

TOLÉRER LA TOLÉRANCE?

Conférences de Lavigny

C. Robert-Grandpierre,
J. P. Rodieux, E. Nicole,
S. Keshavjee, M. Luthi,
H. Blocher

Dossier
Semailles
et Moisson

n° 7

Dossier Semailles et Moisson n° 7

TOLÉRER LA TOLÉRANCE ?

Exposés présentés lors des
Conférences de Lavigny (Vaud),
20-21 janvier 1996

LES DOSSIERS DE SEMAILLES & MOISSON

2 parutions par an

- N° 1 (1993):** *Histoire en marche et prophétie biblique*
(E. Nicole, J. Villard, J. Blandenier, B. Bolay, Ch.-L. Rochat)
- N° 2 (1993):** *Les Assemblées Évangéliques de Suisse Romande sous la loupe* (Marc Luthi)
- N° 3 (1994):** *L'accueil du pauvre selon les Écritures* (Marc Favez)
- N° 4 (1994):** *Psychologie et Foi*
(H. Blocher, M. Engeli, Mme H. Blocher, Mme L. Gallay, U. Muenger)
- N° 5 (1995):** *Échec et foi*
(J.-F. Noble, C. G. Demaurex, B. Bolay, J. Dubois, J. et P. Ranc, P. Dubuis)
- N° 6 (1995):** *Sens de la vie, sens de la mort*
(J.-F. Jobin, F. Horton, P. Berney, N. Long, D. Müller, B. Dunand)
- N° 7 (1996):** *Tolérer la tolérance ?*

Prix: *L'exemplaire:* FS 10.—, FF 40.—, FB 200.—
Abonnement annuel: FS 15.—, FF 60.—, FB 300.—

Commandes: Librairie Biblique, 10 rue de Fribourg, CH-1201 Genève

Abonnements: Dossiers de Semailles et Moisson, C.P. 73,
CH-1247 Anières (Genève, Suisse)

Semailles & Moisson: Périodique (10 numéros par année)
des Assemblées Évangéliques de Suisse Romande (AESR).
Abonnements: *Semailles & Moisson*, Administration
c/o S.M.E., C.P. 57, CH-1293 Bellevue (Genève, Suisse)

Éditions *Je Sème* (Commission des éditions des AESR):
Diffusion: Librairie Biblique, 10 rue de Fribourg, CH-1201 Genève
Parmi les derniers titres parus, sont encore disponibles:

- ***Des miracles aujourd'hui?*** (D. Bridge)
- ***Cep et Sarments*** (G. Gaudibert)
- ***Engagement social*** — La responsabilité des chrétiens face aux problèmes sociaux d'aujourd'hui (collectif)
- ***Devenir adulte par le Christ*** (O. Sanders)

Tolérer la tolérance?, Collectif (Conf. de Lavigny 1996)

Dossier S&M no 7, 1996
© Éditions Je Sème, Genève

Table des matières

- 5** **Préface**
- 9** **La tolérance :**
pour plus de compréhension
Carlo Robert-Grandpierre,
Professeur de philosophie, Neuchâtel
- 31** **Une tolérance bien dans son cadre**
Jean Pascal Rodieux,
Président du tribunal de district, Lausanne
- 47** **Dieu est-il tolérant ?**
Emile Nicole,
Professeur à la Faculté Libre de Théologie
Évangélique, Vaux-sur-Seine
- 65** **Et moi, face à la tolérance ?**
Shafique Keshavjee,
Pasteur, Jongny s/Vevey
- 81** **La foi des forts et des faibles**
(Romains 14) (prédication)
Marc Luthi,
Directeur de l'Institut Biblique Emmaüs,
St-Légier

- 105 **Thèses pour une théologie chrétienne
des religions non chrétiennes**
Shafique Keshavjee
- 115 **Tolérance, le chemin vers une pratique
quotidienne (Jean 4)**
Emile Nicole
- 129 **La tolérance**
Comment la vivre ?
Henri Blocher,
Doyen de la Faculté Libre de Théologie
Évangélique, Vaux-sur-Seine

Préface

Le protestantisme français a été victime durant deux siècles et demi de terribles persécutions de la part du pouvoir royal encouragé par la hiérarchie catholique.

En Suisse Romande, malgré un contexte religieux protestant, malgré un contexte culturel influencé par le Siècle des Lumières et les diatribes de Voltaire contre l'obscurantisme, les premières Églises évangéliques ont gravement souffert de l'intolérance tout au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Hostilité populaire, législation discriminatoire, interdiction de réunion et de prosélytisme, fermeture de lieux de cultes, bannissement de pasteurs, lourdes amendes... l'État de Vaud en particulier n'y est pas allé de main morte — à l'incitation des autorités ecclésiastiques d'ailleurs.

Jusqu'à tout récemment, les Églises évangéliques de nos régions se sont senties très concernées et se sont fortement engagées dans le secours aux Églises persécutées sous les régimes totalitaires d'Europe de l'Est. Elles continuent de l'être à l'égard des chrétiens en terre d'islam et ailleurs encore.

C'est dire si ces Églises évangéliques, marquées par de tels antécédents, devraient être en première ligne dans le combat pour la tolérance !

Pourtant, dans ces mêmes milieux, des voix s'élèvent lorsque — au nom de la liberté individuelle, de la libé-

ralisation des mœurs, de la pluralité des croyances et des idéologies — la législation s'assouplit, la censure disparaît, la permissivité progresse. Qu'il s'agisse (je cite en vrac) d'avortement, d'homosexualité, de drogue, de pornographie... ou de construction de mosquées. Il est permis de supposer que certains Évangéliques, s'ils en avaient le pouvoir, édicteraient des lois répressives à l'encontre de ce qu'ils considèrent contre mensonger et pernicieux.

Peut-on refuser à autrui ce qu'on a ardemment réclamé pour soi, ou bien la liberté est-elle indivisible? Seul le bien a-t-il droit de cité — et si oui, qui est habilité à définir ce « bien », dans une société où le consensus n'existe plus et où aucune autorité n'est reconnue comme référence ultime par l'ensemble de la population? Mais par ailleurs, n'est-il pas évident que le propre d'un organisme sain est d'avoir les moyens de lutter contre ce qui le détruit lui-même? Si un corps ne se défend plus contre l'infection qui le ronge, sa mort est programmée à court terme. Avoir des convictions fortes sur ce qui est juste et vrai (ce qui fait partie, espérons-le, du profil évangélique!) ne conduit-il pas, nécessairement, à militer sans compromis contre ce qui est nocif et mène notre société à l'autodestruction?

Et puis, il y a le problème des sectes... Les Évangéliques se sont montrés depuis longtemps plus combatifs que d'autres contre la propagation des erreurs des Témoins de Jéhova, Mormons ou autres. Certains égarements et drames récents semblent faire prendre conscience à un public plus large du danger que représentent les sectes. Mais on découvre soudain que l'arme est à double tranchant. Les médias, l'opinion publique, même les autorités parfois, sont prompts à faire l'amalgame: tout ce qui n'a pas le label de l'officialité et tous ceux qui manifestent

du zèle à propager leurs convictions se trouvent dans le collimateur. Allons-nous être victimes d'une nouvelle chasse aux sorcières ? Quelques cas récents en France et en Suisse prouvent que le risque existe.

* * *

Il y a beaucoup de phrases ponctuées de points d'interrogation dans cette préface ! Mais ce sont autant d'invitations à lire les pages qui suivent. Non pas qu'elles donnent réponse à tout... et c'est probablement heureux. Je me souviens d'un vieux professeur qui disait : Voyez-vous, ce qui compte, ce n'est pas de trouver les bonnes réponses, mais de poser les bonnes questions ! Ces questions, en l'occurrence, sont sérieuses, inévitables. Tant pour apprendre à vivre l'unité au sein d'Églises traversées par des courants divers que pour trouver ensemble notre voie et notre engagement dans une société ballottée dans tous les sens.

Le sujet traité dans ce Dossier n'a donc rien d'une discussion gratuite pour théoriciens de salon. Il n'est même pas besoin d'évoquer « L'Année de la Tolérance » qui vient de s'achever pour justifier son choix.

Les exposés que vous allez lire ont été présentés lors des Rencontres de Lavigny, les 20 et 21 janvier 1996¹. Nous y avons joint le texte d'une conférence du professeur Henri Blocher qui peu auparavant avait traité le même thème lors de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération Romande d'Églises et Œuvres Évangéliques (FREOE),

¹ L'enregistrement des exposés, comprenant également un temps d'échanges entre l'orateur et le public, peut être obtenu sous forme de cassettes audio à l'adresse suivante :
Église Évangélique « Les Amandiers », Ch-1175 Lavigny.

le 18 novembre 1995 à Yverdon. Cet exposé limpide et plein de sagesse, me semble pouvoir tenir lieu de synthèse à ce Dossier.

Il nous a paru souhaitable de ne pas trop nous éloigner du style oral qui a permis aux orateurs de bien communiquer avec leur auditoire. Nous les remercions de s'être astreints à rédiger leurs exposés, comme nous remercions les organisateurs des rencontres précitées pour l'autorisation de publication.

Nous vous souhaitons bonne lecture !

*Anières, le 10 juin 1996,
La Rédaction des Dossiers
de Semailles & Moisson.*

LA
TOLÉRANCE :
POUR
PLUS DE
COMPRÉHENSION

Carlo ROBERT-GRANDPIERRE
Professeur de philosophie,
Neuchâtel

On pourrait aborder ce sujet en chantant, comme Ramuz dans *Derborence* (2^e chap.), la beauté du mot : « Tolérance : le mot chante doux dans la tête ». La chose est belle aussi ! Mais pas si facile à saisir théoriquement dans toutes ses implications ; et bien sûr encore moins à vivre. Elle commande en effet de respecter autrui dans ce qu'il est, idées, croyances et comportements, de lui reconnaître le droit à la différence. Or, sans même parler des difficultés de son application, l'idée même n'est pas simple. S'agit-il de respecter toutes les idées, toutes les croyances, tous les comportements ? Jusqu'à renoncer à faire valoir ses droits, jusqu'à servir de marchepied ? Et si non, où placer les limites de la tolérance, et ces limites, où qu'elles soient, nous font-elles entrer dans l'intolérance ? Attitude, au demeurant, bien difficile à assumer...

* * *

Situons la question : elle ne se pose qu'entre humains qui ont à se partager un espace commun et clos. Ainsi, pas besoin de tolérer que les Chinois parlent chinois ou que les Africains vivent à l'africaine — tant que cela se passe chez eux ! C'est là le fait de la diversité humaine, qu'il n'y a qu'à constater et contre laquelle l'esprit le plus intolérant ne peut rien. Mais dès que ces gens habitent votre quartier, votre maison, que leurs enfants côtoient les vôtres à l'école et peut-être un jour envisagent de se marier avec eux, alors tout peut se compliquer. Dans mon école, les non-fumeurs protestent avec véhémence contre les fumeurs qui empestent l'air commun et imposent à tout le monde des menaces à la santé ; ceux-ci renvoient le qualificatif d'intolérants aux premiers, qui voudraient les envoyer fumer ailleurs, dans un « ghetto »... Ces problèmes tout concrets et tout quotidiens peuvent nous aider

à comprendre pourquoi l'intolérance s'est manifestée avec le plus de force dans les domaines religieux et politiques : dans les deux cas il y a pour une population et un territoire donnés un seul espace — symbolique — à se partager : doctrinal, idéologique. Et cela expliquerait bien sûr la pire intolérance dans les régimes totalitaires, obsédés d'unité et d'uniformité, mais aussi les choquantes guerres de religion dans les pays gagnés au monothéisme. S'il n'y a qu'un seul Dieu et partant qu'une seule (vraie) religion, il faut éliminer ceux qui veulent en instaurer une autre ; et sans merci, parce que la plus grande gloire de Dieu est en jeu ! Allons plus loin : quand se mêlent et s'additionnent les deux composantes, religieuse et politique, le pire est prévisible. Nous tenons là un élément d'explication — pas une justification ! — des pages sanglantes de l'histoire « chrétienne » de nos pays aux XVI^e et XVII^e siècles.

* * *

La tolérance a partie liée avec la liberté. Pas de liberté pour le non-toléré, c'est évident : mais peut-être pas non plus de vraie liberté pour l'intolérant. On connaît le précepte « Ma liberté s'arrête là où commence celle d'autrui ». Eh bien, c'est exactement sur cette frontière entre les libertés, frontière subtile et mouvante, dont la carte n'est pas tracée à l'avance, que doit intervenir la tolérance. Il y a cohabitation, tout au moins voisinage, il y a donc des limites, des points de rencontre obligés, et il faudrait qu'y naisse dialogue plutôt qu'affrontement, partage plutôt que division. Tout cela, pour autant que les partenaires soient de puissance comparable. Car la tolérance a aussi à faire avec le pouvoir. Pour ne pas tolérer, il faut en avoir le pouvoir, et le plus puissant peut être le plus intolérant. C'est à lui qu'il faut poser la question de la tolérance, non

à sa victime. C'est aux très catholiques rois de France qu'incombait le devoir de tolérance, non aux Huguenots ; c'est aux ayatollahs de Téhéran qu'il faut la demander plus qu'à l'écrivain Rushdie. Aussi me suis-je interrogé pourquoi des chrétiens mettaient cette question à l'ordre du jour, dans une époque où la direction de la société n'est pas leur fait, où leur capacité à infléchir le cours des choses (politiques, culturelles, morales) sinon à imposer leurs valeurs, est bien modeste. Où donc le risque couru serait davantage de subir l'intolérance des autres que de la pratiquer soi-même...

* * *

Deux considérations me conduiront à une interprétation... plutôt honorable pour les organisateurs de ces rencontres ! Il y a d'abord la question du pouvoir, complexe et protéiforme, que n'épuise nullement le plan socio-politique. Car nous sommes tous en de multiples circonstances professionnelles, privées ou domestiques en situation d'exercer un certain pouvoir sur autrui : le patron sur ses employés, le propriétaire face à ses locataires, les parents avec leurs enfants, jusqu'au grand frère sur son cadet, etc. Le devoir de tolérance, alors, nous concerne. Remarquons ensuite notre plus grande sensibilité naturelle aux intolérances dont nous sommes victimes plutôt qu'à celles dont nous sommes coupables. Attitude que Pascal Bruckner dénonce sous le terme de « victimisation », maladie moderne où chacun aurait à se plaindre d'une prétendue injustice commise à son égard, et qui, sous l'angle moral, indiquerait une fâcheuse régression infantilisante, une démission générale de nos responsabilités... Se regarder comme patients plutôt que comme agents : le contraire de l'exigence morale et libre qui veut la responsabilité

de l'action. Est-il besoin d'expliciter mon interprétation ? Les chrétiens qui se préoccupent aujourd'hui de tolérance seraient doublement conscients : et de leur pouvoir et de leur responsabilité.

La tolérance : examen philosophique de son concept

Ce n'est pas encore être tolérant que de reconnaître le fait du pluralisme (d'idées, de croyances, de valeurs) ; il faut aller jusqu'à en reconnaître le droit. Pas de vraie tolérance sans la reconnaissance profonde de ce droit, de son bien-fondé. Fondé où, sur quoi ? Garanti par quel code, devant quelle cour ? Cette question, qui est derrière celle des Droits de l'homme, nous conduirait à interroger la Raison, la Nature, la Tradition, la Révélation : c'est trop pour notre sujet. Restons attachés à l'idée de tolérance pour tenter d'en saisir la nature propre. Pour se demander, en particulier, si elle est une valeur ou bien une fonction. D'un côté, elle participe bien du respect, de la sympathie, de l'amour enfin, en quoi elle est une valeur en elle-même. Mais de l'autre elle est une simple fonction, régulatrice des rapports humains dont elle peut améliorer la qualité et accessoirement augmenter le produit : intéressante donc d'un strict point de vue pragmatique. Machiavel aurait pu la prôner, si elle contribue à asseoir le pouvoir du prince, et nos capitaines d'industrie aussi, si la paix sociale est propice à la production économique. Une composante morale et généreuse se mêlerait ainsi à une autre non dépourvue d'esprit de calcul : la tolérance serait bien faite de cœur et de raison !

* * *

Ici apparaît un élément de réponse à la question posée des limites de la tolérance. Si la vocation de l'amour est de donner et de se donner sans compter, la tolérance, elle, a le souci de préserver ses conditions d'existence. L'amour en elle se combine avec la prudence, avec l'esprit de résistance et de combat. Il en va peut-être de même de la démocratie : elle n'a pas vocation de martyr ni de victime, mais de vigilance contre ce qui cherche à la détruire.

* * *

Dans le gros dictionnaire philosophique *Lalande*¹ sont rapportées des discussions qu'a suscitées l'idée qui nous occupe. Il en ressort que la tolérance n'a pas si bonne presse chez les philosophes. On lui reproche, sous ses airs généreux, de consacrer une dissymétrie des consciences ; comme si le tolérant, sûr de son fait, se donnait beau rôle et bonne conscience en laissant à l'autre le droit à l'erreur. Il y aurait trop facilement place pour une forme élégante de mépris, pour une supériorité condescendante chez celui qui, d'abord, témoignerait d'un dogmatisme extrêmement fâcheux. Quant à la tolérance qui s'inscrit sur fond de scepticisme et d'indifférence, elle ne trouve pas davantage grâce à leurs yeux. En tous les cas la tolérance serait un minimum, pas un idéal. Et on lui préférerait l'idée de respect, mieux à même de prendre en compte le rapport d'ouverture qu'il devrait y avoir entre la finitude du sujet humain, jamais capable d'atteindre à lui seul l'universalité du vrai, et son enrichissement par les différents apports d'idées et de croyances. Ferdinand Buisson, protestant

¹ André LALANDE, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF.

libéral de la fin du siècle dernier, le dit bien : « Nous demandons mieux que la tolérance : le respect pour la conviction d'autrui ; plus encore, la sympathie pour ce qu'il y a de vérité dans les expressions imparfaites de la vérité »

La tolérance : quelques repères historiques.

C'est en terre chrétienne que l'idée de tolérance a vu le jour, mais n'en tirons aucune vanité : c'est bien aussi parce que la chose y faisait le plus cruellement défaut que son invention s'est imposée ! Voltaire le notait dans son *Dictionnaire philosophique* (1764) : « De toutes les religions, la chrétienne est sans doute celle qui doit inspirer le plus de tolérance, quoique jusqu'ici les chrétiens aient été les plus intolérants de tous les hommes. » Ce sombre constat ne va pas sans poser quelques difficiles questions. On a évoqué plus haut la problématique propre au monothéisme ; ajoutons-y la logique occidentale pour qui deux propositions contraires ne peuvent être vraies toutes deux en même temps et sous le même rapport ; l'exigence royale d'unité de la foi et de la nation, d'autres réalités culturelles et psychologiques (le mécanisme identitaire) ; enfin d'autres raisons encore où le diable devait être mêlé : et nous avons les guerres de religion. Notons seulement, pour conclure là-dessus mais en laissant la question grande ouverte, le contraste entre les procès pour délits de doctrine et les bûchers de nos ancêtres, et l'étonnement de missionnaires chrétiens en Extrême-Orient où l'on pouvait devenir chrétien sans cesser d'être bouddhiste ou shintoïste. Serait-ce déplacé d'invoquer ici l'adage qui dit que « la déviation du meilleur, c'est le pire » ?

* * *

Toujours est-il que l'exigence de tolérance a été formulée à partir du temps de la Réforme. On pourrait l'attendre de la part des réformés à l'adresse de leurs persécuteurs ; mais c'est d'abord, étonnamment, entre réformés qu'elle se plaide, sous la plume de Sébastien Castellion (*Traité des Hérétiques*, 1554) auprès de Calvin lui-même, dont il avait été l'ami avant de subir l'intransigeance. Le souci politique de freiner la violence vit le timide *Edit de janvier* (1562), qui n'empêcha ni le massacre de Wassy la même année, ni celui de la St-Barthélémy dix ans plus tard. À la fin du siècle, l'*Edit de Nantes* reconnaissait enfin aux protestants le droit de l'être, même s'il réglementait celui de leur culte. Au plan des idées, saluons à la fin du siècle suivant un autre fils de la Réforme, le philosophe Pierre Bayle, de qui l'on a un premier plaidoyer argumenté en faveur de la tolérance (*Dictionnaire historique et critique*, 1695-7). Si dans le grand public c'est le nom de Voltaire qui est spontanément associé au combat pour la tolérance, il faut rendre justice à Pierre Bayle qui en a été l'important précurseur (c'est ce que fait fort heureusement Etienne Barilier dans son dernier essai *Contre le nouvel obscurantisme*, 1955). De son côté, le Juif Spinoza, jugé hérétique et exclu de la synagogue, s'est fait le défenseur de la liberté de pensée. Jusqu'ici, on le voit, seuls se sont engagés dans ce long combat des auteurs qui avaient eu à souffrir eux-mêmes de l'intolérance régnante. Ce sera le mérite de Voltaire de faire faire à l'idée une avancée décisive en la portant sur la place publique.

* * *

Mais avant d'évoquer son œuvre et celle des Lumières au XVIII^e siècle, il faut faire un petit détour par le philosophe anglais John Locke, et ses *Lettres sur la tolérance*

(1689). Son empirisme le met à l'abri des tentations idéalistes, des projets de société parfaite, unifiée, réalisant un modèle préétabli. Toutes nos idées (c'est le postulat de l'empirisme) nous venant de nos perceptions et de nos expériences, et celles-ci étant infiniment diverses et variables, il est tout naturel que nos idées le soient autant. Par là est fondée l'idée de pluralisme, profondément solidaire, nous le verrons, de celle de tolérance. Pas davantage de société idéale que de Raison universelle, ni que de Vérité tombée du ciel ! Mais si l'on vient à croire, justement, en une telle vérité, il faut, si l'on est gouvernant, ne l'imposer à aucun de ses sujets et veiller qu'elle ne le soit par personne d'autre ; et si l'on est gouverné, avoir la liberté d'y croire en toute sécurité. Toute société humaine vit dans un équilibre précaire d'intérêts et de goûts parfois contradictoires. La tâche du magistrat est de faire régner l'ordre en garantissant la coexistence pacifique des différentes communautés — le salut des âmes n'est pas son affaire ! Voilà séparés les pouvoirs (un demi-siècle avant que Montesquieu n'en systématise le principe) et le temporel augmenté de la part spirituelle qu'il perd. Le pluralisme religieux n'est plus seulement un fait, il est ainsi reconnu comme un droit, de même que l'autonomie spirituelle de la conscience. Mais cette dernière est fragile et faillible, elle a besoin d'être protégée... D'où de très surprenantes restrictions que ce bon Locke met à sa tolérance (selon le principe : pas de tolérance pour les ennemis de la tolérance !) : interdiction faite au catholicisme et à l'athéisme. Le premier, parce qu'il contient le principe d'une obéissance superétatique (au pape, chef de l'Église) pouvant mettre en péril l'ordre politique intérieur ; le second à cause de l'amoralisme qui lui est lié et pourrait engendrer des conduites incompatibles avec l'ordre public. (Notons qu'à la même époque Pierre Bayle se montrait plus res-

pectueux des athées en reconnaissant qu'«ils ne sont pas tous des scélérats»). Pour Locke, donc, la tolérance est à géométrie variable. Il ne faut l'accorder aux différentes communautés que conditionnellement : en fonction des manières d'être et d'agir qui peuvent découler de leurs convictions.

* * *

Nous voici au siècle des Lumières : rationalisme triomphant, confiance dans la science et dans le progrès humain, formidable coup de boutoir contre le dogmatisme religieux et porteur de tous les germes de la modernité. Voltaire en est le héros. D'un séjour forcé de trois années en Angleterre, il est revenu plein d'éloges pour cette nation pluraliste et pour les communautés issues de la Réforme qui, n'obéissant plus au pape ni à une Église dogmatique et autoritaire, pouvaient être de bons et loyaux citoyens. C'est donc principalement à l'Église romaine qu'il s'en prend, à ses visées temporelles et à sa prétention à régir les consciences. Mais à travers elle c'est la religion révélée qui est visée, et Voltaire, soutenu bientôt par toute l'Encyclopédie qui est une véritable machine de guerre contre l'Église, oppose au Dieu de la Bible un Dieu de la raison, le Dieu-horloger garant de la rationalité du monde, qui permet la science, fonde la conscience morale et l'État de droit, garantit la liberté et le respect des personnes. Cette religion-là — car c'en est une — conduit à des conséquences assez semblables à celles des idées de Locke : une reconnaissance du pluralisme religieux et de la diversité légitime des croyances jugées sous l'angle des conduites qu'elles génèrent, l'ordre social et la sécurité des personnes devenant les seuls « absolus » à sauvegarder. Ce qui pourrait paraître simple et raisonnable

ne l'est pourtant pas... C'est au nom de cette Raison (insidieusement divisée) et de l'Être suprême non dogmatique que, quelques années plus tard, on pratiquera la Terreur. Il n'empêche : il faut savoir gré à Voltaire du combat clair et courageux qu'il a mené pour inscrire la tolérance dans les mentalités, n'hésitant pas à voler au secours de victimes de procès iniques — le plus souvent des protestants.

* * *

Décidément, l'idée de tolérance n'est pas si simple. Son histoire nous réserve peut-être encore des surprises. Que dire du climat de tolérance feutrée et désengagée de nos démocraties modernes ? Elle doit sans doute beaucoup à tout ce que nous venons d'évoquer — plus qu'il n'y paraît. Mais elle se vit dans un paysage social et culturel si différent qu'elle en est rendue méconnaissable. La modernité, le multiculturalisme, la société de consommation et maintenant le libéralisme économique pur et dur semblent avoir consacré une tolérance de fait, utilitaire, en somme indispensable au reste qui est l'important. Mais cette fonction à laquelle elle est réduite n'en garantit pas la vigueur. On la voit sollicitée de plus en plus souvent dans les lieux où doivent cohabiter étroitement des habitudes, des mœurs et des valeurs différentes : dans les écoles, les banlieues, les stades. Jusqu'ici, l'abondance générale lui a facilité la tâche. Mais peut-être ne suffira-t-elle plus dans une société travaillée par la crise, le brassage des populations, le durcissement des intégrismes. Il faudra rouvrir le dossier et repenser — dans les termes où nous essayons de le faire ici — ce qu'on appelle tolérance.

Les différents étages de la tolérance

Servons-nous d'une image pour exprimer comment la tolérance peut être différemment conçue et pratiquée. Au sous-sol, l'intolérance... Passons. C'est au rez-de-chaussée qu'on pourrait placer cette tolérance assoupie, nourrie d'indifférence ou de scepticisme, reflet de la désaffection idéologique de notre temps ; le « degré 0 » de la tolérance, en somme. Je ne lui fais pas trop confiance, elle pourrait bien trahir son manque de détermination à la première alerte sérieuse. Construisons plutôt avec des attitudes nourries de pensée, d'adhésion, de conviction.

* * *

Au premier étage, une tolérance qui supporte, sans chercher à l'éliminer, qu'une erreur soit pensée, qu'un mensonge soit cru, qu'une hérésie soit professée. Tolérance « à distance », ne cherchant ni à interdire ni à nuire, pas davantage à communiquer. C'est en cela qu'elle est philosophiquement critiquable. Elle procède d'une certitude de vérité, d'une imperméabilité au doute qui se soldent assurément par un déficit de pensée (pas de pensée vivante sans l'épreuve de la contestation ou du doute), sans compter le déficit éthique — mépris et arrogance — ni celui, social, de communication intersubjective. Pour la philosophie, qui est recherche du vrai, la prétention à le détenir, quel qu'il soit, et à le soustraire à la discussion, n'est pas tenable. Cela dit, reconnaissons qu'il y eut des époques où cette pauvre tolérance-là eût été préférable à ce qui s'est commis, et qu'en tout temps le minimum qu'elle offre vaut mieux que les inquisitions et les bûchers.

* * *

À l'étage supérieur se dessine une autre figure de la tolérance, dont le projet apparaît dans le titre du petit livre de P.-A. Stucki, *Tolérance et Doctrine*.² Il s'agit de relever le défi du dialogue, de la confrontation, sans sacrifier la force (et le courage) d'affirmation doctrinale. Donc sans succomber au relativisme. La confrontation d'idées, méthodiquement menée, est un exercice légitime et stimulant qui permet à chacun de mieux penser pour lui-même, de mieux penser ce qu'il pense, de mieux savoir ce qu'il croit... La nécessité où il se met de répondre à un interlocuteur-contradictoire, de rendre compte — autant que faire se peut — de l'objet de sa foi, l'oblige à un approfondissement salutaire. Car c'est par honnêteté intellectuelle que le croyant devrait mettre sa foi à l'épreuve des objections de l'incroyant, examiner l'aptitude de ce qu'il professe à rendre compte du réel, sans dérobade ni faux-fuyant. La présence en face de la sienne d'une conviction autre, loin d'être une menace ou un malheur, s'en trouve valorisée. Le pluralisme a du bon, et notre philosophe chrétien, non sans un certain goût du jeu, en relève joyeusement le défi. Il y a une partie intéressante à jouer et de bonnes cartes dans le jeu du chrétien — entendez des arguments respectables et une redoutable capacité critique du jeu d'autrui. La doctrine est sauve (fidélité à l'Évangile du Christ) et la tolérance aussi puisqu'on ne songe nullement à éliminer son adversaire, encore moins à tricher pour le dominer; intellectualiste aussi, en ce sens qu'elle requiert du croyant des connaissances et des compétences qu'il n'a pas toujours. Personnellement, je ne voudrais pas faire de cette aptitude au débat doctrinal l'indice premier de l'authenticité de la foi; plus encore, je ne voudrais pas le pratiquer dans

² Pierre-André STUCKI, *Tolérance et Doctrine*, L'Age d'homme, 1973

l'oubli du message de I Corinthiens 1, la sagesse du monde étant confondue par la folie de Dieu.

* * *

À l'étage « supérieur » (dans la logique de notre image, réserve faite de jugement de valeur), nous trouvons une tolérance qui va plus loin ou autrement dans l'ouverture, dans la reconnaissance du statut de la pensée autre. Plutôt que de la tenir à distance, ou bien de se colleter avec elle, elle voudrait l'accueillir pour s'enrichir de tous les apports qui pourraient lui être complémentaires ; ou même : s'élargir et s'approfondir de tout ce qui, venu d'ailleurs, pourrait labourer son propre terrain. Plutôt que d'y voir une fâcheuse dérive syncrétiste, ou un fourre-tout manquant de colonne vertébrale, je propose de faire crédit à cette attitude en la rapportant à une certaine théorie de la connaissance, qui postule l'incommensurabilité du sujet connaissant et de l'objet à connaître. Vu la finitude humaine et la limite de nos moyens, impossible d'atteindre jamais au vrai ! La voici donc humblement tournée vers la solidarité universelle en matière de connaissance de la vérité : il y a place pour toutes les croyances et toutes les convictions, nous ne serons pas trop de tous pour aller vers plus de vérité. Cela, dans l'esprit de F. Buisson, cité plus haut, ou déjà de Voltaire dans l'article « Tolérance » de son *Dictionnaire philosophique* : « Qu'est-ce que la tolérance ? C'est l'apanage de l'humanité. Nous sommes tous pétris de faiblesses et d'erreurs ; pardonnons-nous réciproquement nos sottises, c'est la première loi de la nature », et plus loin : « Mais il est plus clair encore que nous devons nous tolérer mutuellement, parce que nous sommes tous faibles, inconséquents, sujets à la mutabilité, à l'erreur ».

* * *

Trop d'ouverture? Pas assez?... La question n'est peut-être pas là, mais plutôt dans la qualité des attitudes évoquées, dans l'intention poursuivie, dans la nature des motifs qui les commandent. En tout état de cause, si certains philosophes cités dans le *Lalande* déploraient l'esprit de supériorité méprisante qu'il peut y avoir dans certaines formes de tolérance, d'autres (ou les mêmes) s'inquiètent de trop d'ouverture, signe possible de pensée molle et inconsistante. La tolérance devrait pouvoir être honorée au prix de plus de force d'affirmation, pensent-ils — ce qui est aussi mon avis. Mais je me propose d'aborder cette question, non pas sous l'angle du plus ou moins grand degré d'ouverture — où, reconnaissons-le, elle reste abstraite et un peu fumeuse — mais par un autre chemin, original, qui passera par l'analyse du concept de conviction et nous mettra, pour terminer, à pied d'œuvre sur le terrain de l'Évangile.

Qu'est-ce qu'une conviction ?

Ce chemin, je l'emprunterai à France Quéré, écrivain et théologienne protestante, dont la mort soudaine au printemps dernier est une grande perte pour le protestantisme de langue française — et pour la cause des femmes aussi, qu'elle défendait avec tant d'intelligence et de talent ! Une conférence qu'elle avait donnée à Neuchâtel sous le titre de « difficile tolérance » a été reprise par la RThPh.³

* * *

³ RThPh, *Revue de théologie et de philosophie*, Vol. 121, 1989/II
Lausanne

Cette auteur engage d'entrée de jeu sa réflexion sous l'angle du paradoxe : la tolérance est nécessaire et impossible ! Impossible, en effet, car cette prétendue tolérance adossée à un scepticisme et nourrie d'indifférence n'en est pas vraiment une, n'en mérite pas le nom ; et si au contraire elle est habitée par la certitude, si elle croit vraie telle doctrine, telle proposition, comment pourrait-elle reconnaître la vérité d'une concurrente sans se disqualifier elle-même ? Il en est ainsi tant qu'on aborde la question au niveau où la plaçait ce journaliste qui condamnait les croyants à l'alternative « ou bien intolérants / ou bien incohérents ». Ce qui est tout de même un peu court... Cependant nécessaire, la tolérance ! Et cela se passe de démonstration. Pas de vie sociale, ni de coexistence paisible, ni de rencontre, ni de communication sans elle. Reste donc à tenter de conjuguer tolérance avec conviction, et c'est à cet exercice périlleux que nous invite France Quéré. En reconnaissant une nécessaire (et peut-être indépassable ?) tension entre ces deux termes, la bonne tolérance ne pouvant qu'aller avec une vraie conviction. Nous y voilà : c'est par ici que nous allons entrer.

* * *

Qu'est-ce qu'une conviction, comment se forge-t-elle et s'organise-t-elle dans la conscience du convaincu ? On aura tôt fait de dépister, dans cette petite généalogie de la conviction, une tendance naturelle et fréquente à loger secrètement, au cœur même de ce dont on se dit convaincu, une affirmation de soi. Ce qui dresse un croyant contre un autre, un camp contre un autre, les zélateurs d'ici contre ceux d'en face, c'est au moins autant l'obscur besoin d'identité et d'appartenance à un groupe que le souci de la vérité proclamée. Le psychologique vient gauchir

l'idéologique, le doctrinal est habité de viscéral... Ainsi le mécanisme identitaire jouerait-il puissamment sous la surface des croyances. Les religions monothéistes se prêtent particulièrement à ce traitement par le caractère qu'elles peuvent avoir de révélation faite à un prophète, à un groupe privilégié, dépositaires d'une mission sacrée qu'ils vont assumer jalousement. Comment les luttes et les passions nées de pareille mission pourraient-elles rester exemptes d'affirmation identitaire ethnique, culturelle, politique ? Et pareillement pour les successeurs et héritiers de ce sacré devoir. Né protestant, je vais me battre pour «ma religion» ; né catholique, je n'en ferais pas moins. Et c'est ici qu'avec notre théologienne nous pouvons reconnaître une dette importante à ceux que depuis Ricoeur on a appelé les «maîtres du soupçon», Marx, Nietzsche et Freud : parce qu'ils nous ont ouvert le chemin de l'analyse des composantes inconscientes des discours idéologiques (auxquelles le chrétien, est-il besoin de le dire, n'échappe pas, même s'il refuse de confondre l'Évangile avec une idéologie) ; et qui «ont rendu à la pensée contemporaine le service inestimable de dépouiller les religions de ces cortèges impurs de la puissance, des intérêts économiques ou nationaux, des ambitions individuelles, etc.»

* * *

Voilà pour purifier la conviction de ses scories (trop) humaines. On peut aller plus loin et la distinguer, par sa seule structure, de la croyance. Il y a dans cette dernière quelque chose d'appris passivement, de non-pensé, voire d'irrationnel, de primitif, de viscéral — qui la fait susceptible de déboucher sur le fanatisme. Le facteur identitaire y joue à plein. Comme en réalité les choses ne sont jamais séparées et que seuls les mots permettent les

commodes distinctions que nous essayons de faire, disons qu'une conviction non critiquée équivaut à une croyance ; et qu'en retour celle-ci, travaillée et purifiée, méritera d'être appelée conviction. Car nous voulons réserver à ce concept la dignité de ce qui manifeste l'exercice d'une pensée, laquelle a cherché, réfléchi, pesé, examiné, bref : n'est pas ennemie de l'intelligence mais s'est forgée avec le concours de la raison — et du cœur ! — et qui « loin d'aplatir la conscience, en mobilise les ressources, l'élève au-dessus d'elle-même, tire parti de sa liberté — dont elle est en même temps le fruit ». La conviction a donc partie liée avec l'ouverture, avec la liberté ; partant avec la tolérance.

* * *

Nous plaidons pour une conviction éclairée, consciente d'elle-même, qui sait son chemin, ses choix, ses incertitudes, sa responsabilité ; qui n'oublie jamais l'écart irréductible qui la sépare de son objet ; et qui est en mesure de respecter chez autrui semblable configuration. Il est temps de reconnaître ce que cette tolérance-là doit à l'Évangile.

Les racines bibliques de la tolérance

Pour qui l'ignorerait, il faut rappeler que les premiers livres de l'*Ancien Testament* (notamment ceux de l'Exode, du Lévitique et du Deutéronome) fourmillent de recommandations et même de commandements adressés aux Israélites d'accueillir l'étranger parmi eux, de le traiter avec justice, de l'aimer (Lév. 19 : 34). Avec France Quéré, c'est dans l'ensemble de la révélation biblique et tout particulièrement dans l'Évangile que nous voulons trouver

les fondements de la tolérance. Le concept, moderne, n'en apparaît pas dans le texte biblique, mais c'est plus qu'un concept que nous cherchons ! Trois traits spécifiques font du christianisme une religion de tolérance.

* * *

D'abord, la nature de la révélation biblique, cette diversité des textes, des écrivains, des styles et des époques qui font de la Bible tout autre chose qu'un code formel fermé sur lui-même. L'histoire aussi de la formation du canon, histoire à de multiples voix inscrivant le pluralisme dans la texture même de ses pages. Ce livre est vivant, tout bruisant des échos de tout un peuple d'hommes et de femmes que Dieu cherche inlassablement, et qui peinent tant à se laisser trouver ! On ne devrait pas le ranger parmi les « religions du livre », tant il est central que son Verbe soit incarné, que sa Parole soit une personne, faisant de sa vérité quelque chose qui est au-delà des textes, fait éclater le langage et n'est jamais enfermé dans un dire.

* * *

En second lieu, la christologie elle-même est garante de la tolérance. Le Christ est l'intégrateur suprême de toutes les vérités religieuses émiétées, toutes ces recherches, langages et institutions humains, qui prennent nécessairement la ressemblance des hommes, et qu'il fait apparaître comme initiation au don qui vient d'En Haut. Les religions l'ont pressenti, le Christ les récapitule et apporte cette réponse indépassable du Dieu qui aime ses créatures et se donne pour elles. En quoi Jésus est irréductible à nos accaparements et reste autre, autre que ce qu'on attendait, autre que toute image et tout symbole auxquels on

pourrait vouloir naturellement s'identifier. Et puis enfin : il fait de l'autre un lui-même («Ce que vous ferez au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous le ferez», Mat. 25 : 40), nous invitant à transformer notre regard sur l'autre humain pour y voir une figure du Christ, à nous offerte, confiée. En sorte que même s'il ne partage pas notre foi, même s'il la méprise ou la combat, il est en lui-même digne d'un respect absolu. Les philosophes avaient raison : la vraie tolérance passe par le respect, hors duquel elle se corrompt.

* * *

Enfin, le message biblique est d'arrachement. «Quitte ton pays» est-il demandé à Abraham, inaugurant cette marche, dans la confiance et le dénuement, vers le pays qui sera donné. Va de l'avant, romps tes attaches, sors de ta bulle, nais de nouveau, ne cesse pas de naître encore et toujours à une plus grande intimité avec le Père, c'est là ta liberté. C'est aussi là ton identité : elle est en devenir, elle est de marcher vers toi-même. C'en est fini des pesanteurs identitaires, des frilosités crispées sur un vain souci d'être ! À tout cela — si humain, si naturel, mais si mortifère aussi — la foi chrétienne offre un antidote puissant et salutaire : ton Seigneur marche devant toi, suis-le ! (Et ne guerroye pas contre ceux qui suivent d'autres chemins : ce combat n'est pas le tien !)

Epilogue

Tout cela laisse ouvertes bien des interrogations, ne fait peut-être même que les creuser. Notre conscience historique de chrétiens doit porter cette réalité indélébile,

que n'avait pas manqué de relever Voltaire, à savoir qu'au nom du Christ on a pu donner des leçons d'intolérance au monde entier. Que cela serve au moins à nous rendre humbles et vigilants. Et de toutes manières, songeurs... Quant à tenter des applications des idées défendues dans ces pages, le lecteur comprendra que je ne m'y risque pas. Que la tolérance doive se donner des limites, qu'elle soit une vertu combattante, avec un devoir de résistance... C'est (vite) dit. Mais où tracer les limites ? Qui ou que combattre ? À quoi résister ? Je n'en sais bien sûr rien. J'essaie d'avancer sur mon chemin, et de me faire une conviction au fur et à mesure des besoins. L'Évangile n'a jamais fourni de réponses toutes faites, avançons et voyons ! D'une chose cependant je suis convaincu. Et je l'exprime en forme de prière : que tous les chrétiens, dans leur grande diversité, aujourd'hui dans leurs théologies, demain peut-être dans les réponses différentes qu'ils apporteront à ces questions, ne pourraient rien faire de plus chrétien que de pratiquer la tolérance (le respect, l'amour) — entre eux.

UNE TOLÉRANCE BIEN DANS SON CADRE

Jean Pascal RODIEUX
Président du tribunal de district,
Lausanne

La Tolérance et la Justice

Deux notions antinomiques, ou complémentaires, voire complices ? Deux mots piégés, en tout cas, tant ils peuvent avoir de significations différentes !

La Justice a, au moins, trois niveaux de compréhension.

Dans leur acception, ces trois niveaux — justice divine, humaine, institutionnelle — présentent peut-être davantage de différences que de points communs ! À laquelle faisons-nous référence, lorsque nous l'évoquons, pour la réclamer ou pour la critiquer ?

Justice divine : déjà là, que d'images ! Celle d'un Dieu intrinsèquement juste ; ou celle d'un Dieu qui fait justice à son peuple — avec quelle rudesse parfois dans l'Ancien Testament ! — ou bien une justice qui renverse la hiérarchie des valeurs de ce monde, dans une perspective où le salut est promis aux doux, au dernier, au petit, par un Fils de Dieu qui ne rejoint la gloire du Père qu'au travers de la pire injustice vécue dans sa chair ? Comme l'a écrit Bonhoeffer (*Le Prix de la Grâce — la justice cachée*) : « "L'extraordinaire" enseigné par Jésus était, devant la loi, digne de la peine de mort... »

Et quelle est la nature de cette Justice, qui donne accès au Royaume de Dieu à ceux qui sont persécutés pour elle ? Pour Cesbron (*Huit Paroles pour l'Éternité*), c'est la Béatitude des militants non-violents et non celle des Juges, car elle ne dit pas « bienheureux ceux qui combattent pour la Justice », mais « ceux qui sont persécutés pour elle », pour que les autres obtiennent justice...

Dans cette traduction en actions concrètes d'une inspiration biblique, ne sommes-nous pas déjà proches de la *Justice humaine*, ce qui ne veut pas dire sans fondements éthiques ? Cette justice, c'est un idéal d'équité, de droiture, d'impartialité dont il convient de s'approcher toujours mieux. Ce doit être notre dénominateur commun dans la société laïque où nous vivons. C'est généralement à cette aune que le public mesurera la valeur des lois, des normes juridiques. C'est en s'y référant qu'il jugera un comportement ou une situation tolérable ou non : nous sommes dans notre thème !

Pour traduire cela en décisions particulières — dont certaines prendront une valeur plus générale et « feront jurisprudence » — fonctionne la *Justice*, comprise au sens d'*institution*, « le troisième pouvoir », ensemble de structures réparties géographiquement et hiérarchiquement, dans lesquelles travaillent des femmes et des hommes, Juges et personnel administratif.

C'est à cette tâche essentielle de l'État que l'on se réfère lorsque l'on parle du « fonctionnement de la Justice », d'une « question dans la compétence de la Justice » (par exemple, par opposition à une mission de l'exécutif ou du législatif).

Lorsque nous invoquons « la Justice », il est donc capital de savoir et de préciser le contenu donné à cette notion, sous peine de profonds malentendus ; d'autant plus que la vie courante pratique volontiers l'amalgame : le citoyen qui sort de l'audience en s'écriant : « Elle est belle, votre Justice », critique aussi bien le magistrat qui, selon lui, l'a mal traité, qu'il invoque le sens de l'équité — pour considérer qu'il a été bafoué !...

La tolérance n'échappe pas davantage à l'équivoque.

Vous connaissez la formule célèbre : « La tolérance ? Il y a des maisons pour cela ! » La tolérance peut prendre une *connotation négative*, qui l'apparente à la lâcheté, au désordre moral ou social, à l'esprit de démission... Le pire reproche que l'on puisse faire à la Justice ne serait-il pas de « tolérer l'intolérable », dans telle ou telle circonstance, et de devenir ainsi complice de ce que l'opinion réprouve ?

Mais la tolérance présente aussi une *face positive*, faite d'écoute d'autrui, de compréhension, de respect des différences, de souci de coexistence. Les « Édits de tolérance » furent un progrès pour les Réformés et un Voltaire a donné ses lettres de noblesse à cette notion, la définissant comme « l'apanage de l'humanité » (*Dictionnaire philosophique*), « le seul remède du genre humain », contre les dogmatismes au nom desquels les pires horreurs ont été commises.

Ainsi donc la Justice, ou la Loi, et la tolérance sont-elles destinées à un dialogue ambigu, difficile.

Et les premières incompréhensions proviennent souvent de confusions dans les définitions. De quoi parlons-nous, dans quel contexte ? Voilà la condition initiale d'un échange fructueux.

À cause de ce dialogue délicat, les humains furent toujours tentés par le dogmatisme. Celui des régimes théocratiques — dont les ayatollahs iraniens ne sont sans doute pas le dernier avatar — où un livre sacré est déclaré directement applicable à la société civile. Plus besoin d'autres lois que le texte suprême ; des Juges qui se

bornent à désigner les fautifs, infidèles à la loi divine ; aucune place pour la tolérance, puisque l'on ne saurait transiger avec la Vérité absolue...

Dans nos pays, cette nostalgie de limites claires et rigides s'exprime, de manière plus feutrée, dans des pétitions réclamant qu'à tel crime corresponde obligatoirement tel châtiment ou dans les comparaisons scandalisées : pourquoi y a-t-il eu des peines différentes dans ces deux cas d'ivresse au volant ou d'homicide par négligence ? C'est oublier qu'une des conquêtes du Droit moderne a consisté dans la suppression de « tarifs » (tel acte = telle peine) hérités du moyen âge et dans leur remplacement par la prise en compte simultanée des faits commis, des antécédents de l'intéressé, de sa personnalité et de ses perspectives de changement.

N'y a-t-il pas d'ailleurs à cette conception un fondement moral, voire biblique ? *L'être humain* n'est pas un fongible, un sujet interchangeable ; *il a été créé unique* et mérite un traitement qui en tienne compte !

La tolérance et son contraire, de même que la loi, ont coexisté depuis l'apparition de l'homme pensant ! Le jour où, dans la caverne du clan, le chef a assommé d'un coup de gourdin M. Silex parce qu'il avait dérobé le bol et la réserve de viande de la famille Feldspath — qui s'en plaignait — une règle sociale était posée ; ce qui n'était pas tolérable était indiqué et le jugement-sanction d'un tiers était substitué à la vengeance individuelle !

Quelles sont donc les fonctions de la loi ?

Faciliter la vie en société en définissant ce qui est permis et ce qui est interdit ; remplacer le pouvoir du plus fort par une égalité de droits ; indiquer à chacun les voies

pacifiques pour obtenir réparation ou faire valoir ses prétentions ; réprimer ce qui nuit à autrui ou trouble l'ordre du groupe (l'ordre social) — tout cela en se fondant, dans nos sociétés démocratiques, sur une décision majoritaire (du peuple, *Landsgemeinde*, ou de ses représentants élus) censée refléter le consensus de l'époque sur cette délimitation permis/interdit et sur les autres fonctions de la loi.

L'Histoire montre que *la loi présente à la fois certaines constantes* — des tabous fondamentaux — *et des fluctuations* au gré de l'évolution de la société.

L'interdiction du vol, de l'inceste, de l'incendie, de l'abus à l'encontre des enfants ou des faibles, de l'homicide : voilà des exemples évidents de ces normes permanentes.

S'agissant des comportements à propos desquels la réaction sociale a changé ou pourrait le faire à l'avenir : l'alcool au volant est un exemple où la sanction s'est aggravée au fur et à mesure que l'ivresse manifeste n'était plus saluée comme un conformisme social, ni une affirmation virile de bon ton. De même il n'y a pas si longtemps que l'on a légiféré en matière de harcèlement sexuel ou de discrimination raciale !

Inversement, plusieurs comportements sexuels ont cessé d'être réprimés pénalement et vous connaissez le débat interminable qui oppose les partisans d'une libre consommation des drogues à ceux qui, comme moi, sont d'avis que les progrès politiques et humains d'une société ne se mesurent pas au nombre de drogues qu'elle a légalisées !

Constantes ou changeantes, ces normes dessinent donc *le cadre de ce qui est considéré comme interdit*, blâmable, clairement intolérable. Elles n'englobent pas, toutefois, l'entier de ce qui est tolérable. Il y a, à côté, une « zone grise » où se situent les comportements licites, mais qu'une proportion variable de la population ne considère

pas comme tolérables : la prostitution, les annonces licencieuses, les divorces successifs, une extrême dureté dans la concurrence économique, etc.

La loi, le Droit, ne se recoupe donc pas complètement, ni avec ce que beaucoup considèrent comme intolérable, ni avec ce que certains jugent tolérable. Vous savez bien que des gens acceptent mal la sanction de la vitesse excessive, le refus de servir dans l'Armée ou l'intervention de la puissance publique dans les rapports économiques, par exemple.

On se rappelle ainsi que *la loi sert de régulateur social*, et non pas de morale imposée, ou d'éthique de substitution : chacun, là, est renvoyé à sa réflexion personnelle.

« Si la Justice n'est pas juste, l'injustice est exacte », disait Pierre Dac. Il faut des lois réfléchies pondérées, claires et applicables ; mais les meilleurs textes ne seraient pas grand-chose si le justiciable n'avait pas le moyen d'agir en Justice, si l'accès à une Autorité statuant sur son cas ne lui était pas garanti concrètement. Enfin a-t-on également besoin de Juges à la hauteur de leur tâche et de leurs responsabilités, soucieux de les bien exercer, à l'abri des pressions !

Cela posé, admettons avec humilité que cette perpétuelle confrontation entre la tolérance et son cadre reste une œuvre humaine, donc soumise à l'erreur et à l'imperfection !

Beaucoup d'actes illicites, de délits, d'injustices restent impunis, car ignorés, jamais dénoncés — c'est ce que la criminologie nomme « le nombre noir ». Cela ne signifie pas que la Justice les tolère ! Elle ne peut tenter de s'appliquer qu'aux situations qu'elle connaît.

Cette confrontation, mentionnée à l'instant, s'accompagne de surcroît d'*attitudes éminemment paradoxales* !

On dit volontiers, non sans justesse, que notre société est de plus en plus individualiste ; que les solidarités se

relâchent ; que le tissu social se fragmente. L'Autorité est, sinon franchement contestée, du moins constamment mise en doute ou ignorée ; chacun tend à se construire son propre cadre de tolérance.

Or, *l'on n'a jamais autant légiféré* qu'actuellement et dans tous les domaines possibles, en multipliant les hypothèses dans lesquelles le citoyen peut ou doit avoir accès à un Juge ! Juge dont on s'empressera bien souvent de contester la décision, contre laquelle on voudra disposer de recours successifs !

Cette inflation législative est particulièrement sensible dans les domaines techniques : que de normes détaillées, voire tatillonnes, dans la construction, les installations en tous genres, la protection contre les pollutions, l'aménagement du territoire, la qualité des produits, et ainsi de suite qui partent toutes d'une bonne intention — protéger, harmoniser, etc. — mais qui donnent au public l'image d'une immense toile d'araignée dans laquelle se prend la moindre de ses démarches et, plus grave, dans laquelle il ne parvient plus à reconnaître les règles fondamentales (surtout pénales et civiles). *Trop de lois nuisent donc à la loi*, entendue comme le code social délimitant permis / interdit, tolérable / intolérable.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes que notre société qualifiée de libérale, aimant la responsabilité et l'initiative individuelles, ait sécrété autant de réglementations que les régimes totalitaires et bureaucratiques de l'ancien bloc de l'Est !

Quelle est la marge de tolérance dont dispose alors un Juge, dans notre système ?

Même si l'article premier de notre Code civil prévoit qu'à défaut d'une disposition légale applicable, le Juge

prononce selon le droit coutumier ou, à ce défaut, selon les règles qu'il établirait lui-même, rarissimes sont les cas où le magistrat est appelé à « faire œuvre de législateur ».

Presque toujours, une ou des dispositions légales imposent au Juge le cadre de son action. Il est nommé pour les appliquer, si possible avec discernement et esprit de finesse, mais non pas pour les remettre en cause, ni pour décréter qu'elles seraient devenues caduques à ses yeux au motif que nombre des justiciables toléreraient désormais tel ou tel comportement !

Le Juge n'a pas à précéder l'évolution des mœurs ou de la loi. Cela suppose qu'en acceptant sa charge, il adhère, pour l'essentiel, au système de valeurs qui fonde la législation qu'il devra appliquer. C'est une question d'honnêteté intellectuelle, et même d'honnêteté tout court !

C'est d'autant plus nécessaire dans un régime comme le nôtre qui connaît la légalité — et non l'opportunité — des poursuites pénales ; c'est-à-dire qui commande d'instruire toutes les dénonciations jusqu'au moment où l'on peut choisir entre refus de suivre plus outre, non-lieu ou renvoi de la cause en Tribunal ; à la différence de procédures où un magistrat peut classer purement et simplement une affaire, à son début, s'il estime qu'elle est infondée ou que son instruction serait plus dommageable qu'utile.

Guidé par la loi, le Juge n'est toutefois pas ligoté par elle puisque — comme nous l'avons déjà indiqué — nos législations modernes lui laissent, au civil comme au pénal, un large pouvoir d'appréciation. Il ne s'agit pas, à proprement parler d'une « marge de tolérance », qui supposerait une sorte de « traitement de faveur » pour certains cas. C'est l'obligation faite au Juge de soupeser ce qu'il a entendu à l'audience, ou les pièces produites, afin de déterminer, au civil, quelle part des prétentions des parties est justifiée ; et, au pénal, quelle décision doit sanctionner

les faits dénoncés : acquittement ou condamnation, prison ferme ou sursis, peine ou mesure thérapeutique, etc.

En posant comme principe qu'*en plus des éléments objectifs* — le comportement du coupable, les infractions commises, le dommage causé — le magistrat doit prendre en compte la personnalité de l'auteur, *la loi se réfère à des éléments subjectifs* et ceux-ci seront considérés différemment selon les Juges qui statueront. Personne n'empêchera jamais qu'un tel soit plus sensible, par exemple, aux risques considérables que fait courir à autrui un chauffard ; tel autre, aux actes révélateurs d'une violence gratuite ; et ainsi de suite...

Il est demandé aux magistrats la sérénité, la maîtrise de soi, mais chacun est forcément influencé par son vécu, son éducation, son expérience et ses convictions, autant de circonstances personnelles qui feront conclure au caractère plus ou moins intolérable de telle ou telle situation.

C'est pour équilibrer ces facteurs individuels que, dans les causes graves et importantes, la Cour est composée de plusieurs personnes. Ainsi, la sensibilité morale ou sociale d'un seul juge ne peut-elle pas déterminer l'issue du procès.

Constamment, le Juge est appelé à poser des pronostics, parfois avec l'aide de ce que peut apporter une expertise psychiatrique. Pronostic sur le parent avec lequel l'enfant aura, dans un divorce, les meilleures conditions de vie, d'affection et d'éducation ; pronostic sur le comportement futur du condamné à qui le sursis est accordé ; pronostic sur l'utilité plus grande d'un traitement (psychiatrique, antialcoolique, etc.) par rapport à l'exécution d'une peine...

Cela signifie-t-il que l'on tolère certains risques ? Je crois plus exact d'affirmer que la prise de risques calculés et des responsabilités qui en découlent fait partie des nécessités de la vie. « Qui ne risque rien, n'a rien », dit la

sagesse populaire. Si, en matière pénale, nous ne prenions que des sanctions d'emprisonnement ferme, nous ferions peut-être naître un certain sentiment de sécurité dans une part du public et nos pronostics ne s'exposeraient pas à des démentis. Mais, dans beaucoup de cas, ce serait différer, sans les résoudre, des problèmes majeurs et courir probablement des risques accrus, plus tard !

Pensons aux toxicomanes devenus trafiquants : qui nierait que, s'ils réussissent leur traitement, la société aura à la fois un délinquant de moins et un citoyen rétabli dans sa dignité, comme dans sa responsabilité ?

Différents, en revanche, sont les « *dérapages incontrôlés* » dont l'actualité donne parfois l'illustration et où l'on passe de l'acceptation consciente de certains risques à une tolérance teintée de laxisme et de démission. J'en citerai quelques exemples :

— savoir qu'au sortir d'une foire commerciale ou d'une grande fête populaire, assez nombreux seront les automobilistes qui reprendront le volant en état d'ébriété, sans prendre des mesures préventives ou répressives ;

— laisser s'établir des zones, même restreintes, où la Police n'ose plus intervenir et où « l'État de droit » est mis entre parenthèses ;

— admettre que, pendant des mois, un quartier devienne l'enfer de tous les trafics, de la violence et de la misère ; un périmètre « hors-la-loi », sinon celle des bandes rivales et des revendeurs de drogue, comme notre pays en a donné l'exemple au Platzspitz puis au Letten.

Ainsi que l'écrivait Marco Schnyder (*Scène ouverte, Platzspitz, dans le feu de la drogue*, p. 237) : « Ce qu'on a toléré ici ne saurait être excusé au nom de je ne sais quelle ignorance. Les autorités ont tout simplement failli

à leurs responsabilités. Que des représentants du peuple aient laissé les choses dégénérer à ce point et n'aient pas eu le courage d'interrompre plus tôt ce scandale hâtivement baptisé expérience, frise l'atteinte involontaire à l'intégrité corporelle des gens.»

Je soutiens que tout Juge digne de ce nom devait trouver ces situations absolument intolérables. Même ceux qui pourraient souhaiter une politique de la drogue plus libérale ne sauraient admettre qu'elle s'expérimente dans l'horreur et en contradiction absolue avec la loi telle qu'elle a été démocratiquement adoptée ! Mais, face à de tels phénomènes, Juges et policiers doivent constater que leurs moyens d'action sont limités, tant par une volonté politique différente de leurs vues, que par le poids d'une opinion publique abusée ou indifférente.

Cette discordance porte en elle les germes de crises plus graves, dont l'étranger nous fournit des exemples : en présence de milieux politiques ou économiques exagérément tolérants envers des conduites illégales ou immorales, ce sont les Juges qui sont vus comme le dernier recours et investis d'attentes, voire de pouvoirs, qui vont bien au-delà de leur mission normale. C'est le glissement vers ce « gouvernement des Juges », que n'appréciait guère le Président Mitterrand et qui — il est vrai — traduit un dysfonctionnement de la séparation des pouvoirs et des organes de l'État. S'il faut évidemment saluer l'action courageuse de tels magistrats, il convient surtout de souhaiter, en pareilles situations, que ces sociétés soient capables de se réformer en profondeur, afin que chaque Pouvoir puisse de nouveau être exercé dans son cadre et ses limites normaux.

Nous venons de voir que les Juges peuvent être considérés comme les derniers garants d'une certaine moralité ou d'une certaine stabilité sociale. Inversement, il peut

arriver qu'ils soient vus comme les défenseurs d'un ordre ou d'un système de valeurs dépassés.

Il n'y a pas si longtemps, notre Code pénal prévoyait jusqu'à un an d'emprisonnement, sur plainte du « conjoint outragé » en cas d'adultère causal d'un divorce ou d'une séparation de corps (ancien art. 214 Code Pénal). L'idée de sanctionner pénalement une infidélité conjugale était considérée comme tellement dépassée que cette disposition était presque tombée en désuétude, mais elle a existé jusqu'en 1992.

On pourrait citer l'exemple des législations qui punissent l'homosexualité entre adultes consentants; celui de l'Irlande qui ignorait l'institution du divorce jusqu'à un vote populaire récent, etc.

Dans tous ces cas, la loi est, ou était, en contradiction avec l'opinion d'une grande partie de la population et les Juges ne peuvent pas l'ignorer. Peuvent-ils en tenir compte ?

À mon avis, il est exclu qu'ils renoncent ou refusent d'appliquer une loi claire et sans équivoque, cela au nom d'une tolérance croissante de l'opinion publique à l'égard du comportement en cause. Une loi peut être modifiée selon des procédures bien définies et qui doivent être respectées — des sondages d'opinion ne sauraient s'y substituer !

La jurisprudence des Tribunaux supérieurs — en Suisse, celle du Tribunal fédéral — peut certes interpréter telle ou telle disposition de manière changeante, mais contraignante pour les juridictions inférieures. Il est tentant toutefois de recourir à un tel changement de jurisprudence afin de modifier pratiquement un article de loi, sans toucher formellement à son contenu ni engager ces longs débats que nécessite toute révision devant le Parlement. J'estime que c'est une dérive potentiellement dangereuse, car le Juge se fait législateur.

Un exemple en a été donné par le Tribunal fédéral lorsque, sur la base de l'avis de certains « spécialistes », il a conclu que le hachisch ne pouvait pas « mettre gravement la santé en danger », sur le plan physique. Or, comme c'était la condition d'application de peines aggravées au trafic de grande envergure de substances dérivées du cannabis, notre Haute Cour a ainsi pratiquement modifié la loi : quelle que soit la quantité en cause, le trafic de hachisch n'est plus une violation grave de la Loi fédérale sur les stupéfiants — à moins qu'il ne tombe sous l'une des autres circonstances aggravantes que sont le fait d'agir en bande ou par métier (ATF 117.IV.323).

Le Juge n'a donc pas à précéder les modifications de la loi, ni à devancer l'évolution des mœurs. Lorsque celle-ci aura entraîné un changement de législation, il s'y pliera et ses « états d'âme » devront rester son affaire privée, sauf à démissionner s'il considère les devoirs de sa charge incompatibles avec les exigences de sa conscience personnelle.

Le Juge a le droit d'avoir des avis, des convictions et de les exprimer, avec réserve et pondération, lors des consultations qui accompagnent toute révision légale. C'est à cette étape qu'il peut user de son influence pour tenter d'infléchir le processus dans le sens qui lui paraît juste. Après, comme avant, il est le serviteur de la loi.

Ce serviteur n'est pas contraint cependant à l'aveuglement ! Nous l'avons dit : En règle générale, la loi lui concède « un large pouvoir d'appréciation » et c'est en y recourant que le magistrat pourra, dans une certaine mesure, tenir compte de l'évolution de la situation sociale, des comportements et des mentalités — notamment en infligeant des sanctions modérées à l'endroit d'attitudes qui entraînent une réprobation moindre qu'autrefois.

L'équilibre sera toujours délicat à trouver entre la tolérance (au sens positif de ce terme) et les limites néces-

saires ; entre la liberté et les contraintes ; entre la confrontation directe — pas forcément violente ! — entre les humains et l'intervention d'un arbitre ou d'un Juge. Nous sommes assurés d'une chose au moins : que cette pesée des intérêts se fera avec des êtres faillibles ; pécheurs ajouteront les chrétiens ; indiscutablement imparfaits quel que soit leur rôle social.

La marge d'appréciation est assez étroite entre l'erreur du «laisser-faire» et celle de vouloir régler la vie des communautés jusque dans les plus petits détails. La première de ces voies mène à l'anarchie, à l'insécurité, non pas à la vraie liberté, mais à celle du renard dans le poulailler — quand ce n'est pas du loup dans la bergerie ! La seconde conduit à la dictature brutale ou à celle, plus feutrée, du «politiquement correct» ; elle aboutit à une société oppressante, sans créativité, composée de bergers technocrates, de délateurs et de moutons...

Il faut donc tolérer la permanence d'un certain désordre, admettre la réalité d'un monde imparfait, dans lequel ont toujours existé des gens en marge, des délinquants, des revendicateurs, des insatisfaits. Il est aussi illusoire de croire que l'Homme naît bon et que la société le corrompt, que de penser l'Homme mauvais et transformé par des lois justes ! Le jardin d'Eden n'est plus, nous le savons, et chaque communauté humaine doit vivre avec, sur son «pré-carré», un coin de broussailles, de friche ou de mauvaise herbe.

Selon ses convictions, chacun y verra une chance, une manifestation du Mal, une expression de nos limites terrestres, un champ de mission, voire un lieu où peut agir la grâce de Dieu. Quoi qu'il en soit de ces visions, elles ne se rapportent plus à la Justice des Hommes, ni même à la tolérance, mais bien à la compréhension, à l'espoir et à l'amour.

DIEU EST-IL TOLÉRANT ?

Emile NICOLE
Professeur
Faculté Libre de Théologie
Évangélique, Vaux-sur-Seine

Avant d'interroger l'Écriture sur la tolérance, il me paraît nécessaire de faire rapidement le point de la situation : où est le problème ? à quelles questions attendons-nous des réponses ?

1. Dans notre société, la tolérance est considérée comme une *valeur essentiellement positive*, on peut même dire une des valeurs fondamentales de la démocratie. Même si la tolérance n'est pas considérée comme un repère absolu du bien (il n'est peut-être pas toujours bon de tolérer), l'intolérance, elle, est toujours perçue comme un défaut, comme un mal.

2. La tolérance est considérée comme une *valeur humaniste* qui réunit les êtres humains par-delà et peut-être au-dessus des croyances et des convictions religieuses ou philosophiques. En matière de tolérance, les religions font plutôt figure d'accusées. Leurs représentants officiels s'empressant dès lors de donner des preuves de leur esprit de tolérance dans leurs discours et leurs actes publics, l'accusation d'intolérance se reporte aussitôt sur des groupes plus fervents et convaincus comme les communautés évangéliques.

3. Tout en faisant de la tolérance une valeur incontestable, notre société a aussi conscience de la question cruciale des *limites de la tolérance*. Logiquement elle correspond au dilemme « peut-on tolérer l'intolérance ? » ou « jusqu'où tolérer l'intolérance ? » et concrètement à la question : pour rester tolérante, notre société doit-elle interdire certaines pratiques telles que le port du foulard islamique dans les écoles ? l'excision des petites filles ? doit-elle se donner les moyens légaux pour interdire les sectes dangereuses ?

4. En fin de compte se pose la question de la *nature même de la tolérance*. La tolérance est-elle seulement une concession faite à l'erreur ? ou doit-elle conduire

logiquement à admettre, et non plus à tolérer, que ce que je considère comme une erreur pourrait fort bien être vrai ? ou même que l'idée d'une vérité ultime permettant d'arbitrer entre les convictions et les comportements pourrait bien n'être qu'une illusion ? Ainsi la logique même de la tolérance conduirait à dépasser la tolérance pour admettre sans réserve la diversité. Les repères de vérité faisant défaut, il ne resterait plus à tolérer au sens propre du terme que l'intolérance, pour autant qu'on doive le faire.

Nous abordons ainsi l'Écriture avec quatre questions importantes :

- celle de la nature de la tolérance,
- celle de ses limites éventuelles,
- celle du soupçon d'intolérance qui pèse sur la foi,
- celle de l'a priori favorable dont bénéficie la tolérance.

Ainsi est décrite sommairement la situation à partir de laquelle nous interrogeons la révélation biblique.

* * *

Dieu est-il tolérant ? La question ainsi posée pourrait donner lieu à une laborieuse discussion préalable : qu'est-ce vraiment que la tolérance ? qui sommes-nous pour apprécier la tolérance ou l'intolérance de Dieu ? etc.

Bien que ces questions soient fondamentales, je vous propose de les laisser provisoirement de côté pour entrer dans le vif du sujet de manière plus empirique : c'est avec les impressions et les convictions communes de nos contemporains, convictions que nous partageons plus ou moins, que nous abordons l'Écriture. Selon ce regard contemporain, le Dieu de la Bible nous paraît-il plus ou moins tolérant ?

Si certains s'inquiètent de cette démarche qui revient à lire la Bible avec des lunettes humanistes, je les rassure et

j'avoue franchement mes présupposés : ce n'est pas dans le regard humain que je cherche la vérité, elle est dans l'Écriture, elle est elle-même la vérité. Et si je découvre la Bible avec ce regard humain qui peut être imprécis, réducteur, déformant, ce n'est pas pour réduire la vérité à ce regard, mais au contraire pour que la clarté et la vérité de l'Écriture orientent et modifient le regard que nous portons sur nous-mêmes, sur Dieu, sur le monde dans lequel nous vivons.

I. Intolérance de Dieu

Dieu est-il tolérant ? Je vous propose d'abord une réponse sous la forme d'un tableau en deux colonnes dans lequel on porterait à gauche ce qui relève de l'intolérance et à droite ce qui relève de la tolérance.

La colonne de gauche se remplira facilement. Il n'est pas très utile d'y mettre pêle-mêle tous les événements choquants comme le déluge, la destruction de Sodome et Gomorrhe, la mort des premiers-nés en Égypte etc. Il est plus intéressant de repérer les raisons spécifiques de ce que l'on pourrait appeler l'intolérance du Dieu qui se révèle dans la Bible.

Le premier thème qui s'impose est celui du *monothéisme*. Le paganisme accepte la pluralité des dieux, celle-ci détermine la vie religieuse des individus, des collectivités humaines et les relations entre États. Le roi Hammurapi dans le prologue de son code se présente comme le fidèle bienfaiteur de toutes les divinités de son vaste empire. Certes l'hégémonie de Babylone est soulignée par la prééminence du dieu Mardouk qui lui a donné le pouvoir universel et la mission de faire régner la justice et le droit sur la terre, mais sous l'autorité de ce dieu

suprême chaque divinité locale trouve sa place. Face au polythéisme plutôt tolérant, le monothéisme apparaît intolérant.

On pourrait imaginer une version tolérante du monothéisme qui consisterait à dire : il n'y a qu'un seul Dieu, mais chacun l'adore à sa manière sous un nom différent, l'un l'appelle Mardouk, l'autre Baal, l'autre Molok. Le monothéisme biblique ne tient pas ce discours conciliant. Durant la période des patriarches il admet l'identité avec le Dieu dont Melkisédek est le prêtre et surtout avec Shadday, le nom sous lequel Yahvé s'était révélé aux patriarches et sous lequel le connaissaient Job et ses amis. Mais durant toute l'histoire d'Israël, les prophètes n'ont cessé de dénoncer les hésitations, les confusions, les associations. Elie au Carmel demande aux Israélites un choix sans ambiguïté : c'est Baal ou c'est Yahvé qui est Dieu, c'est Baal ou Yahvé qu'il faut suivre.

Si le choix est aussi pressant, c'est parce que dans la révélation biblique un autre thème majeur est associé au monothéisme, celui de l'*élection*. Le Dieu unique s'est choisi un peuple pour qu'il lui appartienne en propre parmi tous les autres peuples de la terre. Le Dieu unique est ainsi un Dieu exclusif, un Dieu « jaloux » pour employer le langage biblique. Cet adjectif ne signifie pas que Dieu désirerait ce qu'il n'a pas, ou serait soupçonneux. Il souligne que son amour est ardent, exclusif et qu'il est très dangereux de le provoquer.

Cet « exclusivisme » de Dieu s'exprime par trois interdictions majeures :

- le culte des autres dieux (1^{er} commandement),
- le culte des images, même lorsque l'image est censée représenter Dieu (2^e commandement),
- la magie (divination, consultation des morts, etc.).

Dans la vie concrète de la nation, l'alliance établie entre

le Dieu unique et son peuple avait pour conséquence des lois contraignantes, contraires à la liberté religieuse :

— l'incitation à adorer d'autres divinités devait être punie de mort (Deut. 13) et la dénonciation du coupable n'était pas limitée à un prophète (v. 5), mais devait s'étendre aux membres de sa propre famille qu'il fallait être le premier à dénoncer (v. 6-11),

— devait être punie de mort également, l'infraction au repos du sabbat (Ex. 31 : 15),

— celui qui s'adonnait à la magie devait être aussi puni de mort (Lév. 20 : 27).

Certes il faut relire ces lois dans leur contexte, mais, même à l'époque, elles devaient paraître rigoureuses.

Les étrangers dont parle assez souvent la loi pour inciter à la bienveillance à leur égard, ne devaient pas bénéficier en Israël de la liberté de culte. Certes ils ne pouvaient pas être contraints de pratiquer la religion d'Israël ; ils en étaient normalement exclus, mais il est impensable qu'ils aient pu pratiquer une autre religion alors qu'il est dit des pratiques idolâtres qu'elles souillent le pays (Lév. 18 : 25-26) ni qu'ils aient pu avoir un comportement extérieur plus libre.

Si pour clarifier le débat on distingue trois niveaux de tolérance :

1) légal : liberté religieuse,

2) psychologique : attitude non agressive à l'égard de ceux qui pensent différemment,

3) philosophique : il n'y a pas de vérité absolue,

c'est au niveau élémentaire, celui de la liberté religieuse, que la tolérance est au moins en partie refusée par la révélation de l'Ancien Testament. Et ceci : non pas parce que dans un environnement largement intolérant il aurait été impossible d'établir si tôt une société tolérante,

— mais parce que dans un environnement qui tolère une multiplicité de divinités et de cultes, le Dieu unique qui se

révèle à Israël et fait alliance avec lui ne tolère pas de rival.

Dans le *Nouveau Testament*, le monothéisme est réaffirmé par les premiers missionnaires chrétiens et il est prolongé par l'affirmation qu'il n'y a qu'un seul sauveur : Jésus.

On aurait pu imaginer que le message de Jésus, destiné à être proclamé jusqu'aux extrémités de la terre, se présente sous une forme plus tolérante à l'égard des croyances diverses des hommes. Il aurait été compris dans le cadre de chaque religion, comme un message de salut, de bonté, d'ouverture. Ce n'est pas ainsi que procèdent les apôtres, ils parlent du Dieu qui a créé toutes choses, celui que les païens ignorent, et lorsque leurs auditeurs les écoutent, ils se détournent des idoles vers le Dieu vivant et vrai (I Thess. 1 : 9).

Cette obstination à annoncer Jésus dans le cadre de la foi au seul Dieu et comme le seul sauveur et Seigneur devant qui tout genou fléchira a été l'une des causes principales de la persécution des chrétiens dans l'empire romain. On y tolérerait volontiers les cultes divers pour autant que la cohésion de l'Empire soit assurée par le culte rendu à l'Empereur. C'est précisément le refus de toute autre divinité que Dieu et de tout autre Seigneur que Jésus qui a valu aux chrétiens d'être appelés athées par les adeptes des autres cultes et d'être considérés par les autorités comme des insoumis.

La communauté chrétienne n'étant plus une nation comme Israël, et les apôtres ayant pris leur distance à l'égard des coutumes de la loi, il n'est plus question d'imposer à la société les règles civiles de l'ancienne alliance. Les premiers chrétiens ne sont d'ailleurs pas en état de le faire, ils sont une minorité, haïe par les autorités religieuses juives et plus ou moins tolérée par les autorités civiles romaines. Mais dans le cadre de la communauté, les

apôtres ne sont pas prêts à tolérer toute forme de doctrine ou de conduite. Paul reproche aux Corinthiens d'avoir fait preuve de laxisme à l'égard d'un homme qui vivait dans le désordre, ils auraient dû l'exclure (I Cor. 5 : 2). Et l'apôtre Jean prévient ses lecteurs qu'ils ne devraient pas même saluer ceux qui propagent des erreurs, car ils se font ainsi les complices de leurs mauvaises actions (II Jean 11).

La lecture des lettres apostoliques, non pas seulement celles qui sont dirigées contre les faux prophètes (II Pierre et Jude), mais par exemple les lettres de Jean et les lettres aux Sept Églises de l'Apocalypse donnent une idée de la manière dont sont considérés par les premiers chrétiens le judaïsme réfractaire au message de Jésus et les groupes religieux de tendance gnostique :

— « ceux qui se disent Juifs et ne le sont pas » (Apoc. 3 : 9),

— « synagogue de Satan » (Apoc. 3 : 9),

— « faux prophètes, débauche, adultère » (Apoc. 2 : 22),
etc.

Nous laissons de côté pour le moment la prédication de Jésus, non qu'il ne s'y trouve pas trace d'intolérance, mais nous y reviendrons plus tard.

II. Tolérance de Dieu

Il n'était que trop facile de remplir la première colonne, il apparaît plus difficile de remplir la seconde.

En regard de la jalousie de Dieu, de sa sainteté qui aurait dû aussi être citée, on pourrait mentionner

— sa patience, sa lenteur à se mettre en colère,

— sa miséricorde qui le conduit à pardonner le pécheur qui reconnaît sa faute et implore son pardon.

Mais le terme de tolérance convient-il à ces qualités de Dieu qui en effet tempèrent sa sévérité, sa justice et sont largement évoquées et illustrées dans la Bible ?

Pardonner, ce n'est pas tolérer, surtout lorsque le pardon implique

- l'aveu de la faute,
- la réparation lorsqu'elle est possible,
- le sacrifice,

et ne supprime pas nécessairement

— les conséquences naturelles,
— et même parfois certaines sanctions : Dieu pardonne à David le péché qu'il a commis, mais le fils qui est né de son union avec Batchéba mourra et dans sa propre famille le désordre sexuel et le meurtre rappelleront douloureusement les crimes que Dieu a pardonnés.

Dieu s'emploie à prévenir toute confusion entre pardon et tolérance : ce qu'il pardonne, il ne le tolère pas. Et la patience de Dieu est tournée vers le pardon, Dieu attend avant de sévir dans l'espoir que le coupable se repente et qu'il soit ainsi pardonné.

Je relèverai trois traits de la manière d'être de Dieu que l'on peut rattacher à la notion de tolérance :

1. Dieu ne force pas l'homme à croire ou à obéir, il ne viole pas les consciences. Dieu n'est pas prêt à recourir à n'importe quel moyen pour parvenir à ses fins, il attache un tel prix à la confiance et au libre amour de l'être humain, qu'il est disposé à beaucoup tolérer pour que son adhésion soit sincère, personnelle. Il s'agit bien là de tolérance au sens propre du terme, et cette donnée, largement attestée dans l'Écriture, a constitué le fondement principal de la revendication de la tolérance religieuse : la foi ne se commande pas, la vérité s'impose à la conscience des hommes, il faut qu'ils soient libres de croire ou de ne pas croire, libres même de se laisser entraîner par l'erreur pour que

leur adhésion à la vérité ait un sens. Il m'est agréable ici d'évoquer la figure d'Alexandre Vinet qui en 1826, dans son *Mémoire sur la liberté des cultes*, écrivait: «C'est toujours l'hommage du cœur que Dieu demande et qu'il attend, et cet hommage ne peut avoir lieu sans la liberté.»¹

Il faudrait pouvoir montrer comment, tout au long de l'histoire biblique, Dieu est resté fidèle à ce principe. Je me contenterai de trois citations qui parmi d'autres illustrent de manière émouvante cette volonté de Dieu de ne pas forcer l'homme à la foi.

— Es. 65 : 2-3: «J'ai tendu les mains tous les jours vers un peuple rebelle, qui marche dans une mauvaise voie au gré de ses pensées; vers un peuple qui ne cesse de m'irriter en face, sacrifiant dans les jardins et brûlant de l'encens sur les briques»,

— Ps. 81 : 13: «Oh si mon peuple m'écoutait ! Si Israël marchait dans mes voies !»

— Mat. 23 : 37: «Jérusalem, Jérusalem, toi qui tue les prophètes et lapide ceux qui te sont envoyés, combien de foi ai-je voulu rassembler tes enfants comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes et vous ne l'avez pas voulu».

2. Si Dieu apparaîtrait souvent sévère, intransigeant à l'égard du mal, il nous paraîtrait aussi parfois tolérant :

— il bénit les sages-femmes des Hébreux qui ont eu le courage de désobéir à l'ordre du Pharaon, alors qu'elles se sont excusées auprès du roi par un mensonge (Ex. 1 : 17-21). Dieu ne semble pas le moins du monde leur tenir rigueur de ce mensonge, ni même s'en préoccuper.

¹ Alexandre Vinet *Mémoire en faveur de la liberté des cultes* (Lausanne: Payot, 1944) p.143.

— il préfère les plaintes et l'audace de Job aux propos plus raisonnables de ses amis qui ne voulaient pas que l'on parle mal de Dieu. Certes Job est réprimandé par Dieu, mais ses amis encourent sa colère et doivent recourir à Job pour obtenir son pardon.

— dans la loi du Sinaï, Dieu manifestement adapte sa volonté de créateur à une situation économique et sociale particulière. Jésus le dit explicitement à propos du divorce (Mat. 19:8) et l'on peut facilement étendre cette appréciation à l'esclavage, à la polygamie qui ne peuvent être considérés comme conformes aux intentions du créateur.

3. En fin de compte, la preuve la plus incontestable de la tolérance de Dieu, ce sont les plaintes des hommes qui la fournissent.

Plaintes des croyants qui dans les Psaumes expriment leur déception, leur incompréhension, leur attente de la justice de Dieu :

«Jusques à quand, ô Dieu ! l'opresseur déshonorera-t-il ?

L'ennemi méprisera-t-il ton nom ?

Pourquoi retires-tu ta main, ta droite ?

Sors-la de ton sein ! extermine ! » (Ps. 74: 10)

Plaintes de Job qui décrit toutes les injustices :

«De la ville les mourants font monter leurs plaintes,

L'âme des blessés jette des cris.

Et Dieu ne fait pas attention à un tel scandale ! »
(Job 24:12).

Plaintes des non croyants qui mettent en doute l'existence ou la bonté de Dieu en évoquant les malheurs et les injustices de ce monde : «s'il y avait un Dieu pourquoi tolérerait-il tout cela ? » Le fait que soient recueillies dans la sainte parole de Dieu les plaintes des croyants, montre bien que pour Dieu cette tolérance, bien que relative et temporaire, n'est pas négligeable et que Dieu comprend

au moins les inquiétudes qu'elle peut faire naître dans le cœur de ses fidèles.

III. Cohérence de la vision biblique

Une fois remplies ces deux colonnes, tolérance et intolérance, il nous faut réfléchir à la manière de gérer le contraste ainsi constaté entre la «tolérance» et «l'intolérance» de Dieu. Je vous propose de passer en revue plusieurs stratégies pour retenir celle qui me paraît la plus adéquate.

1. Une manière radicale de gérer le contraste consiste à *neutraliser l'un des pôles*. Cela peut se faire délibérément, plus ou moins inconsciemment ou on peut opérer ce choix de manière arbitraire ou lui chercher des justifications. C'est bien sûr la tolérance que l'on cherchera à valoriser aux dépens de l'intolérance.

L'opération peut être justifiée en partie, car il faut tenir compte du caractère historique et progressif de la révélation, notamment de la différence entre l'ancienne et la nouvelle alliance. On comprendra ainsi que les lois qui prévoient des peines pénales pour des infractions religieuses appartiennent à un ordre de choses ancien, aujourd'hui révolu. Cependant, les racines de l'exclusivisme biblique sont bien trop profondes et bien trop essentielles pour que l'on puisse, sans trahir le message biblique, le transformer en un message universel de tolérance. Cet exclusivisme tient

- au monothéisme, fondamental,
- à la conscience de la sainteté de Dieu, qui ne peut voir le mal,
- à l'affirmation que Jésus seul est Sauveur et Seigneur,
- au témoignage fidèle et courageux qui doit être rendu à la vérité.

Il nous faut donc résister aux tentatives délibérées ou insidieuses visant à éliminer ou émousser cet aspect rugueux, mais indispensable de la foi chrétienne. Ce que l'on dit de l'un des pôles est aussi valable pour l'autre. Le danger m'apparaît moins pressant, mais il n'a pas toujours été évité dans le passé et, conscients des maux dont souffre notre société, nous pouvons par réaction être portés à des extrêmes regrettables.

2. Une seconde stratégie consiste à chercher entre les deux opposés une sorte de *voie moyenne*, ou pour prendre une autre image, un équilibre entre deux extrêmes : ni trop tolérant, ni trop intolérant.

Lorsqu'il s'agit de décisions de bon sens, le juste milieu peut être une solution sage, mais lorsque sont en jeu des réalités révélées comme l'unicité de Dieu, sa sainteté, la personne et l'œuvre de son Fils, n'est-ce pas folie que de penser pouvoir trouver une solution intermédiaire de bon sens ? Ce qui nous est révélé à propos de Dieu ne constitue pas simplement des repères à partir desquels nous pourrions nous situer à quelque distance, mais représente des aspects constitutifs et indispensables de la vérité qui nous est donnée à croire.

3. Nous faudra-t-il alors opérer une sorte de *dialectique* entre deux options que nous n'arriverions pas à accorder logiquement et que nous devrions sans cesse maintenir en tension : la tolérance de Dieu et son intolérance ? Chaque fois que nous affirmons l'une, nous devrions aussi en même temps, et sans comprendre comment elles s'accordent, réaffirmer l'autre.

4. Il me semble qu'il nous faut au moins essayer de *relier* entre elles les deux affirmations, essayer de comprendre comment elles s'accordent. Et nous bénéficions pour cela non pas d'un modèle théorique, mais d'un exemple lumineux : une personne dans laquelle ces aspects apparem-

ment opposés de la personne divine se sont trouvés réunis, et réunis de manière harmonieuse. Je veux parler de la personne de Jésus-Christ.

Quel que soit le jugement que nos contemporains portent sur le christianisme, qu'il soit ou non accusé d'intolérance, Jésus, lui, bénéficie d'un capital d'estime considérable. Il est considéré comme un homme tolérant, comme un modèle de tolérance, peut-être même un martyr de la tolérance.

Pourtant Jésus a eu des paroles et même des gestes intransigeants qui paraissent mal s'accorder avec l'image de tolérance dont il bénéficie :

— il a eu des paroles très dures à l'égard des hommes religieux de son temps, les comparant publiquement à des conducteurs aveugles (Mat.23:16), à des sépulcres blanchis (Mat.23:27), les assimilant aux assassins des prophètes (Mat.23:31),

— il n'a ménagé ni les foules, ni ceux qui voulaient le suivre, ni ses disciples comme Pierre à qui il a dit « arrière de moi Satan » (Mat.16:23), ni sa propre famille « qui sont ma mère et mes frères ? celui qui fait la volonté de mon Père, celui-là est mon frère, ma sœur, ma mère » (Marc3:33-35),

— il a chassé les vendeurs du temple (Mat.21:12-13),

— de tous les messagers de Dieu, il est celui qui a parlé avec le plus de clarté de la perdition éternelle (Mat.22:13-14 ; Mat.24:51 ; Mat.25:41,46),

mais tout cela ne parvient pas à ternir son image de tolérance.

— Est-ce parce qu'il n'était pas détenteur du pouvoir ?

— est-ce parce qu'il n'a jamais voulu exercer le pouvoir ?

— est-ce parce qu'il a payé de sa propre vie son engagement ?

Il jouit d'un capital de confiance tel que quoi qu'il ait pu dire ou faire d'énergique, voire de provoquant, décidément l'adjectif intolérant ne lui sied pas.

Ce paradoxe révèle les limites et l'inadéquation du discours contemporain sur la tolérance. L'homme que l'on respecte, que l'on vénère comme le modèle de la tolérance, est précisément celui que l'on pourrait à bien des égards juger intolérant. Serait-ce donc que la vraie tolérance se moque de la tolérance ? ou que la vraie tolérance ne peut être un absolu posé a priori, étant plutôt la conséquence d'autres valeurs comme la vérité, l'amour de Dieu, l'amour du prochain ?

Il est vrai que dans le passé, la vérité, l'amour de Dieu, et même l'amour du prochain, ont trop souvent été invoqués à l'appui de déclarations et de comportements qui faisaient singulièrement violence à la tolérance sous sa forme la plus fondamentale. Mais il reste à démontrer que poser la tolérance comme a priori permette d'éviter de tels comportements. C'est loin d'être certain, l'évolution de nos sociétés faisant plutôt craindre un démenti de plus en plus cruel.

* * *

Si nous reprenons les questions évoquées au début de cette étude, nous pouvons esquisser maintenant quelques réponses.

1. La tolérance que peut nous encourager à développer le message biblique est fondée sur des *convictions fortes* concernant l'unité de la personne divine, la connaissance de ses exigences morales, la nature et le contenu de la bonne nouvelle dont Jésus-Christ est le cœur. Elle est tout le contraire du relativisme qui par paresse, lâcheté ou conviction arrêtée refuse l'arbitrage entre les croyances,

la recherche sincère et ardente de la vérité, la soumission à la vérité révélée par Dieu.

2. Cette tolérance trouve sa justification fondamentale et puise toute sa force dans l'*amour de Dieu* qui considère l'être humain comme un vis-à-vis dont il attend une réponse personnelle et authentique. Elle est tout le contraire de l'individualisme qui nous fait considérer les opinions et le sort de nos semblables comme indifférents. Si cet amour tolère parce qu'il veut convaincre plutôt que contraindre, il veut toujours ardemment convaincre, car il ne peut se résoudre à voir un être humain égaré, victime de l'erreur qui l'abuse et le détruit.

Comprendre ainsi que la vraie tolérance est inséparable de la vérité de Dieu, inséparable de l'amour de Dieu, doit nous permettre

— d'une part de repérer les lacunes et les perversions de la fausse tolérance minée par le relativisme et l'égoïsme,

— d'autre part d'appréhender positivement la tolérance, jointe à de fermes convictions et à un amour sincère, ardent.

Les plus graves écueils étant évités, tous les problèmes de navigation n'en seront pas résolus pour autant, signalons-en quelques-uns pour terminer :

1. Le problème des *limites de la tolérance civile*. L'environnement dans lequel est située la tolérance chrétienne (vérité et amour) fournit des repères utiles, mais ne fournit pas pour autant de réponse toute faite à des questions qui évoluent constamment. L'attitude instinctive de groupes minoritaires comme les nôtres, parfois accusés de sectarisme, est de se montrer méfiants à l'égard de législations contraignantes dont ils pourraient avoir à souffrir. On peut aussi se demander comment une autorité laïque pourrait arbitrer en matière de liberté religieuse ? Nous devons cependant être prêts à reconnaître que certaines

croyances ou tout au moins certaines pratiques mettent en danger la liberté civile et qu'il est légitime que l'État s'en préoccupe.

2. Dans la vie de l'Église, la *distinction entre les vérités* essentielles et sûres qu'il faut confesser sans faille et les convictions moins essentielles et moins sûres à l'égard desquelles la tolérance est légitime et souhaitable. C'est la difficulté de cette distinction qui a dans l'histoire ancienne et récente nourri les accusations justifiées et injustifiées d'intolérance ou d'infidélité. On voit encore ici comment la tolérance est reliée à la vérité.

Avec l'aide de Dieu,

ET MOI,

FACE À LA

TOLÉRANCE ?

Shafique KESHAVJEE
Pasteur, Jongny
Chargé par l'Église Réformée d'un
ministère auprès des croyants
d'autres traditions religieuses

Si je devais résumer en une seule phrase ce qui me tient à cœur par rapport à cette thématique, ce serait : « Vivre le chemin de l'amour, au-delà d'une intolérable suffisance et d'une insuffisante tolérance ».

Pour répondre à la question qui est posée, je le ferai de trois manières différentes.

Tout d'abord, en donnant un témoignage personnel. Ensuite, en vous proposant une image. Finalement, en vous présentant une confession de foi à méditer.

Un témoignage personnel

Le mot « tolérance » est un vocable que je n'aime guère. Dès lors, je ne l'utilise pas beaucoup. Et pourquoi cette réticence ? Parce que pour moi, ce mot est profondément ambivalent. D'une part, c'est une belle valeur. Et d'autre part, c'est une valeur ambiguë.

Une belle valeur

Selon le Petit Robert, voici comment est définie la tolérance :

« Attitude qui consiste à admettre chez autrui une manière de penser ou d'agir différente de celle qu'on adopte soi-même ».

Notre monde est fait de races, de cultures, de traditions, de sensibilités différentes. Un monde monocolore serait lugubrement triste. La tolérance, qui accueille la diversité, est donc une belle valeur. Alors que l'intolérance, qui rejette tout ce qui est différent de son propre point de vue, ne peut être perçue que négativement.

Une valeur ambiguë

Deux choses me paraissent problématiques avec le concept de tolérance.

— Dans l'expression «tolérer quelqu'un», il est insinué que l'on admet sa présence à contre-cœur. «Je «tolère» mon voisin ou la présence des étrangers». Cette tolérance-là exprime un mode de relations à l'autre, pour le moins froid et distant. Est-ce à cela que je suis appelé? Certainement pas!

— La deuxième difficulté vient de la question des limites ou de l'extension de la tolérance. Toutes les différences doivent-elles être acceptées? Doit-on tolérer les intolérances? Certainement pas non plus!

Pour ces deux raisons, parmi d'autres, je n'aime guère le mot tolérance.

La tolérance dans la Bible

Dans la Bible, d'ailleurs, on ne trouve pas les mots de «tolérance» ou de «tolérer» mais plutôt ceux d'«accueillir», de «respecter», d'«aimer» ainsi que ceux de «se séparer», de «combattre»... le mal, le mépris, le mensonge, l'erreur et la haine.

Dans le livre de l'Exode au chapitre 34 et au verset 7, on trouve cette expression majestueuse, savoureuse et paradoxale qui décrit Dieu comme étant en hébreu «*naqqéh lô ienaqqèh*», littéralement comme Celui qui «laisse passer sans rien laisser passer» qui «acquitte sans laisser quittes».

Le Dieu de la Bible n'est ni un Être froid qui nous «tolère», ni un Être mou qui a de la tolérance pour nos intolérances, mais plutôt Celui dont l'amour est maternellement tendre et paternellement juste.

À la suite de ce Dieu, que nous révèle Jésus-Christ, je me crois appelé, je nous crois appelés, à refléter son Amour. Amour qui se manifeste par l'accueil et la compréhension envers des personnes d'autres Églises, d'autres religions, d'autres convictions. Amour qui se manifeste aussi par la contestation de certaines croyances ou pratiques véhiculant des arrogances, des dénis ou des mépris.

Éléments de mon itinéraire personnel

Permettez-moi de répondre très personnellement à la question «Et moi, face à la tolérance ?» en vous relatant quelques épisodes de mon cheminement de vie.

Je suis né dans une famille non-chrétienne. Durant mon adolescence, n'ayant pas beaucoup de convictions personnelles —j'étais agnostique— il m'était facile de tenir un discours très tolérant envers toutes les croyances religieuses ou non. Vers dix-huit ans, alors que je faisais le tour du Monde avec un ami, m'ouvrant à l'hindouisme, à l'islam et au bouddhisme, je fus bousculé par le Christ. Cela se passa en Inde, le pays d'origine de mes arrière-grands-parents, alors que moi-même je suis né au Kenya. Grâce à une communauté de type évangélique —c'était une Église méthodiste— je fis mes premiers pas dans une foi personnelle et engagée. Dieu, le Christ, l'Esprit Saint, la Croix, la Résurrection, la prière, l'amour de la Bible, l'offrande de sa vie, la vie communautaire, devinrent des réalités essentielles pour moi. De retour en Suisse, je découvris bien des Églises ou Communautés. Des réformés aux pentecôtistes en passant par les darbystes et les salu-tistes, je commençai à faire connaissance avec quelques-unes des 20 000 dénominations chrétiennes à travers le monde. Une question se posa alors à moi. Le Christ était-il polygame ? À entendre autant de personnes persuadées

d'appartenir à la seule et véritable Église et Épouse fidèle, il n'y avait que quatre réponses possibles :

— soit l'une des Églises avait raison et toutes les autres tort. Mais cette Église parfaite, je ne l'ai jamais rencontrée.

— soit toutes les Églises étaient des Épouses parfaites et le Christ était alors polygame. Mais la Bible ne m'encourageait pas tellement à accepter cet enseignement-là (cf. Ephésiens 4:4ss ; 5:23ss ; Apocalypse 19:7, etc.),

— soit toutes les Églises avaient tort et l'Église idéale était encore à rechercher, voire à créer, et pourquoi pas par moi ? Mais malheureusement — ou plutôt heureusement ! — je n'ai jamais été attiré à devenir un gourou.

À ce propos, connaissez-vous la différence entre un grand gourou et un kangourou ? La réponse, c'est qu'il n'y en a aucune. Tous les deux en effet aiment « empocher ».

La quatrième réponse possible, celle que j'ai choisie, reconnaît que toutes les Églises avaient à la fois tort et raison. Le Christ monogame aime son **unique Église** présente de manière cachée et partielle dans chacune des différentes Églises.

Dans mon cheminement de vie, je dois beaucoup aux milieux évangéliques. Par eux, par vous, j'ai appris à découvrir Dieu plus intensément dans ma vie personnelle. J'ai appris à laisser le Saint-Esprit me transformer, me bousculer. J'ai appris à croire en un Dieu libre. Libre de ressusciter, de faire des miracles, de délivrer. Et ce trésor-là est inestimable. Puis, progressivement, j'ai dû aussi désapprendre bien des étroitesse. Pendant plusieurs années, j'ai été secrétaire général des Groupes Bibliques Universitaires de Suisse romande. Une année, je participais à une rencontre internationale des GBEU en Angleterre. À la fin de ce rassemblement, je me rendis à un Congrès international de Campus pour Christ. À quelques

kilomètres et à quelques heures chaque, mouvement développait ses stratégies d'évangélisation comme s'ils étaient les uniques chrétiens de la Planète. Ce fut un choc pour moi. Ce qui a été encore plus difficile à accepter, ce sont tous les discours réducteurs et mal informés entendus de la part de certains évangéliques sur les catholiques et les orthodoxes sans parler des hindous, des musulmans et des bouddhistes. Au fil des années, j'avais découvert des trésors immenses dans les monastères, dans l'histoire de l'Église universelle voire dans la spiritualité mondiale. L'ignorance, quand ce n'était pas la démonisation massive par certains évangéliques de tous ces lieux, dénotait une étroitesse et une arrogance que je ne pouvais plus assumer. Le Dieu libérateur qu'ils m'avaient fait découvrir était encore plus libre que ce qu'ils croyaient. Dieu est Souverain. Il agit où il veut et comme il veut.

Suis-je redevenu l'universaliste que j'étais ? Est-ce que je tolère toutes les voies religieuses quelles qu'elles soient ? Loin de là. La devise que j'essaie de vivre, c'est celle-ci : **être ferme sans être fermé**. Par les évangéliques, j'ai appris à être ferme dans la foi. Par des chrétiens d'autres Églises et des croyants d'autres traditions, j'ai appris à ne pas être fermé à l'action de Dieu hors de mon univers familial. Mon Centre est clair : le Dieu de la Bible. Mais les contours de ma circonférence ne le sont plus. Il ne m'appartient plus de décider qui est dedans et qui ne l'est pas. Ma vocation, comme celle de tout chrétien est d'être un témoin sans être un juge. À Dieu appartient le jugement dernier. Le mien ne peut être qu'avant-dernier.

Voici ce qu'a dit un chrétien célèbre :

« Les membres de la communauté doivent avoir un amour constant pour leurs frères, les enfants de Dieu de toute religion. Ils ne doivent se permettre ni jugement, ni blâme, contre ceux qui pensent autrement qu'eux, mais ils

doivent veiller sur eux-mêmes pour maintenir la pureté de l'Évangile. J'aimerais mieux regarder comme enfants de Dieu quatre cents personnes qui ne le sont pas que d'en méconnaître une seule qui le fût. Je ne voudrais pour tout au monde être en division avec un enfant de Dieu, qu'il fût catholique, grec ou russe [orthodoxe] ou de n'importe quelle religion; où que je le trouvasse, je mendierais sa bienveillance et son amitié. La religion des cœurs doit avoir une porte ouverte dans le paganisme, dans le judaïsme, dans le mahométisme [l'islam], dans la chrétienté, dans toutes les sectes. Il n'y a et il n'y aura jamais d'homme qui puisse l'empêcher».

Ces paroles sont celles du Comte de Zinzendorf (1700-1760), piétiste allemand, fondateur de la Communauté d'Herrnhut restaurateur des Frères moraves, et initiateur du premier grand mouvement missionnaire protestant. Son ouverture bienveillante donne à penser.

Pour clore et résumer la partie témoignage, je dirai donc que toute suffisance religieuse ou ecclésiale est intolérable. Car Dieu seul suffit, et encore, car il choisit de m'interpeller et d'agir par d'autres. Je dirai aussi que la tolérance est insuffisante. Car Dieu nous appelle à aimer sans conditions toutes les personnes qu'il nous donne de rencontrer et à contester sans compromissions toutes les aliénations qu'il nous donne de discerner.

Une image

Imaginez une Ville, dans le brouillard. Cette Cité, la nôtre, est celle de la Mort. Dans ce Lieu, malgré les joies éphémères, tout dépérit. Les habitants, en effet, vivent, vieillissent et inéluctablement se désagrègent pour retourner à la poussière. Au loin, émergeant du brouillard et au sommet d'une montagne, il nous arrive parfois d'aperce-

voir une Cité resplendissante, la Ville éternelle où, dit-on, les larmes et la mort n'existent pas. En effet, plusieurs Messagers, prétendant connaître cette Ville, crient sur nos places et nous invitent à nous mettre en route vers ce Royaume de Paix.

Dans la Ville de la mort, Cité de l'Autosuffisance humaine, bien de nos compatriotes se complaisent dans leur horizon étroit.

« Balivernes que tout cela ! Mirages de la pensée et rêves chimériques, se disent-ils les uns aux autres. »

D'autres, beaucoup d'autres aspirent à la Vie et se mettent en route vers la Cité de la Joie. Mais à peine sortis de l'enceinte de la Ville, une grave question se pose. Quelle direction, quelle voie faut-il prendre ? Laquelle choisir ? La chrétienne, la musulmane ou la bouddhiste ? La juive, l'hindoue ou la taoïste ? Celle des Témoins de Jéhovah, des baha'is ou des scientologues ?

Et si la direction chrétienne était choisie, faut-il prendre l'autoroute, une des grandes routes nationales ou encore l'un des innombrables sentiers ? Et dans quel véhicule allons nous monter ? Dans un vieux bus catholique, réformé ou orthodoxe ? Ou plutôt dans l'une des innombrables 2CV évangéliques, bien plus maniables, mais peut-être plus fragiles... ?

— La réponse des **sceptiques**, nous la connaissons déjà :

« La destination est illusoire et toutes les voies sont également incertaines voire dangereuses. Mieux vaut rester à la Ville et jouir de sa sécurité ».

Et s'ils avaient tort ? Si la Ville éternelle existe vraiment et qu'un chemin y mène, comment peut-on se contenter de rester chez soi et de regarder notre vie se dissoudre dans la mort ?

— La réponse des **optimistes** et des **universalistes** est tout autre :

« Pourquoi tant de soucis ? Toutes les voies mènent au même But. L'important, c'est de se mettre en route ! »

Et si ce n'était pas le cas ? Et si une voie finissait dans un ravin ou aboutissait dans une autre Ville de la Mort ?

— La réponse des **exclusivistes** est simple :

« Seule la Voie de notre Messager est sûre et toutes les autres ne sont que des impasses ! Si vous ne nous accompagnez pas, vous allez mourir définitivement. »

Et là, qui faut-il croire ? Les exclusivistes chrétiens, musulmans, juifs, et de tant de sectes sont tellement nombreux, qu'ils ne peuvent tous avoir raison ! Et si eux se trompaient aussi ?

Imaginez cette Ville de la Mort. Imaginez cette Ville éternelle. Imaginez toutes ces Voies qui parfois se croisent, souvent divergent et sur lesquelles de multiples véhicules circulent. Imaginez tous ces passagers. Certains sont paisibles, d'autres sont anxieux. Certains crient violemment aux autres de les rejoindre. Quelques-uns assassinent même au nom de leur Voie. D'autres perplexes, retournent à la Ville de la Mort.

Dans cette image, où êtes-vous ? Où suis-je ? Où est le Christ ?

J'entends déjà la réponse de certains. Mon Église, c'est l'avion qui nous mène directement au sommet de la Montagne !

Mais si là-haut, il n'y avait pas d'aéroport ? Jésus n'a pas dit : « Je suis le vaisseau spatial qui vous emportera au Ciel. »

Non, il a affirmé : « Je suis le chemin... » (Jean 14:6). Il a même dit : « ... spacieux est le chemin qui mène à la perdition... resserré, celui qui mène à la vie » (Matthieu 7: 13-14).

Pour nous chrétiens, le chemin qu'est Jésus, Fils de Dieu, est digne de confiance, car lui a quitté la Ville éter-

nelle pour venir dans la Ville de la Mort. Non seulement il est venu pour nous appeler à en sortir, mais par son propre abaissement dans la souffrance et la mort, il a ouvert la Porte de la Ville Lumineuse qui, à cause de notre myopie, de notre incapacité à grimper et de nos habits sales nous était interdite d'accès. Faut-il alors en déduire que toutes les autres Voies ne sont que des impasses ?

Je n'en sais rien. Jésus n'a pas dit : « Nul ne vient au Père que par l'Église » ou encore moins « Nul ne vient au Père que par votre Église ». Il a affirmé : « Nul ne vient au Père que par moi » (Jean 14 : 6).

Ce que je crois, c'est que Jésus est une « Voie nouvelle et vivante » (Hébreux 10 : 20). Parce qu'il est ressuscité, il est un Chemin Vivant et non un sentier figé et mort. Est-ce à moi d'exclure la possibilité que Jésus, voyant un bouddhiste ou un musulman en difficulté sur sa propre voie, ne vienne lui tendre la main pour l'aider à retrouver son Chemin et à entrer par sa Porte ? Je ne crois pas que le salut soit dans le bouddhisme, dans l'islam ou dans toute autre religion, ni même dans le christianisme — défini comme un chemin tout tracé — mais il est bien plutôt dans la présence et l'action du Dieu Vivant qui appelle tout être à entrer dans sa Ville éternelle, ouverte à l'humanité par le don et le pardon en Jésus. Si un bouddhiste, un musulman ou toute autre personne croyante ou non, accède lui aussi à la Ville de Lumière, ce sera comme pour les chrétiens, à cause de la générosité du Portier, et cela quelle que soit la Voie qu'il aura empruntée.

La foi, c'est la lumière qui nous aide à avancer sur le chemin du Christ. Il y a peut-être deux sortes de fois. La foi lampadaire, inamovible, sécurisante, forte. Et la foi lanterne, exploratrice, maniable, fragile. Je ne vous cache pas ma préférence pour la seconde ! Avec elle, il est possible de quitter les chemins spacieux et d'avancer dans le

chemin étroit. Avec une telle foi, il est même possible de sortir de sa Voie parce qu'un appel nous vient d'ailleurs et nous permet de tendre la main à des voyageurs d'autres Voies, qui parfois ont découvert des raccourcis ou souvent sont bloqués dans une impasse.

Avec une telle lanterne, je vous invite à explorer une confession de foi qui reconnaît que les religions diverses sont des Voies qui à la fois se croisent et se séparent. Elle est comme une carte grossière qui décrit ces Voies.

Une confession de foi

Le texte qui vous est proposé est un extrait d'un petit ouvrage que je suis en train de rédiger avec d'autres, intitulé *Vers une symphonie des Églises*. Dans ces pages, j'essaie de mettre en évidence les accords et les désaccords, les forces et les faiblesses respectives des Églises catholiques, protestantes et orthodoxes. À un moment donné, je situe en rapport avec les autres traditions religieuses, la foi chrétienne qui nous est commune à tous.

Voici cet extrait :

Une confession commune du Mystère du Dieu Uni-Trinitaire

Nous pouvons reconnaître que chacune de nos Églises confesse le même Dieu Vivant, Père, Fils et Saint-Esprit.

Au-delà de tout et de tous : le Père, s'approchant de tout et de tous : le Fils, au-dedans de tout et de tous : l'Esprit, le Dieu Unique et trois fois Saint, Mystère de transcendance et d'immanence, de Communion et de

Communication, est célébré dans toutes nos Églises.

Pour la foi commune qui nous habite, ensemble nous jubilons.

— Avec nos frères et sœurs en humanité *juifs*, nous confessons que Dieu est le Créateur de l'Univers et qu'Il est le Saint.

Mais différemment d'eux, nous confessons que le Créateur est venu habiter une créature et que le Saint s'est incarné.

— Avec nos frères et sœurs en humanité *musulmans*, nous confessons que Dieu est le Tout-Puissant, le Parfait et l'Immortel.

Mais différemment d'eux, nous confessons que le Tout-Puissant a accepté d'être fragile, que le Parfait a porté nos imperfections et que l'Immortel, par la mort et la résurrection de Jésus, a transfiguré notre mortalité.

— Avec nos frères et sœurs en humanité *hindous*, nous confessons que Dieu est l'Un indescriptible.

Mais différemment d'eux, nous confessons que son Unité est multiple et que le monde multiple ne se résorbe pas dans l'Un.

— Avec nos frères et sœurs en humanité *bouddhistes*, nous confessons que la Réalité ultime est Inexprimable.

Mais différemment d'eux, nous confessons que l'Inexprimable s'est exprimé, non comme « Vide » impersonnel (*shûnyatâ*) mais comme Personnalité qui s'est « vidée » (*kénose*) (cf. Philippiens 2:7).

— Ainsi, avec les *religions de l'Orient*, nous confessons que Dieu est Silence et Souffle.

— Avec les religions *juive* et *musulmane*, que Dieu est Parole.

Mais différemment d'elles, nous confessons que Dieu est tout à la fois Silence, Parole et Souffle (Père, Fils et

Esprit), que la Source silencieuse s'est faite Parole, que la Parole s'est faite chair et que par le Souffle de la Parole toute chair peut devenir une parole animée à la louange du Dieu au-delà de tout.

— Avec tous nos frères et sœurs en humanité sans religion et de bonne volonté, nous confessons que les droits de l'homme et de la femme sont inaliénables.

Mais différemment d'eux, nous confessons que l'humain est image du divin.

— Avec l'*apôtre Paul* et tous les chrétiens de tous les temps, nous confessons la divinité, l'incarnation, la mort, la résurrection et l'élévation de Jésus, Fils de Dieu reconnu comme Messie, venu et qui vient (cf. Philippiens 2 : 5-11).

Et cette confession commune nous réjouit intensément.

Paroles conclusives

Parmi toutes les Voies, il y a une spécificité de celle du Dieu de la Bible dont les Églises chrétiennes sont témoins.

À la suite du Christ, nous sommes appelés à marcher dans la Voie de l'Amour, de Son Amour, compatissant et juste. Plus encore, par l'Esprit Saint, le Christ lui-même vient aimer en nous. Un tel Amour nous pousse à sortir des sentiers battus, à prendre des risques pour rejoindre d'autres voyageurs sur d'autres Voies, parfois en difficulté. Avancer avec eux et trouver la Voie sûre qui mène à la Ville éternelle, c'est ce que, en théologie chrétienne, nous appelons le service et le témoignage.

Souvent, nous-mêmes pouvons être en difficulté. Il y a des passages où mon propre véhicule a besoin du secours des autres. C'est ce que nous appelons le dialogue inter-dénominationnel et interconfessionnel.

Parce que tous les chemins ne sont pas nécessairement bons, la tolérance est insuffisante.

Au nom de la Religion — malheureusement, parfois même au nom du Christ — au nom de l'Argent, au nom du Pouvoir, au nom de la Liberté, beaucoup d'abus sont et peuvent être commis. Ceux-ci doivent être dénoncés. L'intolérable ne peut être toléré.

Parce que le Christ est une Voie Vivante et non un chemin tout tracé, l'autosuffisance sectaire de toute Église particulière est difficilement tolérable.

Au nom de la Révélation — malheureusement, souvent même au nom de la Révélation chrétienne — au nom de la Vérité, au nom de la Fidélité, bien des arrogances sont et peuvent être vécues. L'intolérance ne peut être tolérée.

Au-delà d'une froide tolérance et d'une arrogante intolérance, le Christ nous a ouvert la Voie d'un Amour sur laquelle nous sommes tous appelés à avancer.

LA FOI
DES FORTS ET
DES FAIBLES
D'APRÈS
ROMAINS 14

Marc Luthi
Directeur de l'Institut Biblique
Emmaüs, Saint-Légier

Lecture : Romains 14:1-15:7

14:1. Faites bon accueil à celui qui est faible dans la foi, sans discuter des opinions. 2. Tel croit pouvoir manger de tout; tel autre, qui est faible, ne mange que des légumes. 3. Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas, et que celui qui ne mange pas ne juge point celui qui mange, car Dieu lui a fait bon accueil. 4. Qui es-tu, toi qui juges un serviteur d'autrui? S'il se tient debout, ou s'il tombe, cela regarde son maître. Mais il se tiendra debout, car le Seigneur a le pouvoir de le soutenir.

5. Tel juge un jour supérieur à un autre: tel autre les juge tous égaux. Que chacun soit pleinement convaincu dans sa propre pensée.

6. Celui qui se préoccupe des jours s'en préoccupe pour le Seigneur. Celui qui mange, c'est pour le Seigneur qu'il mange, car il rend grâces à Dieu; celui qui ne mange pas, c'est pour le Seigneur qu'il ne mange pas: il rend aussi grâces à Dieu. 7. En effet, nul de nous ne vit pour lui-même, et nul ne meurt pour lui-même. 8. Car si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur; et si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur. Soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur. 9. Car Christ est mort et il est revenu à la vie pour être le Seigneur des morts et des vivants. 10. Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère? ou toi, pourquoi méprises-tu ton frère? Nous comparâtrons tous devant le tribunal de Dieu. 11. Car il est écrit: je suis vivant, dit le Seigneur, tout genou fléchira devant moi, et toute langue donnera gloire à Dieu.

12. Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même.

13. Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; usez plutôt de votre jugement pour ne pas mettre devant votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute.

14 Je sais et je suis persuadé dans le Seigneur Jésus, que rien n'est impur en soi; mais si quelqu'un estime qu'une chose est impure, alors elle est impure pour lui. 15 Si, pour un aliment, ton frère est attristé, tu ne marches plus selon l'amour. Ne cause pas, par ton aliment, la perte de celui pour lequel Christ est mort. 16 Ce qui est bien pour vous ne doit pas être un sujet de calomnie. 17 Car le royaume de Dieu, c'est non pas le manger ni le boire, mais la justice, la paix et la joie, par le Saint-Esprit. 18 Celui qui sert Christ de cette manière est agréable à Dieu et approuvé des hommes. 19 Ainsi donc, recherchons ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle. 20 Pour un aliment, ne détruis pas l'œuvre de Dieu. En vérité tout est pur; mais il est mal pour l'homme, quand il mange, de devenir une pierre d'achoppement. 21 Il est bien de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin, et de s'abstenir de ce qui pour ton frère est une cause d'achoppement, de chute ou de faiblesse. 22 Cette foi que tu as, garde-la pour toi devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même dans ce qu'il approuve! 23 Mais celui qui a des doutes au sujet de ce qu'il mange est condamné, parce que sa conduite ne résulte pas de la foi. Or tout ce qui ne résulte pas de la foi est péché.

15:1 Nous qui sommes forts, nous devons supporter les faiblesses de ceux qui ne le sont pas, et ne pas chercher ce qui nous plaît. 2 Que chacun de nous plaise au prochain pour ce qui est bon, en vue de l'édification. 3 Car le Christ n'a pas cherché ce qui lui plaisait, mais, selon qu'il est écrit: Les outrages de ceux qui t'outragent sont tombés sur moi». 4 Or, tout ce qui a été écrit d'avance l'a été pour notre instruction, afin que, par la patience et par la consolation que donnent les Écritures, nous possédions l'espérance.

5 Que le Dieu de la patience et de la consolation vous donne d'avoir une même pensée les uns à l'égard des autres selon le Christ-Jésus, 6 afin que d'un commun accord, d'une seule voix, vous glorifiiez le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ. 7 Faites-vous mutuellement bon accueil, comme Christ vous a accueillis, pour la gloire de Dieu.

I. Introduction 14: 1-2

Nous sommes passés au cours de ces conférences d'une approche très large de la tolérance sous l'angle philosophique puis juridique, à une réflexion concernant les relations entre les dénominations et les grandes religions. À présent le cercle se resserre encore pour aborder le même thème dans ses implications concrètes au sein de la communauté chrétienne, lieu par excellence de l'apprentissage de la tolérance.

Par le texte proposé à notre étude, nous sommes placés en présence d'une Église qui souffre de difficultés de relations, de certaines mésententes dues à des divergences d'opinion.

Des divergences d'opinion

Les uns pensent pouvoir manger de tout sans aucune distinction. Les autres sont convaincus qu'en bons chrétiens, ils doivent s'abstenir de certains aliments par crainte d'en être souillés. Ils sont végétariens (« ne mangent que des légumes » v.2) pour éviter de courir le risque de consommer des viandes impures. D'autres sont abstinents de toute boisson alcoolique.

Il en est aussi qui font des distinctions entre les jours : ils ont un respect scrupuleux des sabbats, des fêtes, des nouvelles lunes.

Il semblerait que ces divergences d'opinion et de pratiques, avec les tensions qu'elles créent, soient en bonne partie d'origine culturelle. L'Église de Rome était manifestement formée de chrétiens d'origines juive et païenne, l'apôtre Paul y fait plusieurs fois allusion dans la lettre qu'il leur a adressée (voir 1:5, 2:14, 24; 3:29; 15:9, 16, 18, 27; 16:4). Les chapitres 9 à 11, considérés à tort

comme une parenthèse dans le développement de l'épître, abordent le problème posé par l'incrédulité d'Israël, l'intégration des païens dans l'Église et leurs rapports mutuels : les païens ont été entés sur le tronc d'Israël. « Dieu a enfermé tous les hommes dans la désobéissance pour faire miséricorde à tous » (Rom. 11 : 32). La cohabitation des chrétiens d'origines juive et païenne fut un des grands problèmes de l'Église primitive (voir entre autres Actes 15).

Les judéo-chrétiens et les pagano-chrétiens sont les uns et les autres profondément marqués par leurs cultures et leurs traditions religieuses respectives dont ils n'ont pas toujours conscience et dont ils n'arrivent pas à se détacher.

Pourquoi de telles divergences ?

Les explications proposées par les commentateurs sont elles aussi divergentes !

F. Godet¹ pense qu'il s'agit avant tout du problème posé par les chrétiens d'origine païenne. « Je suis persuadé dans le Seigneur que rien n'est souillé par soi-même » (v. 14), prouve que la souillure leur paraissait attachée à la nature même des aliments et pas simplement contractée, comme ce serait le cas pour les viandes sacrifiées aux idoles. Il s'agirait, à son point de vue d'attitudes dues à un certain dualisme ascétique provoqué sans doute par réaction contre la corruption régnante. On pourrait aussi y voir un retour au-delà des lois mosaïques (voir Gen. 1 : 29 ; 9 : 3 : on ne mangeait pas de viande avant la chute ; Gen. 10 : 20 : le vin n'avait pas encore été inventé).

¹ Godet, Frédéric *Commentaire sur l'épître aux Romains* Genève : Labor et Fides : 1968 ; pp. 501-505.

Mais la plupart des commentateurs reconnaissent derrière ces réactions de scrupule une origine juive : dans quelle mesure les judéo-chrétiens restaient-ils soumis à la loi juive ?

Paul a déjà lutté bec et ongles pour affirmer qu'on n'est justifié devant Dieu que par la foi et non par la médiation de la loi (voir l'épître aux Galates). Pour Paul, prétendre rétablir la loi comme moyen de rédemption, comme médiatrice du salut, est intolérable. C'est un point sur lequel on ne peut transiger. Dans ce sens il est totalement inacceptable d'imposer la circoncision aux chrétiens d'origine païenne, ce serait les placer sous la malédiction de la loi. « Vous êtes séparés de Christ, vous qui cherchez la justification par la loi ; vous êtes déchus de la grâce » (Gal. 5 : 4).

Mais il se peut que des chrétiens d'origine juive, tout en ayant renoncé à la loi comme moyen de salut, ne pensent pas pouvoir pour autant se dispenser des exigences de la loi, même des préceptes très matériels, parce que considérés comme exprimant la volonté de Dieu. Ces gestes ne sont pas accomplis pour se justifier, mais pour obéir à Dieu, par respect pour sa volonté et par soumission.

Ces chrétiens pouvaient très bien, pour exprimer leur docilité, ne pas manger de viandes (des viandes étouffées cf. Actes 15 : 20 et 29, ou sacrifiées aux idoles, ou de la viande de porc) et s'abstenir de travailler le jour du sabbat, puisque c'était la loi du repos donnée par Dieu (le dimanche à cette époque n'était pas encore entré dans les mœurs).

La loi rituelle de l'Ancien Testament défendait aux Juifs de manger certaines viandes et leur interdisait notamment la consommation du sang et des animaux étouffés, c'est-à-dire d'animaux qui n'avaient pas été saignés vivants et rituellement. À la conférence de Jérusalem, convoquée

pour traiter de l'intégration des païens dans l'Église, il fut décidé par égard pour la sensibilité des Juifs, pour ne pas les heurter inutilement, de demander aux pagano-chrétiens de s'abstenir des viandes sacrifiées aux idoles et des viandes étouffées. Si nous voulions appliquer la décision prise alors à Jérusalem, il nous faudrait non seulement nous abstenir de la consommation de boudin, mais également de tout gibier (Ex. 22:30: Vous ne mangerez pas de chair déchirée dans les champs) et de toute viande n'ayant pas été saignée vivante. Il nous faudrait manger de la viande casher, comme le font les juifs et les musulmans !

Ces questions alimentaires resurgiront dans l'épître de Paul aux Corinthiens et concerneront plus spécialement la consommation des viandes sacrifiées aux idoles. De façon étonnante, Paul ne se contentera pas d'appliquer la décision prise à Jérusalem à laquelle il avait lui-même participé. Par un long développement, il s'efforcera de favoriser chez ses correspondants une plus grande maturité faite à la fois de conviction «réfléchie» et d'amour pour les frères. Il est convaincu que la viande sacrifiée aux idoles n'a rien de particulier, parce que les idoles ne sont rien. Cependant dans la pratique, il faut savoir tenir compte de la sensibilité et de la liberté de conscience de l'autre, et par conséquent être prêt à s'abstenir par amour pour lui (lire à ce sujet I Cor. 8 et 9).

Jésus dans ses entretiens avec les pharisiens, les gardiens de la loi, a levé tout tabou alimentaire en déclarant: «Il n'est rien qui du dehors entre dans l'homme qui puisse le rendre impur... Il déclarait purs tous les aliments» (Marc 7:15, 19).

Les forts et les faibles dans la foi

Les forts sont ceux qui ont bien assimilé la nouveauté de l'Évangile et ont compris que la loi rituelle de l'Ancien Testament ne les concerne plus et que par conséquent ils ne doivent plus en tenir compte. Quant à ceux que Paul qualifie de faibles, ils se croient encore liées par les prescriptions légales du judaïsme et ont des scrupules. On pourrait citer ici la parole adressée par Paul aux Corinthiens : « En effet, quelques-uns, retenus par l'habitude à l'égard des idoles (on pourrait ajouter par rapport aux lois rituelles et alimentaires), mangent de ces viandes sacrifiées, et leur conscience qui est faible en est souillée » (I Cor. 8 : 7).

Remarque : Paul suppose que les uns et les autres sont de bonne foi et sont animés de bonnes intentions. Aucun principe chrétien ne se trouve sérieusement engagé. Leurs divergences touchent à des points secondaires. Quand les fondements de la foi chrétienne sont en jeu, l'apôtre tient un tout autre langage. Il suffit d'évoquer la sévérité de la lettre adressée aux Galates séduits par des chrétiens judaïsants cherchant à leur imposer la circoncision comme une condition de salut : « Et j'atteste encore une fois à tout homme qui se fait circoncire : il est tenu de pratiquer la loi tout entière. Vous êtes séparés de Christ vous qui cherchez la justification dans la loi ; vous êtes déchus de la grâce » (Gal. 5 : 3-4).

II. Tolérance mutuelle 14 : 3-12

Alors comment se conduire dans l'Église en présence de divergences si profondes, touchant à l'identité des uns et des autres ?

Il faut tout d'abord se garder du mépris et du jugement. Le fort, c'est-à-dire celui qui a plus de liberté, pour qui ces distinctions ne correspondent à rien, doit se méfier du dédain et du mépris qu'il peut manifester à l'égard du plus faible. Il risque en effet de le regarder de haut, avec fierté, avec un esprit de supériorité.

Mais les plus faibles eux aussi sont pris à partie, parce qu'ils ont la tendance, non moins grave, à juger, à condamner celui qui peut se donner tant de liberté. Ils peuvent être tentés de refuser de voir des chrétiens dans ceux qui ne partagent pas leurs scrupules.

Une telle attitude serait contraire à celle de Dieu lui-même qui les a accueillis les uns et les autres et les regarde par conséquent comme ses fils (cf. Rom. 8 : 14-17).

En définitive Paul ne tranche pas. Tout ce qu'il demande à chacun c'est d'agir avec une pleine conviction personnelle et réfléchie : « Que chacun soit pleinement convaincu dans sa propre pensée ». Le verbe rendu par qu'il « soit pleinement convaincu » signifie être rempli jusqu'au bord, être plein de certitude et de conviction ; il n'y a plus place pour la moindre hésitation. Alphonse Maillot commente ainsi cette parole : « Mais [Paul] veut des convaincus qui s'acceptent réciproquement, non des tièdes qui se tolèrent. C'est ça, la grâce et la liberté. Les seuls qui n'ont pas leur place sont les sceptiques, les tièdes, les « demi-sel. »² La tolérance à laquelle nous invite ce passage n'a donc rien à voir avec l'indifférence incolore et insipide !

² Maillot, Alphonse *L'épître aux Romains* Le Centurion et Labor et Fides : 1984 ; p. 338.

Tout pour le Seigneur

Paul constate que les deux lignes de conduite sont inspirées par un seul motif : celui de servir le Seigneur (« pour le Seigneur » revient 5 fois dans les vv. 6-8). L'un consacre au Seigneur son refus de manger ou de boire vécu dans la communion du Seigneur ; l'autre consacre son travail (le jour de sabbat). Tous deux rendent ainsi grâces à Dieu.

Adolf Schlatter, un auteur allemand, écrit à propos de celui qui s'abstient en rendant grâces : « S'il ne se glorifie pas de son abstinence, mais qu'il en remercie Dieu du fond du cœur parce qu'il y trouve une muraille protectrice contre le péché, la chair et le monde, et si, au lieu de se vanter de ses jours de fête, il en bénit Dieu comme d'une voie de réveil qui l'attire en haut, il fait cela pour le Seigneur et l'en bénit. Et ce dont on bénit Dieu ne nous sépare pas de lui, mais nous unit plus étroitement à lui ».

Frédéric Godet fait remarquer que nous avons là un moyen utile pour trancher diverses questions de casuistique, c'est-à-dire de cas de conscience : *oui*, si je puis le faire en vue du Seigneur et en lui rendant grâces ; *non*, si je ne puis le recevoir comme un don de sa main et l'en bénir. « Car tout ce que Dieu a créé est bon, et rien ne doit être rejeté, pourvu qu'on le prenne avec actions de grâces » (I Tim. 4 : 4).

Chez le chrétien, la foi a remplacé la domination du *moi*, par un nouveau maître, le *Christ*. Désormais vivre, c'est servir le Christ ; mourir c'est aller vers lui. Tout se mesure d'après le service pour Christ et dans l'approbation que ce maître accorde à son serviteur. Par l'effet de sa consécration à Dieu (cf. Rom. 12 : 1-2), il est la propriété inaliénable du Seigneur, il lui appartient pour l'éternité, vivant ou mort !

C'est par la résurrection des morts que le Christ est devenu le Seigneur glorieux devant qui tout genou fléchira (Phil. 2:10-11). Jésus, le « mort-vivant » (le ressuscité) règne désormais simultanément sur la vie et sur la mort.

Chacun aura des comptes à rendre

Paul oppose le jugement incompetent du frère au jugement unique et souverain du Seigneur. Les forts et les faibles auront tous à comparaître devant le tribunal de Christ (cf. 2 Cor. 5:10). Chacun aura à rendre compte pour lui-même de ses œuvres en vue de la récompense.

L'erreur des uns et des autres :

1) c'est de **juger selon leur propre point de vue**, selon leur critère de valeur personnel, et vouloir l'imposer aux autres ;

2) c'est d'oublier **que le jugement final ne leur appartient pas** ; tous sont au Seigneur et c'est à lui qu'ils auront des comptes à rendre ;

3) ce qui compte, c'est leur **motivation** : que tout soit fait pour le Seigneur, qu'ils mangent ou boivent, qu'ils vivent ou meurent.

III. Éviter de heurter ou scandaliser 14 : 13-23

Introduction

Paul adresse un avertissement particulier aux **forts** pour les engager à n'user de leur liberté que conformément à la loi de l'amour.

Paul n'avait rien de semblable à recommander aux faibles ; car celui qui est lié intérieurement, ne peut rien changer à sa conduite, tandis que le fort qui se sent libre,

peut librement user de son droit ou y renoncer dans la pratique.

Le fort doit veiller sur l'usage qu'il fait de sa liberté. Il serait erroné de penser que tout se passe verticalement entre Dieu et lui, au mépris des autres. Nous avons toujours dans la communauté à tenir compte des frères et sœurs.

Le fort doit faire un usage prudent et discret de sa liberté, pour les motifs suivants :

1) pour ne pas causer une *blessure* (un froissement de cœur, écrit Godet) ou une irritation intérieure chez le faible (v. 14-19) ;

2) pour ne pas *détruire* en lui l'œuvre de Dieu en l'entraînant à faire quelque chose contre sa conscience (v. 19 b-23).

Le verset 13 est un verset de transition. Différentes traductions en sont proposées : pour ne pas mettre devant votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute (SR), une cause de chute ou de scandale (TOB).

Deux termes différents dont le sens est proche sont utilisés ici (*proskomma é skandalon*). Convaincu qu'il n'y a pas de pléonasmе chez Paul, Godet pense que le premier terme se rapporte au *sentiment froissé* (blessé dirions-nous aujourd'hui) du faible ; le second au *péché* qu'on risque de lui faire commettre en l'entraînant à un acte contraire à sa conscience. Ces deux pensées se retrouvent plus loin : non seulement je puis attrister ou blesser mon frère par un usage égoïste de ma liberté, mais je puis être cause de sa perte : « Ne cause pas, par un aliment, la *perte* de celui pour lequel Christ est mort » (v. 15). Ce même verbe a été appliqué plus haut dans l'épître (Rom. 2 : 12) à la perte éternelle dont doivent être frappés les pécheurs au jugement dernier³.

³ cf. A. Viard *St Paul, Épître aux Romains, Sources bibliques* Paris : Gabalda, 1975 ; pp. 288-289.

Ne pas blesser le faible v. 14-15

Dans la communion avec le Seigneur, Paul se sait affranchi de toutes les obligations imposées par la loi cérémonielle : rien n'est souillé par sa propre nature !

Nous trouvons une conviction tout à fait semblable dans I Cor. 8:7-8 à propos de la consommation de la viande sacrifiée aux idoles : « Ce n'est pas un aliment qui nous rapproche de Dieu : si nous n'en mangeons pas, nous n'avons rien de moins ; si nous en mangeons nous n'avons rien de plus ».

Ceci est extrêmement important et marque un tournant capital dans l'histoire des religions. C'est en vérité l'abolition de la distinction du sacré et du profane. Il n'y a plus de domaine appartenant spécifiquement à Dieu dans le monde, pas de domaine réservé, domaine de l'alimentation ou domaine des fêtes ; tout est à Dieu, rien n'est impur ! C'est vraiment une rupture radicale avec toute la religion, non seulement le judaïsme, mais toutes les religions païennes, fondées justement sur la distinction sacré-profane.

Mais Paul ajoute aussitôt : « mais une chose est impure pour celui qui la considère comme telle ». Certains esprits sont tellement marqués par la mentalité antérieure qu'ils n'arrivent pas à surmonter cette distinction et par conséquent, il y en a encore pour eux un domaine rituel de l'impur.

Nous n'avons pas le droit de tricher avec notre conscience ; il s'agit de marcher en conformité avec elle. Même s'il est vrai qu'elle n'est pas la norme que je puis imposer aux autres pour en faire une règle, elle est une loi pour moi-même. À un tel point que Paul dit avec force que celui qui ne marche pas selon sa conscience se condamne lui-même. Il ne faut donc pas forcer les gens à agir contre leur conscience, même erronée, mais l'éclairer par la Parole.

À ce propos nous pourrions citer ici un bref épisode ajouté par certains manuscrits anciens à la parole prononcée par Jésus déclarant que le «le Fils de l'homme est maître du sabbat» (Luc 6:5): «Le même jour, voyant quelqu'un travailler le jour du sabbat, il lui dit: si tu sais ce que tu fais, tu es heureux; mais si tu ne sais pas, tu es maudit et transgresseur de la loi» (cité par la TOB). Tout dépend de la motivation: si c'est par révolte ou insoumission à la loi, malheur à lui. Mais si c'est par conviction qu'en Jésus-Christ il n'y a plus de distinction de jour, bienheureux est-il!

Rechercher d'abord le Royaume

L'amour doit permettre de discerner l'essentiel: ce n'est pas l'usage de ma liberté, mais le **bien de l'autre**.

La liberté vécue égoïstement peut froisser ou affliger le faible. En pratiquant ainsi sa liberté, au mépris des faibles, le fort amène son frère à blasphémer contre Dieu, c'est-à-dire à juger la conviction du fort qui est cependant selon Dieu.

Le Royaume de Dieu, ne consiste pas dans la liberté de manger ou de boire sans souci du prochain, mais à réaliser dans la vie ces trois dispositions primordiales: la justice, la paix, la joie. Ce sont autant de qualités relationnelles, avec Dieu et les hommes: des manifestations du fruit de l'Esprit.

La justice: c'est d'abord celle que Dieu prononce sur moi à cause du sacrifice du Christ, puis celle qui qualifie mes relations avec mes frères;

La paix est la conséquence de la justification par laquelle je vis en bonne harmonie avec Dieu, avec moi-même et avec les autres;

La joie est le résultat de la communion retrouvée avec Dieu et se manifeste quand rien ne vient ternir mes relations fraternelles.

«L'appartenance au Royaume de Dieu ne se marque plus par des pratiques extérieures désormais abolies, bien que certains puissent se croire encore obligés de s'y soumettre. Il se fonde avant tout sur l'établissement de rapports nouveaux entre l'homme et Dieu et entre les hommes».⁴

Et c'est le Saint-Esprit qui est la source de ces vertus !

Ne pas scandaliser le faible v. 19-23

Le verset 19 est un verset de transition. Il résume ce qui précède : l'obligation de maintenir la bonne harmonie dans l'Eglise et de ne rien faire qui puisse nuire à l'édification du prochain. Nous sommes tous encouragés à poursuivre ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle.

Ne pas être une pierre d'achoppement pour l'autre est bien plus important que de jouir de sa liberté (de manger de la viande et de boire du vin). Il vaut mieux renoncer à ce qui est bon en soi que de faire chuter son frère. Quand l'essentiel n'est pas en jeu, la considération du bien du prochain devient primordiale. C'est ainsi que Paul s'est fait tout à tous (I Cor. 9 : 19-23).

Agir avec conviction

Le v. 22 s'adresse principalement aux forts, tandis que le suivant s'adresse aux faibles.

⁴ *Ibidem*, p. 289.

Comment faut-il traduire : foi ou conviction ?

La TOB traduit : « Garde pour toi, devant Dieu, la *conviction* que la foi te donne » et précise en note : « Ici, comme au verset suivant, il s'agit, croyons-nous, de la conviction pratique inspirée par la foi. Le verset vise tous les chrétiens, forts et faibles : les uns et les autres doivent avoir un comportement qui corresponde au jugement de leur conscience éclairée par la foi ».

Leenhardt commente : « La foi consiste essentiellement en une *décision* intérieure en réponse à l'*appel* de Dieu, pour se ranger à son obéissance. Elle comporte donc un aspect théorique : accepter comme vrai ce que Dieu (ou la prédication) annonce ; et un aspect pratique : la décision de s'ouvrir à cette vérité, de l'accueillir intérieurement. Cette ambivalence explique que le mot *pistis* puisse revêtir ici un caractère plus psychologique, où l'élément conviction et obéissance est plus accentué que l'élément adhésion et confession. »⁵

Le fort ne doit pas sacrifier sa *conviction* (née de la foi en Christ) mais sa *liberté* ; qu'il garde sa conviction devant Dieu, mais sans en faire parade.

Mise en garde : le fait d'être convaincu du bien fondé d'une chose n'est pas la preuve qu'on est approuvé de Dieu ! « Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même dans ce qu'il approuve » (v. 22) « Qu'il l'approfondisse assez pour l'épurer de tout ce qui n'aurait point sa source dans les exigences réelles de Dieu. »⁶

Dans le doute, abstiens-toi !

⁵ Leenhardt, Franz-J. *L'épître de saint Paul aux Romains*
Commentaire du Nouveau Testament Delachaux et Niestlé : 1957 ;
p. 201.

⁶ *Ibidem*.

IV. Accueillez-vous comme le Christ vous a accueillis 15:1-7

Les forts (litt.: ceux qui peuvent) doivent montrer leur force en portant avec douceur, condescendance et tendresse le fardeau que leur impose la faiblesse de leurs frères. Servir est toujours dans l'Évangile le vrai signe de la force (Gal. 6:2). Il faut écarter la complaisance en soi-même.

Il faut chercher le bien du prochain pour son édification.

Jésus n'a eu qu'une pensée: lutter pour la destruction du péché, sans se préoccuper de son propre bien-être, ni se ménager un instant lui-même. Il n'a pas cherché ce qui lui plaisait.

C'est Dieu lui-même, le Dieu de la patience et de la consolation, qui veut nous rendre capables d'avoir une même pensée les uns à l'égard des autres, de vivre en commun accord et de le glorifier d'un même cœur et d'une seule voix. Mais l'unité n'est jamais l'uniformité. L'harmonie implique la variété.

Une chose doit nous élever au-dessus de toutes les difficultés de relations: l'amour avec lequel Christ nous a accueillis! C'est ainsi que ce passage se termine comme il a commencé (comparez 14:1 et 15:7), mais en élargissant l'exhortation à tous les membres de l'Église, forts ou faibles, dans un élan mutuel d'amour: Faites-vous mutuellement bon accueil, comme Christ vous a accueillis, pour la gloire de Dieu.

Application pratique

Quelques remarques générales :

1) il faut bien admettre la difficulté de distinguer entre les sujets secondaires et ceux qui touchent aux principes évangéliques ; chacun a tendance à considérer que ce à quoi il tient est prioritaire !

2) il est faux de conclure au relativisme doctrinal, selon lequel chacun croit ce qui lui semble bon, pour aboutir à un pluralisme grossier. Paul insiste sur le contenu objectif de la foi : « Je vous rappelle, frères, l'Évangile que je vous ai annoncé, que vous avez reçu, dans lequel vous avez persévéré, et par lequel vous êtes sauvés, si vous le reprenez dans les *termes* où je vous l'ai annoncé ; autrement, vous auriez cru en vain » (I Cor. 15 : 1-2 ; cf. aussi I Cor. 5 : 3 ; 11 : 31-32 ; voir aussi l'épître aux Galates).

3) il n'est pas nécessaire de renoncer à nos *convictions* pour accueillir ceux qui pensent différemment. Ce ne sont pas nos convictions qui nous empêchent de vivre dans l'harmonie, mais notre manque d'amour qui se traduit souvent par l'orgueil et un esprit de supériorité.

4) il nous appartient de dénoncer l'*individualisme* qui nous caractérise si souvent ; notre manière de vivre notre liberté, a des conséquences pour les autres.

5) une fois de plus nous sommes invités non pas au service de nous-mêmes, pour faire tout ce qui nous plaît, mais à rechercher le bien des autres, l'édification de l'Église (cf. Gal. 5 : 13-14).

6) attention à la tyrannie des faibles, des « faux-faibles » qui ont placé leur sécurité dans certaines pratiques !

Maillot pose la question de savoir si une Église fidèle est nécessairement une Église avec des forts et des faibles. Il fait remarquer que dans 1 Corinthiens Paul essaie de

rendre plus adultes les faibles, les nourrissons (I Cor. 3: 1). Le fort devient faible, non pas quand il se sait fort, mais quand il se préoccupe d'être fort et surtout quand il méprise ceux qu'il appelle les faibles. Si bien que le faible est nécessaire au fort pour le maintenir dans l'ouverture à l'autre. Cependant, précise-t-il avec raison, cela ne justifie en aucun cas l'infantilisme des faibles qui deviennent souvent tyranniques dans l'Église: ils s'effarouchent pour une table déplacée ou pour une maladresse liturgique.⁷

Aujourd'hui: comment vivre nos différences

Nous l'avons constaté, nos divergences ont souvent leur origine dans la culture. Suivant le milieu dans lequel nous avons grandi, nous voyons les choses différemment, nous développons des sensibilités propres qui s'expriment dans tous les domaines. Dans l'Église primitive deux cultures se sont heurtées, entrechoquées, avec les problèmes qui en sont résultés. L'Église d'aujourd'hui doit faire face à des difficultés semblables.

Nous ne vivons plus dans une culture chrétienne monolithique. Sous l'effet de la sécularisation, les références au christianisme ne sont plus pertinentes pour beaucoup. Il y a entre la manière de vivre des chrétiens et des non-chrétiens un fossé toujours plus grand, ce sont comme deux cultures parallèles. D'où la difficulté de communication et la nécessité de réfléchir à la communication transculturelle. Les missionnaires ne sont pas les seuls concernés par cette exigence. Sans oublier le fait que notre société devient de plus en plus multiraciale et nous oblige à entrer en contact avec d'autres ethnies et cultures.

⁷ cf. Maillot, Alphonse, *op. cit.* p. 341.

Dans l'Église, dans nos Assemblées évangéliques en particulier, nous rencontrons les mêmes difficultés. Alors que dans le passé les membres se renouelaient de père en fils, il n'en est plus ainsi depuis quelques décades. Une proportion importante des membres de nos communautés n'ont pas grandi dans nos Églises, ont reçu leur éducation religieuse dans d'autres milieux ecclésiastiques, si toutefois ils en ont reçu une. Les membres de nos assemblées n'ont plus les mêmes références historiques (beaucoup d'entre eux ignorent tout de notre histoire), ne se reconnaissent plus dans les mêmes traditions, manières de faire, sensibilités. Il en résulte une grande diversité « culturelle » pour ne pas dire cultuelle.

À cela s'ajoute le fait que le fossé des générations a tendance à se creuser de plus en plus. La distance se fait toujours plus grande entre les générations qui se font toujours plus courtes : il suffit de quelques années et déjà on ne se comprend plus. On peut parler à juste titre de cultures parallèles ! Il est devenu difficile de se comprendre dans l'Église et l'on risque, comme l'écrivait Paul, de se mépriser ou de se juger mutuellement.

Encore une fois ces différences touchent un peu à tous les domaines :

- la **tenue vestimentaire** : on est beaucoup plus libre qu'il y a une quinzaine d'années. Les habitudes ont changé. Alors que dans le passé on s'habillait « du dimanche » avec costume et cravate pour « honorer Dieu », aujourd'hui beaucoup de gens sont en tenue soignée toute la semaine et se réjouissent de s'habiller de manière plus décontractée pour aller au culte. Cela peut créer des tensions, voire même des incompréhensions. Il y a près d'une vingtaine d'années, alors que j'étais pasteur d'une Assemblée évangélique, cette question avait soulevé des problèmes : certains étaient choqués par la tenue négligée,

considérée comme irrespectueuse de ceux qui servaient la cène : jeans, chemise ouverte. Nous avons mis sur pied une soirée de partage en vue d'une meilleure compréhension mutuelle.

- les **divers genres de musique** dans l'Église : les partisans du recueil « J'aime l'Éternel » et les autres, pour ne rien dire de la polémique concernant la musique rock !

- la **consommation d'alcool** dans le cadre du culte : cène avec ou sans alcool ? Dans bon nombre d'assemblées la cène est servie avec du jus de raisin, sans alcool, pour éviter d'être une pierre d'achoppement pour certains. Mais la décision n'a pas été facile.

- l'**objection de conscience** : pour ou contre le service militaire ? Dans la même communauté peuvent se rassembler des officiers supérieurs et des objecteurs. Il est même des gradés qui sont prêts à aider ceux pour qui le port d'une arme heurte gravement leur conscience, à faire les démarches nécessaires en vue de leur exemption.

- les **prises de position politiques** : tous les chrétiens, même les évangéliques entre eux, n'ont pas forcément des points de vue identiques. Ils n'adhèrent pas tous à un même parti. On peut même se demander si un parti chrétien est envisageable ?

- les **différences de spiritualité** : certains manifestent ouvertement leurs émotions, d'autre sont carrément allergiques à toute extériorisation de leur vie spirituelle. Les Vaudois sont bien connus pour leur attitude réservée. On raconte l'histoire de deux Vaudois dans une barque au milieu du Léman, pris dans une formidable tempête. Fatigués par le combat, ils n'ont plus de forces pour ramer, alors l'un propose : Et si on priait ? Et l'autre de répondre : Tu n'y penses pas, on pourrait nous voir ! Et que dire de cet homme auquel j'allais remettre un traité d'évangélisation dans la rue centrale de Morges qui me dit le plus

sérieusement du monde, avec un regard désapprobateur : C'est un manque de pudeur ce que vous faites-là. La religion c'est pour le dimanche, à l'Église !

Comment vivre ces différences ?

Dans le passé, au sein des Assemblées, nous étions tentés par l'uniformité : tous pensaient la même chose, avaient les mêmes schémas eschatologiques, chantaient les mêmes cantiques, avaient les mêmes coiffures...

Une des tentations serait de glisser lentement mais sûrement vers le relativisme. À force d'être en contact avec des gens qui pensent différemment et cela jusque dans l'Église, on s'arrondit, on finit même par perdre ses formes : on n'a plus de conviction, et peut-être du même coup plus d'identité. « Tout le monde il est beau, il est gentil ! »

Ce n'est pas la solution proposée par l'apôtre Paul. Il nous encourage à nous fortifier dans la foi, à réfléchir notre foi, pour parvenir à des convictions sans pour autant vouloir les imposer aux autres, en accueillant celui qui a des opinions différentes, sans mépris ni jugement. Il nous exhorte à vivre de manière responsable dans la communauté en ayant constamment le souci du bien de notre frère, en devenant son serviteur et celui du Seigneur.

Comment vivre ensemble avec nos différences ? En tout cas pas en y renonçant ou en les supprimant. La réponse de Dieu n'est pas l'uniformité, il ne nous demande pas d'endosser un uniforme. Ce serait appauvrir l'Église, faire affront à la richesse que représente notre diversité. Ce que Dieu veut c'est l'harmonie de nos vies, que l'on vive en accord les uns avec les autres ! Il veut unir nos voix pour en faire un accord harmonieux à sa gloire ! Ainsi soit-il !

THÈSES POUR
UNE THÉOLOGIE
CHRÉTIENNE
DES RELIGIONS
NON
CHRÉTIENNES

Shafique KESHAVJEE

On raconte qu'en Irlande, mais cela aurait pu se passer n'importe où, un prêtre catholique, un pasteur protestant et un rabbin juif étaient plongés dans une discussion théologique enflammée. Tout à coup, un ange apparut au milieu d'eux et leur dit : « Dieu vous envoie ses bénédictions. Faites un vœu pour la paix et votre souhait sera exaucé par le Tout-Puissant ».

Le pasteur dit : « Que tout catholique disparaisse de notre bien-aimé pays. Alors régnera la paix en maîtresse souveraine. »

Le prêtre dit : « Qu'il n'y ait plus un seul protestant sur notre sol sacré. Alors, notre pays connaîtra la paix. »

« Et vous, rabbin, dit l'ange : n'avez-vous aucun souhait personnel ? »

« Non, dit le rabbin : exaucez seulement les vœux de ces deux messieurs et je serai content ! »

Que la situation religieuse sur notre Terre soit éminemment explosive, nous en sommes tous de plus en plus conscients. Exacerber les différences entre les traditions religieuses peut aisément conduire à la défense violente voire armée de ces identités lorsqu'elles se sentent agressées. Or minimiser les différences entre les traditions religieuses peut aussi mener à la violence, lorsque ces identités ne se sentent plus respectées. Les intégrismes et les syncrétismes portent en eux les semences de la guerre. Dans nos sociétés définitivement pluralistes, il appartient à chaque religion de penser son rapport aux autres sans déni de soi et déni de l'autre. Pour les Églises chrétiennes, ces thèses se veulent être des propositions provisoires de jalons sur cette Voie étroite.

Note de la rédaction :

Selon le vœu de l'orateur, les thèses qui suivent ont fait, lors des Conférences de Lavigny, l'objet d'un débat avec le public. Nous ne pouvons transcrire ici l'enregistrement des questions, remarques, objections et nuances émanant tant de l'auditoire que du conférencier. C'est pourquoi nous avons hésité à les publier hors de ce contexte «interactif». Si nous le faisons tout de même, c'est en suggérant qu'on prête à ces thèses le même usage que celui auquel elles étaient destinées initialement. Il ne s'agit pas d'affirmations définitives, mais de jalons propres à faire cheminer la réflexion et l'échange sur des questions qui cadrent bien avec le sujet de ce Dossier. Condensées, riches et tout en finesse, elles pourront fournir la trame de discussions sans doute animées, dans le cadre de groupes intéressés par ce thème d'une grande actualité. Et si vous ne parvenez pas à vous mettre d'accord entre vous à propos de telle ou telle affirmation... eh! bien, saisissez l'occasion de tester jusqu'où va votre tolérance!

THÈSES

1. Le Dieu judéo-chrétien se donne à connaître comme le Dieu Vivant Un et Unique¹. Il est même Unique dans sa façon d'être Un. Yahweh est Elohim². Dieu se révèle comme Unité-Trinité: Père-Fils-Esprit. Le Dieu judéo-

¹ Nomb. 14:28; Deut. 6:4-6; Rom. 3:30; Jacq. 2:19...

² **Yahweh**, le nom personnel et singulier par lequel Dieu se nomme (Ex. 3:15ss) est **Elohim** (Gen. 2:4, etc.), le nom commun et pluriel attribué aux Dieux.

chrétien se donne à connaître comme un Mystère de Communion et de Communication³.

2. Selon la Bible, les autres « dieux » sont des productions terrestres⁴ et/ou des puissances célestes (angéliques ou diaboliques)⁵. Leur existence est illusoire ou relative⁶. S'ils ne sont pas pur néant, ils ne sont que des puissants alors que le Dieu judéo-chrétien est Tout-Puissant⁷. S'ils ne sont pas des idoles, ils ne sont que des dieux, alors que Yahweh est le Dieu des dieux⁸. L'Écriture présente des perspectives à la fois monothéistes (donc exclusives) et hénouthéistes (donc inclusives)⁹.

3. Les religions ne sont ni divines, ni sataniques, mais humaines. En elles peuvent se greffer du divin et du satanique.

³ Le Père, le Fils et l'Esprit sont aussi unis et différents que les trois « 1 » de « 1 x 1 = 1 ». Le Père, le Fils et l'Esprit sont aussi différents et inséparables que le sont la Pensée (le Père), la Parole (le Fils) et le Souffle (l'Esprit) dans toute communication. Dire que Dieu est Unité-Trinité, c'est dire que Dieu est au-delà de nous (le Père), qu'il s'approche de nous (le Fils) et qu'il est au-dedans de nous (l'Esprit). Il peut être **rencontré** (car le Fils s'est approché de nous), **expérimenté** (car l'Esprit vient habiter en nous), mais **jamais enfermé** ou **manipulé** (le Père est toujours au-delà de nous).

⁴ Jér. 10; Rom. 1:23; I Cor. 8:4...

⁵ « Fils de Dieu » (Deut. 32:7-9 note TOB; Job 1...), « Armée du ciel » (Deut. 4:19...); « dieux » (Ps. 82:1(?); 29:1; 89:7...); « Dominations » (Col. 1:16; Eph. 3. 10; Col. 2:15; I Cor. 15:24); « éléments du monde » (Gal. 4:3,9; Col. 2:8,20...); « démons » (Ps. 96:4-5 selon LXX; I Cor. 10:20; Apoc. 9:20; I Jean 5:19s...).

⁶ I Cor:8. 4-6.

⁷ Luc 1:49; Marc 14:62...

⁸ Dan. 2:47; Deut. 10:17...

⁹ Le **monothéisme** est la perspective selon laquelle l'Unité divine conteste la prétention à la divinité de toute autre réalité. L'**hénouthéisme** est la perspective selon laquelle l'Unité divine englobe et intègre les autres puissances prétendument divines.

4. Le Dieu Vivant est Créateur de tous les êtres. C'est par sa Parole, exprimée par le Fils, que tout existe et que tout subsiste¹⁰. Par son Esprit, il donne souffle de vie à tous¹¹. Tous les humains sont prodigieux car créés en image de Dieu. Tous les humains sont *perturbés* car intimement en dissonance avec Dieu.

5. Par les religions (et les cultures) se manifestent les prodiges et le péché des hommes, l'amour et la colère de Dieu. La «révélation universelle (générale)» de Dieu par la création justifie une ouverture à l'action universelle de Dieu¹²; la «chute» par son universalité justifie une critique radicale des œuvres humaines¹³; la «grâce protectrice (commune)»¹⁴ justifie une perspective à la fois universelle et critique.

6. Le Dieu Vivant par la vocation et la libération du peuple juif¹⁵ en particulier¹⁶ se révèle comme le Libérateur des hommes. Par l'incarnation, la crucifixion et la résurrection de Jésus-Christ il est le «Sauveur de tous les hommes, surtout des croyants»¹⁷. Par son Esprit, Dieu cherche à tout réunir et à tout réconcilier en Christ¹⁸. La «révélation particulière (spéciale)» de Dieu par le peuple juif et en Jésus de Nazareth justifie un témoignage particulier.

¹⁰ Col. 1:16s; Gen. 1; Jean 1...

¹¹ Job 34:14; Actes 17:25; Gen. 2:7...

¹² Ps. 104; Rom. 1:20...

¹³ Gen. 3; Rom. 1-3...

¹⁴ Gen. 3:21; 4:15; 9:9ss...

¹⁵ Le livre de l'Exode, les multiples autres interventions...

¹⁶ Mais pas uniquement... cf Amos 9:7.

¹⁷ I Tim. 4:10.

¹⁸ Eph. 1:10; Col. 1:20...

7. Le Christ est non seulement la fin¹⁹ de la religion juive (la *Torah*), mais de toutes les religions. Par son Esprit, il accomplit/achève le prodigieux/perturbé en elles.

8. La grâce salvatrice du Christ réunit et réconcilie (et parfois sépare pour mieux réunir) alors que le péché sépare et divise (et parfois rassemble pour mieux séparer). Dans le Peuple de Dieu, la grâce (protectrice et salvatrice) peut être accueillie et vécue, re-con nue et nommée. Hors du Peuple de Dieu, la grâce peut être expérimentée²⁰ mais non clairement identifiée.

9. La plénitude de la grâce de Dieu s'exprime en Jésus-Christ, mais la plénitude de Jésus-Christ déborde l'Eglise (et à plus forte raison une Église). « *Le dialogue [inter-religieux] et l'œcuménisme sont des grâces qui nous sont offertes pour que nous devenions chrétiens d'une manière plus profonde et plus riche* » (Henri Le Saux).

10. L'Esprit Saint communique la grâce protectrice et salvatrice de Dieu révélée en Christ. En tout lieu où mûrit un amour authentique pour Dieu et pour les humains, il se peut que l'Esprit Saint communique des semences de cette grâce. La « finalité » de l'Esprit est d'humaniser²¹ et de faire communier à la nature divine²², de faire reconnaître le Christ²³ et d'offrir tout être au Père²⁴ (quel

¹⁹ **Telos**, accomplissement/achèvement,. Cf. Rom. 10:4. C'est par sa seconde venue que le Christ/Messie accomplira/achèvera totalement le sens des religions.

²⁰ Actes 14:17; 17:25, 28; 10:34, 45; cf. aussi la bénédiction accordée aux Ismaélites, Gen. 17:20; le pardon accordé aux Ninivites, Jonas 3:10, etc.

²¹ Ou restaurer l'image perturbée de Dieu en l'humain.

²² Il Pierre 1:4.

²³ I Cor. 12:3.

²⁴ Rom. 8:15...

que soit le nom qu'on lui donne). Pour ce faire, il se peut qu'il emploie les langages religieux et culturels d'autres traditions comme lieux de transmission de la grâce. Quelques «critères» de discernement de l'action de l'Esprit sont, outre la confession de Jésus comme Christ, comme Fils du Dieu Vivant²⁵, l'ouverture existentielle au «règne de Dieu», l'expérience d'appartenir à la famille de Dieu²⁶ ainsi que le déploiement dans sa vie de fruits tels l'amour, la joie, la paix²⁷... et la liberté²⁸.

11. Le Dieu Vivant est Seigneur de l'Histoire (des religions, aussi). S'il maintient en vie les religions non-chrétiennes, c'est peut-être d'une part pour préserver les vérités — le prodigieux — qu'elles véhiculent et que l'Eglise néglige et d'autre part pour manifester les erreurs — le perturbé — qu'elles transmettent et qui guettent aussi l'Eglise. Un des sens des religions non-chrétiennes est d'«éprouver» l'Eglise chrétienne et cela dans la double acception du terme : a) l'Eglise aime-t-elle suffisamment son Seigneur pour préserver sa fidélité au Christ ? et b) l'Eglise aime-t-elle suffisamment son Seigneur pour se laisser purifier de ses infidélités ? Dieu peut utiliser aujourd'hui les mouvements religieux (ou non) comme il a utilisé du temps d'Esaié l'Assyrie comme «gourdin de sa colère»²⁹. Il serait également faux d'adopter ces religions — se laisser convaincre par elles — que de ne pas s'adapter — ne pas se laisser corriger par elles.

12. L'Eglise chrétienne doit éviter aussi bien les pièges de l'intégrisme que ceux du syncrétisme. Par delà un

²⁵ Mat. 16:13-20.

²⁶ Rom. 14:17 ; Rom. 8:14-16.

²⁷ Cf. le fruit de l'Esprit dans Gal. 5:22s.

²⁸ II Cor. 3:17.

²⁹ Es. 10.

« ecclésiocentrisme » voire même un « Jésuscentrisme » elle doit viser un « théocentrisme christologique » qui déchiffre les traces de l'Esprit Saint partout où elles se trouvent. Sa tâche est de témoigner avec fierté et de dialoguer avec humilité. L'excès d'arrogance appelle une repentance. L'excès de silence appelle une nouvelle évangélisation.

13. Dans toute réalité ou relation, l'amour du Dieu Unitrinitaire nous précède. L'évangélisation (ou la mission) consiste tout d'abord à partir des traces de cet amour — dans la vie, la culture, la religion de l'autre — et à les accueillir avec reconnaissance. Ensuite, elle consiste en une communication plus pleine de cet amour.

14. Il existe le *déjà* du Royaume de Dieu dont jouit l'Eglise. Celle-ci attend avec certitude le pas encore du Royaume (Paradis). Il existe le *déjà* de l'enfer (l'enfermement par le Mal(in) dans le désespoir et la mort) que combat l'Eglise. Celle-ci est dans l'incertitude quant au *pas encore* de l'enfer. Le Dieu Vivant est **Juge** de tous les humains. Le jugement dernier lui appartient. La vocation de l'Eglise est d'être témoin et non juge. Ses propres « jugements » ne pourront être derniers, mais qu'avant-derniers...

LA TOLÉRANCE

Le chemin vers
une pratique
quotidienne

Emile NICOLE

Pour nous orienter vers la pratique, je voudrais poursuivre dans la ligne esquissée hier et diriger nos regards vers Jésus, exemple vivant de la tolérance désirable et bienfaisante. Plutôt que d'essayer de brosser un portrait reconstitué à partir des actes et des paroles de Jésus rapportés dans les quatre évangiles, j'ai préféré m'en tenir à une seule scène de la vie de Jésus, un épisode de voyage où se révèle de manière discrète et pourtant lumineuse ce que l'on peut appeler la tolérance selon Jésus.

Au début de cette scène, Jésus, fatigué du voyage, est assis au bord d'un puits. Arrivés bientôt au terme de la lecture des divers chapitres de ce Dossier, il n'est pas interdit je pense de nous sentir nous aussi un peu fatigués du voyage. Aussi je vous propose de nous asseoir à quelque distance de Jésus et de l'écouter parler avec la femme qui s'approche du puits pour remplir sa cruche. (Jean 4 : 3-29)

Jésus quittant la Judée repartit pour la Galilée. Or il fallait qu'il traverse la Samarie.

Il arriva donc dans une ville de Samarie nommée Sychar, près du champ que Jacob avait donné à son fils Joseph. Là se trouvait le puits de Jacob. Jésus, fatigué du voyage, était assis au bord du puits. Il devait être midi.

Une femme de Samarie vint puiser de l'eau.

Jésus lui dit : Donne-moi à boire. (ses disciples étaient allés à la ville pour acheter des vivres).

La femme samaritaine lui dit : comment ! toi qui es Juif, tu me demandes à boire, à moi une femme samaritaine ! (les Juifs en effet n'entretiennent pas de relations avec les Samaritains) Jésus lui répondit : Si tu connaissais le don de Dieu, et qui est celui qui te dit : Donne-moi à boire ! c'est toi qui lui aurait demandé à boire et il t'aurait donné de l'eau vive.

Seigneur, lui dit-elle, tu n'as rien pour puiser et le puits est profond; d'où donc aurais-tu cette eau vive? Es-tu plus grand que notre père Jacob qui nous a donné ce puits et qui en a bu lui-même ainsi que ses fils et ses troupeaux?

Jésus lui répondit: Celui qui boit de cette eau-ci aura encore soif; mais celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura jamais soif, et l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une source d'eau qui jaillira jusque dans la vie éternelle.

La femme lui dit: Seigneur donne-moi de cette eau-là, afin que je n'aie plus soif et que je ne vienne plus puiser ici.

Va, lui dit-il, appelle ton mari et reviens ici.

La femme répondit:... Je... n'ai pas de mari.

Jésus lui dit: tu fais bien de dire: Je n'ai pas de mari. Parce que tu as eu cinq maris, et celui que tu as maintenant n'est pas ton mari. En cela tu as dit vrai.

Seigneur, lui dit la femme, je vois que tu es prophète. Nos pères ont adoré sur cette montagne; et vous dites, vous, que l'endroit où il faut adorer est à Jérusalem.

Femme, lui dit Jésus, crois-moi, l'heure vient où ce ne sera ni sur cette montagne, ni à Jérusalem que vous adorerez le Père. Vous adorez ce que vous ne connaissez pas; nous, nous adorons ce que nous connaissons, car le salut vient des Juifs. Mais l'heure vient — et c'est maintenant — où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité; car ce sont de tels adorateurs que le Père recherche. Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité.

La femme lui dit: Je sais que le Messie vient (celui qu'on appelle Christ). Quand il sera venu, il nous annoncera tout.

Jésus lui dit: Je le suis, moi qui te parle.

Alors arrivèrent ses disciples, qui furent étonnés de ce

qu'il parlait avec une femme. Toutefois, aucun ne dit : Que demandes-tu ? ou : De quoi parles-tu avec elle ? La femme laissa là sa cruche, s'en alla dans la ville et dit aux gens : Venez voir un homme qui m'a dit tout ce que j'ai fait ; est-ce que ça ne serait pas le Christ ?

I. La tolérance qui franchit les barrières

Jésus en adressant à cette femme cette question toute simple, « donne-moi à boire », et en poursuivant avec elle la conversation, franchit trois barrières : la barrière de la race, de la religion et du sexe. Des barrières qui ont tellement partie liée avec des comportements intolérants que l'on peut dire aussi bien que c'est l'intolérance qui les a élevées, et que derrière elles, l'intolérance se développe et s'exacerbe.

1. Quant à la *race*, les Juifs méprisaient les Samaritains qui constituaient une population mélangée. Ils descendaient à la fois des Juifs du royaume du Nord qui, après la chute de Samarie, étaient restés sur place, et des peuplades de diverses provenance, de Babylone notamment, que le roi d'Assyrie avait exilées. Les Juifs de Judée et même de Galilée, qui, après tout, n'étaient pas si purs que cela, considéraient avec horreur cet abominable mélange de païens et de Juifs que constituaient les Samaritains.

2. Cette répulsion était d'autant plus grande que ce mélange de race s'accompagnait aussi d'un mélange *religieux*. C'est en tout cas ainsi que les choses avaient commencé, sept cents ans auparavant (cf. II Rois 17), et à l'époque de Jésus, il y avait un contentieux doctrinal et pratique :

— les Samaritains ne retenaient de l’Ancien Testament que le Pentateuque,

— ils considéraient que le sanctuaire choisi par Dieu et dont parlait le Deutéronome était à Samarie, sur le mont Garizim où avait eu lieu une cérémonie prévue par Moïse, et non à Jérusalem. Ce contentieux proprement religieux était, comme c’est souvent le cas, aggravé par le souvenir de mauvais coups :

— lorsque les exilés étaient rentrés pour reconstruire le temple et les murailles de Jérusalem, de Samarie on avait tout fait pour essayer de faire échouer leurs projets,

— plus tard, lorsque les Juifs luttèrent pour leur libération, les Samaritains avaient soutenu leurs oppresseurs de Syrie,

— et peu de temps après, les Juifs avaient détruit le sanctuaire des Samaritains édifié sur le mont Garizim.

Ces derniers faits remontaient à moins de deux siècles et dans la mémoire des peuples, ce n’est pas assez pour oublier. On comprend que de tels souvenirs puissent nourrir des sentiments et des attitudes intolérantes. Dans le pays d’Israël occupé par les Romains, les Juifs, révoltés par cette présence étrangère, qui auraient bien aimé secouer ce joug qui pesait si lourdement sur eux, devaient trouver bien inconfortable cette présence entre la Judée et la Galilée de ces Samaritains qui dans le passé avaient soutenu les occupants.

3. Mais, si sérieuses qu’aient été les barrières de la race et de la religion, c’est la barrière du sexe qui semble encore la plus redoutable car, lorsque les disciples reviennent auprès de Jésus, ce qui les choque c’est qu’il parle avec une femme. Et ils sont tellement choqués qu’ils n’osent poser à Jésus la moindre question, ils sont gênés comme s’ils avaient surpris Jésus en faute.

Les évangélistes nous rapportent une autre occasion où les disciples craignaient d'interroger Jésus : c'est lorsqu'il leur parlait de sa mort (Marc 9 : 32). Ils ne comprenaient pas ce qu'il voulait dire, mais ils avaient trop peur de demander un éclaircissement qui les aurait inquiétés encore davantage. Ils préféraient ne pas trop comprendre.

Il faut croire que ce comportement était assez choquant aux yeux des disciples pour qu'ils préférèrent ne pas en savoir plus. D'ailleurs la femme devait aussi juger que la situation était compromettante pour Jésus. Elle est partie juste avant l'arrivée des disciples. Ceux-ci ignorent de quoi Jésus pouvait bien parler avec elle.

Plutôt que de barrière des sexes, il serait plus exact de parler de barrière des mœurs. Certes, à l'époque de Jésus, la femme occupe un rang inférieur dans la société, mais ce n'est pas tant pour cette raison, qu'un homme ne doit pas s'attarder avec une femme. C'est parce que cela représente un danger réel ou supposé pour les mœurs. En fait, bien des jugements négatifs portés sur la femme dans le judaïsme et chez les Pères de l'Eglise, traduisent la crainte des hommes, face à la sexualité peut-être, et certainement face aux désordres de la sexualité. C'est la crainte de céder à la tentation qui fait dire aux hommes : la femme est dangereuse.

Ne pas s'attarder auprès d'une femme était un conseil bien connu à l'époque. Le Siracide disait :

*«Auprès d'une femme mariée ne t'assieds jamais,
ne festoie pas avec elle en buvant du vin,
de crainte que ton âme n'incline vers elle
et que dans ta passion tu ne glisses à ta perte.»*

(Siracide 9 : 9)

Une anecdote du Talmud de Babylone évoque avec un certain humour cette règle de prudence¹. Rabbi Yossi le Galiléen croise sur la route la femme d'un autre rabbi et il lui pose la question : Quelle est la route qui mène à Lydda ? Celle-ci lui répond : Galiléen, fou que tu es ! Les sages n'ont-ils pas dit qu'il ne convient pas de converser trop longuement avec une femme ? Tu aurais dû demander : Quelle route pour Lydda ? L'anecdote évoque avec humour les excès de cette règle. Le rabbin, par excès de scrupule, au lieu d'échanger avec cette femme qu'il connaît bien quelques formules de politesse, ce qui aurait été la moindre des choses, se borne à lui poser la question la plus anodine et la plus brève qui soit. La femme lui répond : Tant qu'à faire, tu aurais pu économiser encore un mot !

La barrière des mœurs : nous sommes bien là au cœur de la question de la tolérance. Et nous devrions sérieusement nous demander si nous avons encore le droit d'ironiser sur les excès de scrupule des anciens.

II. Une tolérance active et ingénieuse

Jésus franchit les trois barrières de l'intolérance. Et il les franchit concrètement. Sa tolérance est une tolérance active et non passive. Ce n'est pas la tolérance du spectateur neutre qui assis dans son fauteuil fait la leçon au genre humain et déclare : les Juifs et les Samaritains ne devraient pas s'ignorer, les Juifs et les Samaritains devraient se parler. C'est la tolérance du Juif qui assis au bord d'un

¹ Eruvim 53b, *Haggadot du Talmud de Babylone* trad. A. Elkaim-Sartre (Lagrasse : Verdier, 1982) p.273.

puits parle à une Samaritaine. Et c'est la seule tolérance qui mérite qu'on la respecte.

Un des dangers de la situation idéologique dans laquelle nous vivons et où il est de bon ton d'être tolérant, c'est que l'on se prétende tolérant, que l'on parle de tolérance tout en évitant les situations où il faudrait la pratiquer. Que l'on tienne des discours d'autant plus généreux que les comportements sont avarés. Comment s'étonner ensuite que l'opinion publique bascule dangereusement vers l'intolérance ? N'est-ce pas en partie au moins la faute des discours en l'air sur la tolérance ?

Jésus propose ici l'exemple simple et lumineux d'une tolérance active.

Cette tolérance active, voyez comme elle est persévérante, ingénieuse, persuasive !

Jésus engage la conversation en apparaissant simple, vulnérable, dépendant de cette femme dont la supériorité se mesure à la possession d'une cruche alors qu'il n'a rien pour puiser. La femme a beau jeu de lui faire remarquer, non sans humour, que d'habitude les Juifs n'adressent pas si facilement la parole aux Samaritaines, il faut qu'il ait bien soif pour être si peu fier. En donnant ainsi à son interlocutrice un avantage facile, il a réussi à amorcer la conversation, elle ne peut pas s'empêcher de lui répondre, l'occasion est trop belle.

La conversation engagée sur ce ton badin que lui a donné la Samaritaine, Jésus s'emploie à la poursuivre sur un autre ton en essayant d'éveiller la curiosité de cette personne : « Si tu savais quel est le don de Dieu et qui est celui qui te dit : Donne-moi à boire... ». À cette question Jésus ne répondra qu'à la fin de la conversation lorsqu'à la remarque sur le Messie il annoncera : « Je le suis, moi qui te parle ». Et il déploie cette image de l'eau vive propre à frapper l'imagination et le cœur.

Jésus ne semble pas, dans un premier temps, avoir réussi à éveiller vraiment la curiosité de la Samaritaine, car elle lui répond sur le même ton surpris et un peu ironique : Tu me proposes de l'eau mais tu n'as rien pour puiser, le puits est profond. Et elle s'attarde à décrire l'ancêtre Jacob qui a creusé le puits et en a bu l'eau, lui, ses fils et ses troupeaux. Un peu comme si elle devait expliquer à ce passant peu informé l'origine illustre de ce puits. Mais Jésus persévère ; il reprend l'image de l'eau vive, la développe, parle de n'avoir plus soif, parle de source jaillissant jusque dans la vie éternelle.

III. Une tolérance qui sert la vérité

Si cette tolérance est si active, si ingénieuse, si persévérante, c'est parce qu'elle est soutenue par une très forte conviction, une volonté d'intéresser, de convaincre la personne rencontrée.

1. Si Jésus franchit la barrière des *convenances*, ce n'est pas par indifférence pour les mœurs, encore moins par volonté délibérée de s'affranchir des règles morales. Au contraire, et avec quelle netteté ! il va révéler la faillite morale de la Samaritaine, sans détours, sans atténuation et sans excuse (« tu n'as pas eu de chance dans la vie ») :

« Tu as eu cinq maris et celui que tu as maintenant n'est pas ton mari ».

Dès que Jésus réussit à éveiller quelque peu l'intérêt de son interlocutrice, dès qu'elle lui demande cette eau mystérieuse qui supprime la soif, Jésus lève toute équivoque : appelle ton mari et reviens ici.

Tout au long de son activité, la liberté dont a fait preuve Jésus pour frayer avec des gens peu recommandables,

pour converser comme ici seul à seul avec une femme de mœurs douteuses, cette liberté était sans compromis, sans équivoque, et dans l'intérêt même de ceux et celles à qui il s'adressait. Il a été le médecin qui côtoie les malades pour les guérir. Sa tolérance n'était pas une tolérance creuse, vide, molle, c'était une tolérance vigoureuse et franche, nourrie de fortes convictions. Souvenons-nous de ce qu'il a dit sur le divorce et l'adultère.

La tolérance facile, individualiste dit : que cette femme juge utile de se marier ou non, qu'elle ait trois ou cinq maris consécutivement ou simultanément c'est son affaire, sa vie privée ne me regarde pas, n'en parlons pas. Jésus, lui en parle, il a assez d'intérêt, d'amour vrai pour parler de ce qui fait mal.

Pourtant Jésus n'insiste pas. Lorsque la femme pour tout aveu déclare : « Je vois que tu es prophète » et passe à un autre sujet, Jésus accepte simplement de la suivre. Il vient de retourner la situation en sa faveur. Jusqu'à présent, c'est elle qui ironisait :

— comment, toi un Juif, tu me demandes à boire à moi, une Samaritaine !

— tu n'as rien pour puiser et le puits est profond !

Maintenant c'est Jésus qui ironise :

— tu as raison de dire que tu n'as pas de mari... en cela tu dis vrai.

La conversation a brusquement débouché sur un terrain miné pour la Samaritaine : tout en reconnaissant que Jésus a vu juste, elle préfère s'esquiver en parlant d'autre chose. Jésus aurait pu insister, lui demander un aveu plus explicite, un repentir, ou au moins quelques regrets. N'a-t-il pas laissé passer une occasion qui ne se représenterait peut-être plus ? Jésus laisse filer la conversation sur un autre sujet, mais il n'a pas abandonné l'idée de convaincre cette femme, il va lui révéler qu'il est le Messie. La suite de

l'histoire montre à quel point elle a été marquée par cet instant de vérité :

« Venez voir un homme qui m'a dit tout ce que j'ai fait, ne serait-ce pas le Messie ? »

2. Quant à la *religion*, si Jésus prend l'initiative de rompre avec les usages en conversant avec une Samaritaine, ce n'est pas un de ces aimables dialogues inter-religieux qu'il engage avec elle, où l'on reconnaît complaisamment les mérites de la religion et des convictions de l'autre. Jésus franchit la barrière de l'intolérance religieuse pour dire ni plus ni moins que les Juifs ont raison et les Samaritains ont tort :

— vous adorez ce que vous ne connaissez pas, nous nous adorons ce que nous connaissons,

— le salut vient des Juifs.

On ne saurait être plus clair. Et c'est d'autant plus surprenant que Jésus parle d'un temps qui va venir et qui est déjà venu où la vieille querelle sur le lieu de culte sera dépassée parce que les fidèles adoreront Dieu en esprit et en vérité. Une excellente occasion semble-t-il d'envisager une touchante réconciliation entre Juifs et Samaritains. Au lieu de cela Jésus s'emploie à souligner la différence entre les Juifs qui savent et les Samaritains qui ne savent pas, à affirmer que c'est des Juifs que vient le salut, et pour finir à proposer à la Samaritaine, comme Messie attendu qui doit régler toutes les questions en suspens, le Juif qui est en train de lui parler au bord de son puits.

Qui d'autre, mieux que Jésus, pouvait annoncer le dépassement des querelles confessionnelles ? Lui qui inaugurerait une ère nouvelle,

— lui qui disait : « vous avez appris qu'il a été dit aux anciens, mais moi je vous dis » (Mat. 5 : 21-22),

— lui qui parlait de mettre le vin nouveau dans des outres neuves (Luc 5 : 38),

— lui qui disait: «Tous ceux qui sont venus avant moi sont des voleurs et des brigands, je suis le bon berger» (Jean 10: 8,11).

Jésus n'a pas proposé une nouveauté qui réconcilierait tous les contraires, une vérité personnelle qui rendrait caduques les différences doctrinales. Lui qui était le mieux qualifié pour le faire ne l'a pas fait, ne nous croyons pas plus sages et plus avisés que lui, nous qui n'avons pas de nouvelle révélation à proposer, mais que Dieu a appelés comme témoins de la vérité qu'il a révélée par les prophètes d'Israël et par son Fils.

Il est vrai qu'à la lumière de cette révélation, certaines différences confessionnelles doivent apparaître abusives, dépassées par la révélation qui les a précédées et qui doit sans cesse les réformer, mais il est des différences irréductibles que le témoin de la vérité ne peut, à la suite de Jésus, que confesser.

Comparée à l'attitude de Jésus,
— qui franchit les barrières de l'intolérance,
— qui se montre actif, ingénieux, persévérant,
— qui offre à la vérité un témoignage sans compromis,
notre attitude apparaîtra tour à tour froide, intolérante, égoïste, lâche.

Nous sommes ses disciples pour apprendre de lui. Et nous croyons qu'en le fréquentant nous pouvons être transformés à son image. L'admiration que nous lui portons illumine notre esprit et notre cœur et nous donne la force de nous engager et de persévérer sur le chemin étroit et parfois douloureux de l'amour.

Comme nous le rappelle le récit de l'évangile, les disciples ont parfois de la peine à comprendre et à suivre le maître, mais inlassablement le maître les instruit par la parole et par l'exemple.

*(Exposé présenté lors de l'assemblée
générale annuelle de la FREOE à Yverdon,
le 18 novembre 1995)*

LA TOLÉRANCE

Comment la vivre ?

Professeur Henri BLOCHER
Doyen de la Faculté Libre de
Théologie Évangélique,
Vaux-sur-Seine, France

Jean prit la parole et dit: Maître, nous avons vu un homme qui chasse des démons en ton nom; et nous l'en avons empêché parce qu'il ne suit pas avec nous. Jésus lui dit: Ne l'en empêchez pas; en effet, celui qui n'est pas contre vous est pour vous (Luc 9:49-50).

Et la parole qu'on dirait volontiers complémentaire, après que les pharisiens ont accusé Jésus de chasser les démons « par Béezébul »:

Si c'est par le doigt de Dieu que, moi, je chasse les démons, le royaume de Dieu est donc parvenu jusqu'à vous. Lorsqu'un homme fort et bien armé garde sa propriété, ses biens sont en sûreté. Mais si un plus fort que lui survient et s'en rend vainqueur, il lui enlève toutes les armes dans lesquelles il se confiait et il distribue ses dépouilles. Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, et celui qui n'assemble pas avec moi disperse (Luc 11: 20-23).

Tolérance ! Le mot est aujourd'hui sur toutes les lèvres. Une illustration entre mille: il n'y a que deux jours, les cérémonies du cinquantième anniversaire de la fondation de l'UNESCO à Paris s'achevaient par *un hymne à la tolérance*, en présence du président de la République française. Aucune valeur ne reçoit l'hommage de plus de génuflexions.

L'omniprésence du thème finit par agacer, et parfois me revient en mémoire la boutade brutale de Paul Claudel, le grand poète catholique: « *La tolérance, il y a des maisons pour ça!* ». (On appelait autrefois les lieux de prostitution « maisons de tolérance ».) La formule se voulait scandaleuse, et je ne suis pas prêt à l'endosser. Mais,

comme telle, je lui trouve l'utilité de faire vaciller sur son socle l'*idole* qu'est devenue la tolérance pour tant de nos contemporains. Elle introduit ainsi la pensée sous-jacente à mon exposé, pensée qui est comme le fil conducteur de ma propre recherche sur la notion de «tolérance» et la manière de la vivre.

Il n'y a pas une tolérance, mais deux! Il y a une tolérance qui est vertu de force, alliée à la noblesse et au courage, tolérance à laquelle nous sommes appelés dans l'imitation même de notre Père céleste. Mais il y a une autre tolérance, une tolérance molle, tolérance tiède de la tiédeur de Laodicée. Et c'est elle, je le crains, qui enduit et ramollit beaucoup d'esprits aujourd'hui, au moins dans notre situation culturelle, celle des démocraties occidentales. À coup sûr, on trouve ailleurs des exemples évidents d'intolérance criante, aiguë; mais nous n'avons pas à nous en préoccuper aussi directement que des tendances qui prédominent chez nous: balayons devant notre porte! Nous appartenons aux démocraties dites avancées, technologiquement, industriellement, socialement, et la tolérance tiède s'y affiche sur tous les murs et tous les écrans.

On use cependant du même mot pour les deux tolérances, et c'est ce qui occasionne les glissements de l'une à l'autre, parfois les équivoques. Pourquoi utilise-t-on le même mot? Parce que la même définition *formelle* convient à toutes deux. «*Tolérer*», *c'est supporter volontairement, sans agir pour la supprimer, une réalité dont on déplore l'existence.* «Supporter» traduit le terme latin simplement transcrit en français lorsque l'on dit *tolérer*; et il a la même racine que le verbe qui signifie, *porter, lever*¹.

¹ *Tolerare* a pour racine *tollere*, lever, porter. Ainsi le mot «tolérance» rejoint dans l'étymologie le mot *tollé*, alors que le *tollé* exprime plutôt l'intolérance!

La tolérance est la capacité de porter une réalité considérée comme négative, mais qu'on ne cherche pas, pour des raisons qui peuvent être fort diverses, à faire disparaître. On se tient dessous : on supporte !

La tolérance ainsi définie ne doit pas se confondre avec le pardon. Le pardon, c'est, dans la relation de deux personnes, l'enlèvement du poids de la faute, l'effacement du fait pour autant qu'il compte entre elles ; après que l'une a demandé pardon, la faute, condamnée par l'une et l'autre, est considérée comme nulle et non avenue : « On n'en reparle plus ». La tolérance, c'est tout autre chose. La faute est là ; elle est condamnée, mais on ne peut rien faire ; on estime n'avoir rien à faire et on supporte.

La tolérance n'équivaut pas non plus avec l'*excuse*, l'excuse de cette réalité dont on déplore l'existence. Certes, trouver des excuses à quelque chose dont on voudrait que cela n'existe pas peut aider à tolérer, mais la différence subsiste, essentielle. Excuser, si on va jusqu'au bout, c'est *ne plus* trouver de faute. Tolérer, c'est bien le contraire, mais c'est ne pas agir, volontairement, et supporter.

Il ne faut pas confondre la tolérance avec l'*amour*, car l'amour peut avoir — et peut-être, en son fond, *doit* avoir — la dimension la plus intolérante, la jalousie, la passion qui refuse ce qui détruit, ce qui avilit l'autre qu'on aime. C'est pourquoi, faire s'équivaloir « amour et tolérance » est une erreur grave quant au fond.

La tolérance n'est pas non plus l'*indifférence*, bien qu'une petite dose d'indifférence puisse aider à tolérer. Si l'on va se laisser glisser sur la pente de l'indifférence, il n'y a même plus à tolérer, à supporter, puisqu'on finit par dire : « Peu m'importe, cela m'indiffère ». La tolérance, ce n'est même pas la *résignation*, amère, rageuse parfois, ou découragée, peut-être dépressive, à l'égard de la réalité que l'on déplore. Parce qu'il s'agit de supporter

volontairement. Celui qui supporte parce qu'il ne peut pas faire autrement, mais qui voudrait agir s'il en avait les moyens, ne tolère pas. Simplement, ce sont les moyens qui lui manquent.

Certes, comme toutes choses humaines, les attitudes qui sont en cause dans notre définition admettent bien des degrés : *agir* comporte plus ou moins d'énergie, le caractère *volontaire* va du semi-consentement à l'adhésion enthousiaste (ce degré n'est guère atteint dans la tolérance), on *déplore* un peu, beaucoup, furieusement, pas du tout. Mais le discernement entre la notion de tolérance et les notions relativement proches du pardon, de l'excuse, de l'amour, de l'indifférence, de la résignation, n'est pas remise en cause.

Nous étudierons la tolérance ainsi distinguée, circonscrite, sous trois angles principaux. Nous commenterons *la tolérance comme attitude personnelle*. Le point de vue sera subjectif, proche de la psychologie. Ensuite, *la tolérance comme principe philosophique et théologique*, en tentant l'analyse de la tolérance elle-même. Enfin, en troisième partie, *la tolérance comme pratique des chrétiens*, en évoquant les questions qui peuvent se poser dans le ministère, et dans le comportement quotidien, pour chacun de nous.

La tolérance comme attitude personnelle

D'après les spécialistes ès sciences humaines, et d'après notre expérience à tous, y compris celle de la cure d'âme, la tolérance reflète en général un bon ajustement à la réalité, l'accession à l'autonomie de l'âge adulte. La personne tolérante n'est pas le jouet des circonstances ; elle ne se contente pas de réagir à ce qui lui arrive ; elle est

capable de prendre quelque distance, de supporter les désagréments, de supporter que d'autres ne suivent pas les mêmes chemins qu'elle ; elle montre par là une indéniable maturité.

L'intolérance, au contraire, est le symptôme d'une personnalité infantile. Elle est souvent le fait de personnes « insécures », comme on dit, c'est-à-dire dépourvues d'assurance intérieure profonde. Lorsque manquent les fondations solides, on se sent gravement menacé si se manifeste une autre opinion, ou un autre comportement qu'on juge répréhensible. Cette peur conduit à la crispation, au rejet, à des conduites excessives. L'intolérance est donc révélatrice, comme un symptôme est révélateur, d'immatunité. Parfois c'est pire encore, l'angoisse cachée conduit à un autoritarisme proche de la paranoïa. Quelqu'un ne supporte pas de ne pas tout contrôler, de ne pas tout régir selon sa propre idée. Nos Églises sont-elles parfaitement indemnes de tels phénomènes ?

Dans les récits de la Bible, le roi David donne un bel exemple de personnalité tolérante. J'admire la souplesse et la sagesse avec lesquelles il a su apaiser les passions quand il est venu au pouvoir. Quels égards a-t-il eus pour la population de Jabès en Galaad qui avait choisi de bien traiter Saül (II Sam. 2:4ss) ! Ces gens, les habitants de Jabès, avaient osé faire figure de « saüliens », mais David honore le parti qui l'avait persécuté et se montre tolérant à son égard. De même envers Abner, le chef de l'armée de Saül (II Sam. 3). David se montrera très fâché que cet Abner, avec qui il avait conclu une sorte de pacte, soit assassiné. Il se montre aussi généreux, tolérant pourrait-on dire, avec Méphiboshet (II Sam. 9). Donc une personnalité remarquablement tolérante.

Saül, lui, avait révélé une personnalité plus complexe. Il n'était pas incapable de moments de tolérance, mais à

d'autres, ressort sa puérile rigidité, quand par exemple il est prêt, pour tenir un serment stupide, à exécuter son héros de fils (I Sam. 14 : 24ss). Plus tard sa jalousie morbide ne tolère pas les succès, ni même la présence de David (I Sam. 18 : 8ss ; 19ss). On peut aussi relever l'immaturité du jeune Roboam qui, par son choix cassant, méprisant à l'égard des vœux de la population, a attiré le malheur et la division sur son royaume (I Rois 12). Admirable tolérance, détestable ou désastreuse intolérance !

Mais la tolérance, nous le savons, peut aussi exprimer ou déguiser la peur de l'affrontement. Une certaine tolérance cache des «adhérences» infantiles, une personnalité faible qui ne s'avoue pas sa faiblesse. On fuit la menace des conflits, parce qu'on est insécure, ou qu'on a de vieilles blessures qui font trop mal si on les réveille. On ne le supporterait pas ! Et par peur des affrontements, on supporte, on supporte... presque n'importe quoi pour éviter ce face-à-face qui met tellement mal à l'aise, où les angoisses remontent.

La tolérance peut naître d'un désir excessif de l'approbation d'autrui. On a une faim comme inextinguible d'être approuvé, apprécié. Là encore, on est très dépendant à l'égard d'autrui et cela se manifeste par une tolérance excessive. On observe encore la dissimulation douceuse de l'agressivité même ! Lorsque se produit un meurtre dont l'auteur est une personne inattendue, les voisins, très souvent, témoignent : «Mais c'était une personne très douce, très calme, un petit peu renfermée... ». C'est, en effet, un certain profil de personnalité : tolérante d'une manière faussée, qui retourne l'agressivité ou l'emmagasine. Tout à coup, elle éclate. Tolérance malsaine !

Qu'est-ce qui fait la différence entre les formes de tolérance que nous évoquons ? Ce qui fait la différence, c'est le motif, le mobile. Ce qui, dans les profondeurs de la

personnalité, rend tolérant. Et la question monte, inéluctable : Qui connaît ses égarements ? Qui sonde son propre cœur ? Le cœur est tortueux par-dessus toutes choses. Qui peut le connaître ? Dieu seul sonde, au bout du compte, nos motifs les plus secrets, nos mobiles les plus intérieurs.

Ce qui fait la différence aussi, de façon plus aisée à réperer, c'est le dosage. Comme beaucoup d'autres réalités humaines — je ne dis pas toutes, mais beaucoup — la tolérance devient malsaine dans l'excès, dans le trop ou le trop peu. La règle de la juste mesure gouverne toute la réalité vivante. Le remède tonique à faible dose devient toxique à dose plus forte. Il n'y a pratiquement pas d'ingrédient dans notre alimentation qui ne devienne toxique si l'on dépasse un certain seuil. La matière vivante obéit à la loi de « seuils ». La variation des effets se représente rarement par une droite, avec la réaction simplement proportionnelle à la stimulation ; les effets évoluent de façon linéaire, en douceur, et, tout à coup, le changement devient rupture, bond ou retournement, parfois en bien, souvent en mal, avec le franchissement de seuils. Le signal d'alerte, quant à la tolérance malsaine, c'est l'excès, ce qui semblera un excès. Il s'agira alors de trouver la mesure.

La vertu n'est pas pour autant la moyenne entre deux vices, le vice du trop, le vice du trop peu. Il faut plutôt dire que lorsque la vertu, la réalité positive, manque, il y a dans notre constitution des mécanismes de compensation et de dissimulation qui nous font osciller du trop au trop peu. Par manque de la réalité ferme qui donne du lest à la personnalité, celle-ci se cherche, elle tâtonne et oscille de droite à gauche, d'un excès à son inverse. Des lâches tout à coup deviennent téméraires, des téméraires deviennent lâches. L'intolérance peut se muer en complaisance complice, en tolérance excessive. De tels mécanismes semblent expliquer la situation.

Dans notre contexte socioculturel, de puissants facteurs poussent à la tolérance « tiède », celle que je qualifie aussi de malsaine. L'individualisme libertaire est le plus fort. De nombreux analystes des tendances qui marquent notre vie sociale le mettent en valeur. Gilles Lipovetsky, dans son étincelante trilogie² *L'individualisme de nos contemporains*, (et nous en sommes touchés forcément) refuse toute idée d'une norme qui pourrait imposer à l'individu un cadre, des limites : « c'est moi qui choisis... c'est mon affaire... ça ne regarde que moi... ». La tolérance molle ou tiède s'en trouve favorisée. Pour qu'on me laisse tranquille, je vais laisser tranquille le voisin. Si ce que je fais ne regarde que moi, ce qu'il fait ne regarde que lui ! Je vais supporter ce qui ne me plaît pas chez lui, et que je déplore, pour protéger mon autonomie individuelle. L'égalitarisme démocratique va dans le même sens : Tous les citoyens étant libres et égaux en droit, au nom de quoi refuserais-je de tolérer ce qu'un autre choisit de faire ? L'hédonisme, qui élève le plaisir en valeur suprême, se mêle à ces tendances. Notre génération place au-dessus de tout l'épanouissement et l'euphorie des relations agréables, le plaisir de se sentir bien dans sa peau. La tolérance aide à y atteindre en supprimant les occasions de conflit : « I am O. K., you are O. K. ». Ah ! la belle tolérance ! Je t'approuve, tu m'approuves, même si les choses que tu fais ne

² Gilles Lipovetsky, *L'Ere du vide*. Essais sur l'individualisme contemporain, Folio/Essais, Gallimard, 1983 ; *L'Empire de l'éphémère*. La mode et son destin dans les sociétés modernes, id., 1987 ; *Le Crépuscule du devoir*. L'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques, id., 1992. Nos articles le citent volontiers, comme dans « Le Retour du religieux : intégrisme, intégrité », *Fac-Réflexion* n° 31, juin 1995, p. 19-28, et « Les Soubresauts de la pensée humaniste et la pensée biblique », *Fac-Réflexion* n° 32, octobre 1995, p. 4-17.

sont pas celles que mon sentiment spontané trouve positives ou dignes d'approbation. On se sent ainsi beaucoup mieux ensemble. Tolérance hédoniste !

D'autres facteurs méritent une appréciation plus positive. Ils favorisent une tolérance plus saine. L'éducation par exemple, touche, par rapport à d'autres siècles, un beaucoup plus large segment de la population et pendant plus longtemps. Ce n'est pas en vain. Parmi les fruits de leurs efforts et de leur compétence, le travail des éducateurs produit une tolérance souvent heureuse. Relevons aussi les effets d'une connaissance beaucoup élargie de la diversité des opinions humaines et de la complexité du réel. L'ignorance fomenté l'intolérance. On ne voit les choses que de son point de vue ; on ignore qu'il y en a d'autres ; on rejette d'emblée ce qui dérange cette étroitesse ! Or, aujourd'hui, qui peut ignorer qu'il y en a d'autres ? Le brassage cosmopolite que nous connaissons jour par jour favorise une certaine tolérance, envers du pluralisme dans lequel nous baignons. Enfin, la mise au jour de certains ressorts de l'intolérance, grâce aux découvertes de la psychologie et des autres sciences humaines, a justement fait perdre leur crédit à certaines exclusions traditionnelles.

Ainsi, nous sommes appelés à distinguer les formes saines de la tolérance des formes moins saines. Des facteurs poussent dans les deux sens. Le mot d'ordre doit être : discernement, vigilance. Et il ne s'agit pas d'en rester aux attitudes personnelles. Si nous voulons nous déterminer selon la Parole de Dieu, il importe que le principe même de la tolérance puisse être rattaché aux grands enseignements de l'Écriture. Il faut une analyse de type théologique !

La tolérance comme principe philosophico-théologique

Hormis ce qui relève des goûts et des couleurs (je ne me prononce pas³), quand le vrai et le *bien* sont en cause l'erreur ou le péché n'ont aucun *droit* à l'existence. L'obligation de les combattre, de combattre *erreur* ou *péché* qu'on ne peut séparer en dernière analyse — ces deux, malgré leur distinction, s'entrelacent; il y a toujours un aspect de péché dans l'erreur et toujours un aspect d'erreur dans le péché —, incombe à tout être humain. Dans ce sens, le problème une fois pris à sa racine théologique, pas de tolérance ! Oublierions-nous la sainteté dévorante de notre Dieu, dont les yeux sont trop purs pour voir le mal (Hab. 1 : 13) ? Une seule mouche morte suffit à gâter le parfum du parfumeur (Qo 10 : 1). Il n'est pas de faute « vénielle » en soi, de transgression du vrai ou du bien qui *mérite* la tolérance⁴.

³ À vrai dire, il me pl airait de *contester* l'idée d'une coupure absolue entre l'esthétique et l'éthique, elle-même religieuse à la racine. Au sein de la création organiquement *une* de Dieu, sont établies des *normes* pour le goût, si prodigieusement divers que soient leurs registres et souple leur entrelacs, et ces normes ne sont pas radicalement étrangères au bien et au vrai ; la position contraire, en modernité, procède, et parfois délibérément, d'une spiritualité anti-chrétienne. Mais ce débat est trop vaste pour que nous y entrons ici.

⁴ La notion que développait la théologie catholique ancienne, de fautes vénielles c'est-à-dire pardonnables (c'est le sens de ce mot), a été refusée avec raison par la tradition évangélique depuis les réformateurs. S'il y a une faute, et non pas seulement une tentation, cette faute n'est pas en soi pardonnaable. En soi, elle mérite la mort, si petite qu'elle puisse nous paraître, parce qu'elle attente à la sainteté de Dieu lui-même. Le salaire du péché, même du plus petit, est la mort.

Nous adoptons une position diamétralement opposée à celle qui prévaut dans la modernité actuelle, ou post-modernité. Nous rejetons l'anarchie individualiste, le pluralisme ultime — il n'y a pas de vérité, et finalement chacun choisit selon son goût, selon son sens. La tolérance pluraliste, dans ses soubassements philosophiques (clairement, ou sombrement, nietzschéens), n'est pas compatible avec le témoignage de Dieu recueilli dans l'Écriture. Cette tolérance pluraliste prétendue est, d'ailleurs, le déguisement d'une intolérance parfois manifeste. Notre société, qui se dit totalement tolérante, montre son intolérance dès qu'est en cause ce qui lui tient vraiment à cœur. Lorsque l'autonomie ultime de l'individu, le suprême *tabou*, est remise en question au nom de la conviction d'une Parole de Dieu, la violence de la réaction exprime clairement l'intolérance. « Cela, notre société *ne peut pas* l'admettre ». Aussitôt fusent les mots chargés comme « intégrisme » — dès qu'une conviction ferme s'affirme. Par exemple, à propos des commandos anti-avortements dans les médias en France, le déferlement de la désinformation est proprement incroyable, l'excès dans l'injure, la haine suscitée par ces actions. La disproportion est éloquent. L'intolérance secrète se trahit sous le masque de la tolérance anarchiste. Résister, c'est une affaire de confession.

Deux considérations, cependant, modèrent le principe. Il n'est pas annulé, la transgression comme telle ne reçoit aucun droit, mais une modulation très significative n'est pas sans conséquences.

Première modération du principe. Au service du Vrai et du Bien absolus, intervient l'imperfection de *notre saisie* du vrai et du bien. Le vrai a tous les droits ! Mais comment y accédons-nous ? Qu'en est-il de notre perception ? *Errare humanum est*, il est humain d'errer : notre appréhension de l'Objet ne peut se targuer d'être à sa hauteur !

On peut mettre en valeur deux aspects. Notre appréhension, d'abord, reste limitée. Nous sommes des êtres de finitude. Des choses dont nous parlons, nous ne voyons jamais qu'un côté, nous ne faisons jamais parfaitement le tour ! Si quelque chose nous paraît condamnable, sommes-nous sûrs qu'il ne s'agit pas d'une autre face ou facette de la réalité que nous connaissons ou croyons connaître ? On raconte l'histoire de ces aveugles qui se disputent parce que l'un a attrapé la queue de l'éléphant, un autre les défenses, un troisième touche une de ses pattes... Qu'est-ce qu'un éléphant ? La conscience de nos limites doit nous rendre quelque peu tolérants à l'égard des entorses, *pensons-nous*, à la vérité ou au bien.

Notre humaine limitation concerne aussi le langage. Notre perception de la vérité et du bien s'exprime en général par son moyen. Or, nous savons que le même contenu de sens peut être exprimé par des langages très différents. La Bible elle-même le fait apparaître. Des registres de langage nettement dissemblables, entre Jean et Paul par exemple, ressortent dans le Nouveau Testament. Sommes-nous sûrs, quand nous croyons devoir dénoncer une erreur flagrante, une doctrine empoisonnée, que nous avons bien compris, que nous avons su traduire son langage dans le nôtre ?

Deuxième aspect : non seulement notre appréhension du vrai et du bien reste limitée, mais elle est *déformée* par le péché. Nous sommes faillibles, nous sommes défaillants. Pas d'illusions ! Si nous disons que nous n'avons pas de péché et de péché intellectuel, nous nous séduisons nous-mêmes, la vérité n'est pas en nous ! Tant que dure ce pèlerinage, nous n'atteignons pas encore la pleine lumière du face à face où nous connaissons comme nous sommes connus. Nous déformons toujours plus ou moins ce que nous appréhendons du vrai et du bien. Avertissement :

attention ! Nous ne voulons pas tolérer ce qui est contraire au vrai, mais nous-mêmes pouvons nous tromper. Et ce doute peut engendrer une certaine tolérance. On cite cet aphorisme d'Eric Maria Remarque : « La tolérance est fille du doute ». Vu sous cet angle, oui, peut-être.

La conscience de la faillibilité de tous les humains nous rend, me semble-t-il, plus indulgents à l'égard des autres. Nous sommes solidaires dans une fragilité, une vulnérabilité, communes. Il ne nous sied guère, nous qui bronchons et trébuchons aussi, de nous ériger trop vite en juges des autres pour déclarer intolérables ce qu'ils font ou ce qu'ils disent.

Dieu lui-même tolère, bien qu'il ne partage pas cette fragilité et cette vulnérabilité, « *car* il sait de quoi nous sommes formés, il se souvient que nous sommes poussière ». L'épître aux Romains nous rappelle que Dieu « tolère [ou : supporte] avec une immense longanimité des vases de colère prêts pour la perdition » (9 : 22). Déjà auparavant, l'apôtre Paul fait allusion plus spécialement à la période de l'Ancien Testament, durant laquelle Dieu a « toléré » les péchés commis (3 : 25s.). Le mot de « tolérance » est employé par certains traducteurs ou commentateurs (traduction Osty par exemple).

Le principe de tolérance, qui modère celui des droits exclusifs de la vérité, est donc fermement établi. Franchement, le danger pour nous, une fois que nous en avons pris conscience, ce n'est pas de lui donner trop peu de place, mais trop ! De céder au vertige relativiste en disant : « Oh ! nous sommes tellement faibles qu'en définitive personne ne peut rien savoir, plus rien n'est déterminé et, finalement, il faut tout tolérer. Contre cette tentation-là, deux pensées me viennent en aide, l'une de style plus analytique, l'autre radicalement théologique.

Analysons : le vertige relativiste relève d'un effet d'optique trompeur, parce que chaque fois que je juge quelque chose *incertain*, je m'appuie forcément — en le jugeant incertain — sur quelque chose que je traite comme certain. Si je dis : je ne sais pas ce qu'il en est là, parce que..., parce que..., parce que... — je prends appui, pour proférer ce jugement même, sur un « point d'Archimède », sur la référence des « parce que », sur le présupposé que « je » n'est pas une pure illusion. Il est impossible, il n'est pas humain ! d'affirmer que rien n'est certain. L'acte d'affirmer ou de nier équivalait à profiter d'un point d'appui traité comme ferme.

Quel est le point d'appui que *nous* avouons ? Ce qui nous libère de l'espèce de tourbillon d'incertitude qui conduirait à la tolérance de n'importe quoi, c'est que la *Parole de Dieu est première*. Tout ne commence pas par nous et notre jugement des choses. Si nous devons représenter le cheminement comme partant de nous : « J'ai devant moi un certain nombre de faits à apprécier, de faits bibliques aussi ; je dois les évaluer, sachant à quel point je suis fragile et puis me tromper... du coup, je ne suis plus sûr de rien ! » — nous n'en sortirions pas. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent. Je ne me mets à penser qu'en second lieu, en seconde position : c'est la Parole de Dieu qui me saisit ! Je suis d'abord saisi par Jésus-Christ qui œuvre en moi par sa Parole, et, saisi par lui, j'essaie ensuite d'évaluer les choses. « L'homme spirituel juge de tout » pour autant qu'il a (reçu) la pensée du Christ-Seigneur, sous l'emprise de sa Parole (I Cor. 2 : 15s.). Cette vérité reconnue libère du sentiment de futilité et détermine le juste dosage de la tolérance qu'implique notre fragilité.

Deuxième modération du principe. Les règles du « vivre ensemble » dans les sociétés ou les groupes sociaux dont nous faisons partie ne sont pas dénuées,

d'après l'Écriture, d'autorité théologique. Malgré le péché qui les affecte, nous sommes tenus de les respecter.

Si l'erreur ou le péché n'ont aucun droit, *la conscience de l'individu* ou *l'individu* (créé à l'image de Dieu) a des droits devant toutes les *instances humaines de jugement*. Ici se loge la question de la liberté de conscience — qui n'est pas exactement celle de la tolérance, mais en est très proche. L'État (ou toute autre instance) n'a pas le droit de régenter la conscience de l'individu parce que cette conscience appartient à Dieu seul. En fait, c'est moins le droit de la conscience qui est en cause que le *droit de Dieu* sur cette conscience. Dieu se réserve l'être humain, et son adhésion intérieure. L'individu n'est pas qu'un rouage dans l'immense machine sociale en sorte que la société aurait tous les droits sur lui. L'être humain créé à l'image de Dieu est pour Dieu ! S'il y a des instances de jugement, des magistrats, (toujours des actes de jugement se posent, et l'opinion publique est aussi un jugement), elles ne peuvent pas empiéter sur le droit ultime de Dieu. Il s'ensuit que les opinions, même les plus perverses, même les plus empoisonnées du point de vue spirituel, ne doivent pas être éliminées par les lois de la cité. Dans l'ordre politique, nous ne pouvons que les tolérer, les supporter volontairement, en sachant même qu'elles font du mal. Les éradiquer n'est pas l'affaire des institutions humaines suscitées par Dieu avec une compétence limitée.

Deux précisions seront utiles. La première concerne *les armes de notre combat*. Le respect des droits de la conscience ne nous paralyse pas, ne nous exonère pas du combat contre l'Erreur finalement diabolique, ne nous désarme pas devant l'adversaire, mais il entraîne que «les armes de notre combat ne sont pas charnelles» (II Cor. 10:3ss). Pour le bon combat de la vérité et du bien révélé par Dieu, nous n'usons que d'armes *spirituelles*.

Ni force armée, ni pression sociale, ni manipulation psychologique, toutes armes charnelles. C'est le renoncement à de tels moyens qui s'appelle tolérance, quant à la cité.

L'autre remarque concerne la *laïcité de l'État*, chose considérée comme acquise dans nos sociétés démocratiques occidentales. Contre l'invocation simpliste du concept, brandi comme un slogan, il faut souligner que toute laïcité débouche nécessairement sur un compromis, sur un arrangement approximatif — ces dernières années, du moins en France, la question du foulard islamique et les débats sur l'intégration des musulmans, ainsi que sur les sectes, l'a fait apparaître. Certes, on doit distinguer les domaines : l'État (César), et Dieu — «Rendez à César ce qui est à César, et rendez à Dieu ce qui est à Dieu» (Mat. 22:21). Seulement César aussi est soumis à Dieu ! Ce qui est à Dieu et qu'il réclame, c'est l'homme tout entier, citoyenneté comprise ! Les décisions qui inspirent une politique et engendrent des lois sociales, ou le barème des sanctions pénales, ne sont pas séparables d'une certaine vision de l'homme, de sa bonté ou de sa malignité, de sa vocation ultime, de la valeur de l'individu par rapport au groupe, et du groupe par rapport à l'individu. On ne saurait séparer, au bout du compte, les décisions qui se prennent dans le domaine de César des question ultimes qui relèvent de la Parole de Dieu. La distinction nécessaire, fondée sur la réelle diversité des «régions» de l'être créé, ne sera jamais qu'approximative. Un arrangement de laïcité, où César n'a pas à décider pour telle religion plutôt que pour telle autre, sera toujours un arrangement plus ou moins boiteux, dont l'adéquation sera liée à une situation historique donnée (c'est pourquoi le Seigneur n'avait pas retenu la règle de laïcité dans le régime théocratique d'Israël).

Ces considérations « situées » nous acheminent jusqu'au troisième volet de notre étude, relatif à notre « pratique ».

La tolérance comme pratique des chrétiens

Trois types de relations qualifient la situation chrétienne : les relations dans le « monde », pour reprendre le terme johannique ; les relations dans la sphère « religieuse » ; les relations dans la *communauté évangélique*. L'Église apostolique faisait nettement la différence (I Cor. 5 : 9-13), mais sans dresser de cloisons parfaitement étanches.

Les relations dans le monde. Quelle tolérance sommes-nous appelés à montrer à l'égard des mœurs et des lois que nous jugeons déplorables ? La question se pose pour notre participation à la vie de la cité, à la vie politique, mais aussi dans la famille, à l'école, dans l'expression et la consommation culturelles.... Jusqu'où tolérer ? Que feront les parents d'aujourd'hui avec leurs adolescents, tandis que des mœurs peu « évangéliques » finissent par entrer dans les foyers les plus « évangéliques » ?

Risquons (téméraire !) des réponses, non pour clore le débat mais, au contraire, l'ouvrir et stimuler la réflexion. La politique *ultra-puritaine*, qui s'efforcerait toujours d'éliminer ce qui est contraire au vrai et au bien de Dieu, me semble relever d'un idéalisme non biblique. Elle correspond à une sorte d'anachronisme. Quand on s'y jette, on fait comme si le Royaume de Dieu était déjà là, sous sa forme extérieure, visible. En quelque sorte, on veut aller plus vite que la musique de Dieu. Dieu lui-même donne l'exemple d'une plus grande tolérance. C'est là que l'exemple de l'Ancien Testament, un exemple offert par la pédagogie divine, est très précieux. Ayant affaire à un peuple dont une fraction importante n'était pas régénérée,

et voulant lui donner un système de lois pour régir son comportement, Dieu tolère des choses déplorables à ses yeux. Et il le fait suffisamment comprendre.

Du divorce Jésus l'a dit d'une manière admirablement claire : « *Il n'en était pas ainsi au commencement* » (Mat. 19:8). La dissolution du lien conjugal n'a jamais été le vœu de Dieu (cf. Mal. 2:16), mais il a jugé bon de la *tolérer* comme un moindre mal ; il a permis par Moïse un divorce assez facile en ne précisant pas les conditions qui le rendaient licite (Deut. 24:1ss). Ainsi me paraît exclue la position classique de l'Église catholique qui interdit le divorce : surenchère (paradoxalement) « puritaine »⁵. Prêchons que Dieu hait la répudiation, mais ne cherchons pas à en exclure la possibilité par la force de la loi.

Dieu a toléré bien d'autres choses dans l'Ancien Testament. L'esclavage, par exemple. Mais avec des limites extrêmement précises : tous les sept ans, libération (Ex. 21:2) ! Il suffit que le maître casse une dent à son esclave pour que cet esclave, par compensation, puisse aller libre (Ex. 21:27). En fait, l'esclave de l'Ancien Testament (ne soyons pas piégé par le mot), a peut-être une situation bien plus enviable que beaucoup de domestiques et d'employés aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, un certain mal se trouve toléré par Dieu. De même en ce qui concerne le statut de la femme. Une part de l'infériorisation de la femme dans les mœurs de l'époque est toléré par Dieu, jusque dans les tarifs pour le paiement des vœux (Lév. 27:3ss).

De tels exemples de « tolérance » divine, relativement aux mœurs et aux lois, me conduisent à ne pas considérer *obligatoire* que les chrétiens se joignent aux commandos anti-avortement. J'ai beaucoup de respect et d'admiration

⁵ Voir John Murray, *Le Divorce : les données bibliques*, Méry-sur-Oise, Sator, 1992 rééd., avec notre avant-propos ajouté, « Sur le divorce : pour un discernement chrétien aujourd'hui », p. 1-18.

pour nos frères et sœurs qui se lancent dans de telles actions, mais tous les chrétiens le doivent-ils ? Plusieurs le pensent, à partir de l'impératif solennel : « Délivre ceux qu'on traîne à la mort » (Prov. 24:11). On ne saurait, cependant, isoler ce verset. Les tolérances divines dans l'Ancien Testament et la conduite des chrétiens dans le Nouveau Testament (l'avortement et l'exposition des enfants étaient alors fréquents) invitent à traiter le sujet sous l'angle prudentiel, en calculant les effets prévisibles. En faire davantage qu'une question de stratégie dans notre société ou, alors, de vocation personnelle, risquerait de nous faire verser dans l'excès puritain.

Toujours le dosage ! Les concessions *laxistes* nous menacent, sans doute, bien davantage que l'ultra-puritanisme. Notre société prône une permissivité sans égale aux temps historiques, du moins dans certains domaines. Non pas, c'est (encore) vrai, pour la violence. Nos mégapoles hébergent, certes, des poches de violence, mais d'autres époques ont connu une violence encore plus débridée. En revanche, quant à l'usage de la sexualité, il n'y a probablement pas eu d'époque dans l'histoire humaine qui soit allée aussi loin dans la permissivité. La corruption et d'autres pathologies sociales pernicieuses font aussi d'inquiétants progrès, dans les faits et dans l'acceptation commune.

Les Églises, en général, réagissent-elles autant qu'elles le devraient ? Excès de tolérance, tolérance molle ! On ne peut pas s'empêcher de penser à la parole de Jésus : « *Parce que l'iniquité augmentera, la charité du plus grand nombre s'attiedira* » (Mat. 24:12). Nous nous habitons à des choses qui auraient fait dresser d'horreur les cheveux sur la tête à nos pères dans la foi. Lorsque chaque jour, aux nouvelles télévisées ou dans des films, ces choses nous sont présentées sous des couleurs attrayantes, nous finissons par très bien nous y habituer. Le corps

social, frappé par un syndrome immuno-dépressif, ne réagit plus, et l'Église semble gagnée par la même langue complice, ou presque ! Or, il y a de l'intolérable ! De l'intolérable, il y a ! À combattre.

Comment trouver le bon dosage ? Ce n'est pas facile. Échanger nos expériences, écouter ce que Dieu commande et conseille dans sa sagesse, nous instruire les uns les autres. Le repère de l'Ancien Testament peut nous être précieux. Il est plus détaillé que le Nouveau sur ce que Dieu a toléré dans la situation d'Israël. Sans en appliquer le modèle purement et simplement à nos situations présentes (outre les changements techniques, démographiques, culturels, majeurs, nous ne sommes pas, en théologie biblique, dans la même « économie de l'histoire du salut » ou dispensation !) ⁶, en tirer des ordres de grandeur, des indices sur les limites de la tolérance.

Les limites... Certains problèmes se logent « à la limite », et nous ferons bien d'y jeter un coup d'œil, non pas pour les trancher, mais pour montrer au contraire qu'ils sont difficiles à trancher :

La polygamie. Dieu a toléré la polygamie dans l'Ancien Testament. Devons-nous la tolérer aujourd'hui ? Cette application directe ne paraît pas s'imposer. Nous pouvons encore, dans notre situation historique, tenir compte du vœu de Dieu pour l'humanité, qui est monogamique. Le réalisme y autorise dans notre société, à cause sans doute d'une certaine imprégnation chrétienne, et peut-être à cause de l'individualisme même. Mais pour les familles polygames immigrées, que faut-il faire ? Faut-il (je parle

⁶ Nous ne souscrivons donc pas aux thèses du mouvement théocratique ou *théonomiste* américain dit de la « Reconstruction chrétienne » (avec le groupe de Chalcédoine, le brillant théologien Greg Bahnsen).

pour la France) des allocations familiales pour ces familles polygames ? Les chrétiens doivent-ils lutter contre, lutter pour ? Il est bien délicat de trancher.

L'exploitation des pays pauvres. Autre question : l'exploitation des pays du sud par ceux du nord atteint-elle l'intolérable, ou doit-elle être tolérée ? Pour certains, le fait que 80 % des richesses soit consommé par 20 % de l'humanité est intolérable. Le jugement sur ce point est dépendant d'analyses techniques très subtiles. Les pays qui ont voulu sortir du système d'échanges injustes avec le nord ne semblent pas en avoir bénéficié (comme la Guinée de Sékou Touré autrefois). La réponse ne va pas de soi.

L'immigration. Doit-on dire : il est intolérable que des lois essaient de limiter l'immigration ? Ce n'est pas par plaisir qu'ils émigrent, nos frères en humanité qui crèvent la faim chez eux. Ils ont pleinement le droit d'être accueillis dans nos pays riches. Nous devons même braver, s'il le faut, les lois restrictives de nos États, lois inhumaines, lois injustes. Ainsi parlent certains, avec une pleine conviction. Mais d'autres considérations légitimes pèsent-elles à l'opposé ? Une communauté nationale n'a-t-elle pas le droit de protéger son identité ? De quel côté exercerons-nous la tolérance sage et miséricordieuse qui pourra refléter celle de Dieu ?

Relations dans la sphère « religieuse ». Le renoncement aux armes charnelles n'est pas non plus si simple à mettre en œuvre. Aux Assises du protestantisme français, à Toulouse, un vœu a été voté, aux termes duquel les protestants doivent soutenir la construction de mosquées et d'écoles coraniques dans toutes les villes de France.⁷ La question

⁷ Et même le texte original disait non seulement « soutenir », mais « susciter ». Il y a eu un amendement pour demander de supprimer ce « susciter ».

ne se règle pas facilement. D'une part, selon le principe de laïcité (l'arrangement accepté par la France présente), il ne serait pas juste que les fidèles d'un autre culte soient bloqués par des interdictions de construire et diverses tracasseries qui les empêcheraient d'avoir leurs lieux de culte. Des situations d'injustice existent. Mais d'autre part, pour un chrétien évangélique qui croit, avec toute la fermeté d'une révélation claire, que l'islam est un poison pour les âmes et les enchaîne, et les entraîne à la mort éternelle, comment susciter la création de mosquées où ce message sera diffusé ?

Même à l'égard des relations de courtoisie... ou du prosélytisme. Le mot est une grenade dégoupillée ! Quand on le définit (ce n'est pas innocent) en faisant de l'usage de moyens indignes — manipulation, pression sociale ou psychologique, attrait d'avantages matériels — l'un des ingrédients de la notion de prosélytisme, nous le rejetons tous sans hésiter. Mais si l'on s'en tient au sens propre du terme, à son emploi classique, si l'on comprend le prosélytisme comme la démarche qui vise la conversion chrétienne des non-chrétiens, juifs et musulmans, hindous ou bouddhistes, le problème se complique. Le principe est vital, c'est celui même de la mission chrétienne dans le Nouveau Testament, nous ne pouvons rien lâcher sans trahir notre foi, sans trahir notre Seigneur. Mais *il est vrai que le prosélytisme peut nourrir la xénophobie*. Prêcher que Mahomet est un faux-prophète, ce qui ne peut guère se discuter dans le cadre biblique, peut alimenter, dans la ville ou le village où nous sommes, une intolérance injuste. Les effets sociologiquement conditionnés de la vérité peuvent engendrer une conduite oppressive pour les musulmans immigrés. En sens inverse, si nous nous taisons, si même nous faisons comme d'autres qui invitent les musulmans à faire leur réunion dans notre église ou

notre chapelle, n'est-ce pas comme si nous proclamions par cet acte, même sans les mots, que nous considérons les différences de croyances comme négligeables et que nous écartons l'idée de conversion ? Beaucoup vont tirer ce genre de conclusion.

Envers les autres grandes confessions chrétiennes que nous n'appelons pas «évangéliques» (au sens ecclésiastique précis que le terme a pris depuis deux siècles), que faire ? À coup sûr, les éléments de solidarité, la nécessité de la courtoisie fraternelle, se trouvent accentués. La tolérance, cependant, ne saurait être sans limite ; ayons l'élémentaire courage de le rappeler.

Avec la rudesse du paysan de la Seine⁸, j'ose énoncer des vérités premières pudiquement laissées dans l'ombre. La première concerne la reconnaissance, non pas diplomatique mais authentiquement spirituelle, en vue de la communion : prétention ne vaut pas titre. Parlant des marques de l'Église (*notae ecclesiae*), Calvin avertit, sans état d'âme :

*À ce que nous ne soyons point trompez
sous le titre de l'Église il nous faut examiner
à ceste épreuve que Dieu nous baille, toute
congrégation qui prétend le nom d'Église,
comme on espreuve l'or à la touche...⁹*

De même, n'est pas nécessairement chrétien au sens du Nouveau Testament tout « baptisé ». D'autre part, la

⁸ Jacques Maritain, de sa retraite, s'était présenté comme « le paysan de la Garonne » pour écrire des vérités à contre-courant sur son Église, allusion, bien sûr, au « paysan du Danube » venu haranguer le sénat romain.

⁹ *Institution de la religion chrétienne*, IV, 1, 11.

discipline, morale et doctrinale, n'est pas, pour l'Église de Jésus-Christ, une matière à option. Elle s'exerce même à l'égard de vrais frères, reconnus comme tels (II Thess. 3 : 15) : si nous hésitons à mettre en doute la qualité chrétienne de l'interlocuteur, ce n'est pas pour autant que tout devient possible avec lui.

J'illustrerai — pardonnez ce tour personnel — ce qui semble juste mesure en rendant témoignage. J'ai la liberté dans le Seigneur de participer au travail de l'Alliance Biblique Universelle, qui est pluraliste à certains égards. On n'y trouve pas seulement des « évangéliques ». Toutes sortes de protestants, d'orthodoxes, de catholiques y sont partie prenante. À cause de l'objectif très clair, celui de la traduction et de la diffusion de la Bible, (ce qui conduit d'ailleurs à une sélection des représentants des différentes communautés religieuses), la collaboration y paraît possible sans rien léser des intérêts de la saine doctrine, du Seigneur. En revanche, le rattachement au Conseil Œcuménique des Églises se présenterait différemment. Mon Église n'en est pas et je ne souhaite pas qu'elle en soit. Quant au dialogue, irénique et instructif, pas de refus ! Mais dialogue n'est pas appartenance. La tolérance, affaire de dosage et de discernement.

Les relations dans la communauté évangélique. Les relations dans la communauté évangélique mettent à l'épreuve, elles aussi, la tolérance.

Quant aux *styles*, qui correspondent souvent à des tempéraments, quant aux *dons*, quant à un certain « habillage » *culturel* (en particulier je pense à la musique), l'idéal vers lequel tendre brille en pleine lumière céleste ! La tolérance devrait être *maximale*. Nous sommes encouragés, bibliquement, à nous supporter les uns les autres, même si ça ne nous plaît guère, et à supporter volontairement la diversité dans ces registres.

Mais deux points réclament à nouveau du discernement. Plusieurs de nos frères et sœurs n'arrivent pas, eux, à tolérer. Faut-il tolérer leur intolérance ? Dans la plupart de nos Églises, le style musical ou d'autres traits « culturels » affectent *péniblement* quelques-uns, voire plusieurs — à l'un et l'autre pôles. Est-il sage de négliger ces réactions qu'on qualifie d'épidermiques ou de viscérales : « Ce sont des réactionnaires, ce sont des marginaux » ! Est-ce là honorer des frères et sœurs en Christ comme il le conviendrait ? Ou bien, au contraire, le souci de ne pas les égratigner ou effaroucher conduit, en fait, à compter pour rien le sentiment des autres, majoritaire. Dictature des frères faibles. Sous prétexte de les respecter, on leur cède le pouvoir.

Le mot de culture est un mot fourre-tout, ou bien une « auberge espagnole » (chacun y trouve ce qu'il y apporte). Du coup, les références à la culture, dans nos Églises, flottent souvent sur l'équivoque. On raisonne volontiers comme si la culture était neutre : l'Évangile peut se revêtir de n'importe quelle culture. Certains éléments constitutifs, sans doute ; mais d'autres tendances ne sont rien moins que neutres. Parmi celles qui poussent notre culture plusieurs s'affichent comme anti-chrétiennes. Elle valorisent l'anarchique, le vulgaire, si ce n'est le porno. On entend le rejet conscient, dans cette part de notre culture et dans ses styles musicaux, du vieux joug judéo-chrétien. Notre tolérance de ces tendances ne donne-t-elle pas consentement à un « autre esprit » ? Ne glisse-t-elle pas à la complaisance démagogique ? À la télévision, dit-on, la tyrannie de l'audimat fait dégénérer qualitativement les programmes. La question se pose : ne faudrait-il pas réagir contre une certaine tyrannie de l'*audimat* évangélique ?

Au-delà des goûts et des styles, lorsque les normes du vrai et du bien sont directement en cause, la règle se lit

en Philippiens 3:15: *Si vous êtes en quelque point d'un autre avis, Dieu vous éclairera aussi là-dessus. Seulement, au point où nous sommes parvenus, marchons d'un même pas.* Telle est la charte dont nous avons besoin pour la tolérance mutuelle sur la foi et les mœurs. Il nous faut atteindre un accord minimal pour pouvoir marcher ensemble: «Au point où nous sommes parvenus». Mais sur d'autres points nous sommes invités à tolérer les différences — sans renoncer pour autant aux efforts de persuasion réciproque et aux prières pour que Dieu éclaire «aussi là-dessus».

Comment évaluer l'importance des points en cause, pour discerner ceux qui exigent l'accord et ceux qui permettent la tolérance? Lors du Congrès de Lausanne sur l'évangélisation du monde (1974), j'ai proposé cinq critères, cinq repères qui nous aident à ne pas tout céder à notre instinct ou à notre intuition — qui divergeront désespérément de l'instinct et de l'intuition de quelqu'un d'autre. Ce sont, sans rien de révolutionnaire mais, j'espère, avec bon sens:

Le critère biblique. Le sujet a-t-il une grande place dans la Bible? Concerne-t-il un seul passage, ou des dizaines? L'Écriture commente-t-elle son importance?

Le critère théologique ou logique. Dans l'ordre et l'enchaînement des raisons, s'agit-il d'un point décisif? Qu'est-ce qui, logiquement, en dépend? L'apôtre brandit ce critère quand il s'écrie: «Si la justice s'obtient par la loi, Christ est donc mort en vain» (Gal. 2:21), fondant l'importance de sa doctrine de la circoncision, face aux légalistes, sur les conséquences théo-logiques.

Le critère pratique. Quels sont les enjeux sur le plan pratique? La vie chrétienne, l'organisation de l'Église, les motifs et les formes de l'évangélisation, sont-ils affectés par les décisions pour ou contre? Ce critère n'est que l'un des critères (le retenir seul serait verser dans le pragma-

tisme), mais qui pourrait se permettre de le négliger ?

Le critère historique. Qu'ont fait nos pères en la foi avant nous ? Nous ne sommes pas « meilleurs que nos pères » (cf. I Rois 19:4), et nous ne saurions prétendre que la Parole de Dieu est sortie de chez nous (I Cor. 14:36). Les hommes et femmes de Dieu nos prédécesseurs ont-ils jugé le point très important ou secondaire ? Dieu nous a fait leurs héritiers, et, sans imitation servile, sachons profiter de leur expérience et de leur sagesse dans l'évaluation. Il arrive, en théologie chrétienne et dans l'Église, qu'une génération se laisse emporter par une mode passagère ; il est utile d'inscrire la vision dans la durée.

Le critère contemporain. Ce n'est pas à nous seuls, non plus, que la Parole de Dieu est parvenue (I Cor. 14:36). Nous serions sots de mépriser le secours des ministères que Dieu donne à l'ensemble de son Église répandue sur la terre. Si, d'une question, la grande majorité des docteurs évangéliques compétents dans le monde jugent que le point n'est pas décisif, il est probablement sage de les suivre.

Reste une zone « grise » qui exige une tolérance fine, inventive et courageuse : la zone des comportements et des prises de position doctrinales « à la limite », si bien que l'un estime qu'il y a péché et l'autre se sent tout à fait libre en sens contraire. Ainsi, ce qui sera simple diplomatie à l'un, vaudra malhonnêteté à l'autre, par exemple dans la manière d'exposer un sujet, de se référer à une négociation. Que faire ? Aller le plus loin possible dans le sens de la tolérance, mais joindre à cette tolérance la liberté de parole, les demandes d'explications, l'interpellation fraternelle. Trop souvent, nous faisons juste le contraire. Nous n'osons pas dire notre désaccord à l'autre, mais en même temps nous le jugeons. Dans cette zone de sables mouvants et minés à la fois — elle est pire que grise par

les effets des faux-pas que nous pouvons y faire — combinons une tolérance maximale à la franchise de la coresponsabilité fraternelle.

Conclusion

De la série des situations délicates, il n'y a pas de fin. Il est temps, cependant, de conclure, et, pour conclure, de nous adresser, chacun à soi-même, des recommandations aussi faciles à faire que difficiles à appliquer.

1. Pour aller dans le sens d'une tolérance saine, cultiver l'affermissement profond de la foi, la sérénité intérieure qui vient de ce qu'on sait les fondations solides. Le travail théologique remplit cette fonction : faire découvrir la sûreté des fondations, « sur le roc », en même temps que l'incertitude de points périphériques. Celui qui n'a pas réfléchi tend à tout « bloquer », les vérités essentielles et les franges indistinctes. Au Père Congar, je dois une jolie illustration : « Ce sont les mollusques qui ont besoin de carapace. Il s'agit d'être des vertébrés ! »

2. S'appliquer assez méthodiquement à l'autocritique institutionnelle. Se rendre compte que tout groupement ou mouvement tend de lui-même à se légitimer. Un mouvement a surgi dans l'histoire ; dans un deuxième temps, il insiste sur ce qui lui est propre, sur ses spécificités, en essayant de les justifier, de justifier par là son existence distincte. Telle est la tendance de toute institution. Méfions-nous de ce mécanisme. Rappelons-nous les paroles de Jésus que nous citons en épigraphe. Elles sont symétriques à certains égards, mais non pas tout à fait. Jésus dit : *Celui qui n'est pas avec moi, est contre moi. Celui qui n'est pas contre vous, est pour vous.* La dissymétrie est la différence du singulier et du pluriel. Celui qui n'est

pas avec le Seigneur Jésus commence à rouler sur la pente désastreuse ! Mais s'il s'agit de nous, de notre institution, de notre parti, de notre groupe, de notre mouvance, gardons-nous d'exiger l'adhésion à *notre* affaire.

3. Essayer de se mettre empathiquement dans la situation, « dans la peau » de l'autre dont nous n'approuvons pas les pensées ou le comportement. Essayer, au moins, de saisir comment les choses lui apparaissent, de formuler ce qu'il croit d'une façon qu'il puisse lui-même contresigner. Il est tellement plus facile de décréter à sa place : « Il croit ceci, il croit cela » ! Essayer — sans pour autant violer sa propre conscience, sans se laisser entraîner. L'apôtre Paul, à propos des viandes sacrifiées aux idoles, n'atténue en aucune façon la nécessité d'une pleine conviction. Et ce serait pécher contre la conscience que mettre la charrue avant les bœufs, faire les gestes de l'unité quand sur la vérité il n'y a pas encore la communion.

L'attitude responsable résiste aux facilités du tout ou rien. Elle œuvre patiemment, non pour la tolérance tiède et molle des « maisons » de Claudel, mais pour la tolérance mûre et pure, à l'imitation de la tolérance parfaite de Dieu notre Père et de Jésus-Christ notre Seigneur.

